



HAL
open science

Pour une culture de paix dans la région des grands Lacs Africains

Juvénal Ngorwanubusa, Pacifique Docile

► **To cite this version:**

Juvénal Ngorwanubusa, Pacifique Docile. Pour une culture de paix dans la région des grands Lacs Africains. Pour une culture de paix dans la région des Grands Lacs Africains, Nov 2014, Bujumbura, Burundi. Soma Editions, 2015, 9791091337045. hal-01230126

HAL Id: hal-01230126

<https://auf.hal.science/hal-01230126>

Submitted on 5 Jan 2016

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Pour une culture de paix dans la région des grands Lacs Africains

Colloque régional de Bujumbura et journées littéraires

Du 13 au 14 novembre 2014

A l'Hôtel Source du Nil



Textes réunis par Pacifique DOCILE

et

Présentés par Juvénal NGORWANUBUSA

*Pour une culture de paix dans la région des grands Lacs
Africains*

Colloque régional de Bujumbura et journées littéraires

Du 13 au 14 novembre 2014

A l'Hôtel Source du Nil

Textes réunis par Pacifique DOCILE

et

Présentés par Juvénal NGORWANUBUSA

Relecture : Martin NTIRANDERUKA

Conception graphique et pré presse : Luc GERMAIN

Image de couverture : Epaphrodite BINAMUNGU

Ouvrage publié grâce au soutien de l'Agence Universitaire de la Francophonie

© février 2015 Sembura et les auteurs

Table des matières

Avant Propos	5
Mot d'accueil des Journées littéraires 2014	7
Discours d'ouverture du délégué du Ministre de la jeunesse, des sports et de la culture	11
Présentation du thème du colloque et des journées littéraires : « pour une culture de paix dans les pays des grands lacs africains »	13
Présentation de l'Anthologie « Pour une culture de paix dans la Région des Grands Lacs Africains »	17
COMMUNICATIONS SCIENTIFIQUES	21
Désiré MANIRAKIZA, Professeur à l'Université Catholique d'Afrique Centrale (UCAC): « <i>La resocialisation comme moyen de construction de la culture de la paix dans la région des grands lacs africains. L'exemple du Burundi</i> »	23
Charly Cédric NDZANA MBOUNI (Université de Douala) : <i>Intégration régionale et sécurité dans la Région des Grands lacs</i> »	53
Domitien NIZIGIYIMANA (Professeur à l' Université du Burundi): « <i>Songes et lueurs d'une possible culture de paix dans les grands lacs à travers une lecture de "Les années avalanche" de Juvénal NGORWANUBUSA</i> »	75
Jeanne-Laure NYEMEG (Attaché de Recherche au Centre National d'Education, CNE) : « <i>Contribution de la société civile dans la région des Grands Lacs, élément fédérateur de paix et d'intégration régionale : le cas du Burundi, du Rwanda et de la RDC</i> »	95

Antoine TSHITUNGU KONGOLO (Professeur à l'Université de Lubumbashi) : « <i>Paul Lomami Tchibamba, pionnier de la fiction congolaise : entre reconnaissance et marginalisation</i> »	113
Création littéraire et paix : expérience d'écrivaines	121
Activités de Sembura pays par pays	135
Plaidoyer de la plate forme Sembura Ferment littéraire	156

Avant Propos

Deux fois déjà, cela commence à faire tradition. Voilà en effet qu'il y a quatre ans, la Plateforme Sembura Ferment littéraire, qui regroupe toutes les bonnes volontés attelées à la promotion des Lettres dans la région des Grands Lacs Africains, publiait les Actes des premières Journées Littéraires qu'elle avait organisées à Bujumbura en juin 2011.

Les Actes que j'ai l'honneur et le plaisir de présenter ici reprennent les moments forts des Journées Littéraires qui ont eu lieu à l'hôtel Source du Nil à Bujumbura les 13 et 14 novembre 2014 et tentent de restituer l'ambiance qui régnait à cette occasion. Elles avaient été conçues en quatre dominantes : la présentation de la deuxième anthologie Sembura qui venait de paraître, les communications scientifiques, les témoignages ainsi que des manifestations culturelles variées, le tout autour d'un thème fédérateur, en l'occurrence La culture de paix dans la région des Grands Lacs africains.

L'Anthologie a recueilli des poèmes, nouvelles et extraits de romans sous la plume d'écrivains déjà confirmés comme de jeunes talents, certains textes ayant fait l'objet d'une lecture publique tout au long de ces journées. Le colloque a traité de la culture de paix sous des angles divers avec des contributions d'éminents professeurs provenant de plusieurs universités et de diverses spécialités: ainsi l'exploitation littéraire du thème par le Professeur Domitien Nizigiyimana, l'approche sociologique de Jeanne Laure Nyemeng ou les éclairages politiques par Désiré Manirakiza etc.

Les témoignages ont pris deux directions: d'une part ils consistaient en expériences d'écrivaines et d'autre part en expériences de terrain des artisans de la paix dans une région des Grands Lacs en proie à la violence sous toutes ses formes et manifestations depuis plusieurs décennies. A cette occasion Madame Marguerite Barankitse a fait état de son parcours comme fondatrice de la Maison Shalom à Ruyigi au Burundi, ayant accueilli des orphelins de tous bords et réussi la fraternisation entre enfants d'origine ethnique différente. A son

tour, Madame Christine Deschryver, dans une prestation passionnante -voire passionnée - a décrit le vécu quotidien des femmes victimes de violences sexuelles et que le docteur Mukwege , lauréat du Prix Sakharov, soigne ou «répare» courageusement avec son équipe de l'hôpital Panzi à Bukavu.

Des spectacles divers sous forme de slam, de «one man show», de musique traditionnelle et moderne ont agrémenté ces journées intenses qui, en plus des universitaires, créateurs et autres acteurs voués à la cause de la paix venus de Bujumbura, Bukavu et Kigali, ont enregistré une participation plus accrue de Kinshasa et de Lubumbashi, car l'esprit Sembura essaime.

Nous devons la réussite de ces journées à l'appui décisif de certains partenaires. Qu'il suffise de citer à cet égard l'infatigable Fondation Sembura-Suisse, l'Université du Burundi, la représentation de la Confédération Helvétique au Burundi , l'Agence Universitaire de la Francophonie, l'Institut Français, le Groupe de presse Iwacu etc. Nous espérons pouvoir compter sur eux pour la poursuite des activités pour ne pas faire mentir la devise de Sembura Ferment Littéraire axée sur les mots d'ordre de pérennité, continuité, régularité et diversification des activités.

Pr. Juvénal Ngorwanubusa

Professeur à l'Université du Burundi

Point Focal Sembura- Burundi

Mot d'accueil des Journées littéraires 2014

Par Brigitta ZUST

Mme la chargée de la Francophonie,

Mme la représentante de la Suisse,

Mesdames, Messieurs les invités,

Chères écrivaines, chers écrivains des Grands Lacs,

Cher public,

Chaque être humain, dès qu'il a mangé et si possible obtenu un toit, a immédiatement besoin de culture. Nous avons tous à manger et un toit. Il nous reste donc à baigner dans la culture. C'est la raison même de notre rassemblement à ces 2èmes Journées littéraires. Elles sont organisées par Sembura ferment littéraire autour de la parution de l'anthologie «Pour une culture de paix dans la région des Grands Lacs Africains». Ce résultat est le fruit d'un partenariat entre le mouvement Sembura Grands Lacs et une association suisse.

L'idée de créer Sembura ferment littéraire a germé en 2010 à Kigali, sous l'encouragement de ma compatriote Maja Schaub. Comment faire fermenter la littérature ? A travers quelques activités communes :

- ouvrir une plateforme de dialogue pour des littéraires des Grands Lacs Africains
- créer un lieu de partage, d'échanges, de discussions et de débats,
- soutenir la création littéraire.

Des sociétés fragilisées par des conflits ont besoin de se reconstruire. Cela se fait à travers plusieurs types de constructions :

- Un système de santé publique,

- Un pourvoir public fonctionnel,
- La promotion d'activités génératrices de revenus etc.

Bref, il s'agit de tout ce qui est nécessaire pour faire face au quotidien et parfois pour survivre.

Pour sortir des difficultés, une société a en plus besoin de se reconstruire une identité. La littérature – orale ou écrite – est un élément clef de l'identité culturelle de chaque peuple. C'est à travers des histoires que nous apprenons à nous fabriquer une image du monde. Des poèmes, des chants, des contes communs nous donnent alors un sentiment d'appartenance à une même culture. Sans un tel sentiment, nous sommes sans orientation. Perdus. Cette appartenance est un besoin fondamental.

Dans des périodes post-conflits, les sociétés ont tendance à se renfermer sur elles-mêmes, à s'orienter vers le passé, à le glorifier. C'est ainsi que les identités nationalistes se forment. Pour échapper à cela, pour générer un sentiment d'appartenance, l'idée de créer une plateforme d'échanges et de dialogues entre les voisins des Grands Lacs est née. Pour fermenter la compréhension réciproque, par la littérature.

Aujourd'hui, ici même, deux types d'activités font fermenter la littérature :

- Les pages littéraires du journal IWACU. Grâce à l'engagement du journaliste Antoine Kaburahe et du talentueux écrivain Roland Rugero, elles paraissent tous les mois depuis 2012.

- Des professeurs d'universités se sont mis d'accord pour lancer le projet « Promotion de l'enseignement des langues et de la littérature dans les pays des Grands Lacs Africains » sur plusieurs années. Les universitaires responsables de cette activité sont :

Professeurs Jean-Marie Kayishema et Emmanuel Ahimana du Rwanda

Professeur Jean-Claude Makomo Makita de la RDC et le Professeur Juvénal Ngorwanubusa du Burundi. Ils sont soutenus dans cette tâche par leurs collègues. Ils ont ainsi organisé des ateliers d'écriture et une formation sur la critique littéraire. A plusieurs reprises, l'écrivain et chroniqueur littéraire franco-camerounais Eugène Ebodé a animé des ateliers littéraires dans les différents pays de la région.

En 2011 une première Anthologie nommée « Emergences. Renaître ensemble » a été publiée et nous accueillons aujourd'hui la deuxième Anthologie « Pour une culture de paix dans la région des Grands Lacs Africains ». Au cours du riche programme de nos journées littéraires, de nombreux orateurs vont présenter cette nouvelle Anthologie, des auteurs s'exprimeront et les activités de Sembura ferment littéraire nous seront résumées. D'autres témoignages nourriront nos échanges.

A l'occasion de ces journées littéraires dans la région des Grands Lacs, tournons aussi nos regards vers le monde, vers l'international, afin que les littéraires ici réunis pensent aux écrivains en prison, aux hommes et aux femmes qui sont incarcérés pour délit d'opinion. Il s'agit de 800 personnes environ. Ces personnes sont privées de liberté, parfois même torturées, à cause de leur activité. En ce jour, la communauté mondiale pense à eux. Ayons à l'esprit ce mot du prix Nobel de littérature, ORHAN PAMUK, qui dit : « Tant qu'un autre écrivain, dans une autre maison, n'est pas libre, aucun écrivain n'est libre ». Alors, sans oublier la triste condition des écrivains ou journalistes emprisonnés, nous nous réjouissons de participer à ces journées littéraires 2014 dans la région des Grands Lacs Africains.

Pour conclure, permettez-moi d'adresser mes chaleureux remerciements aux anciennes coordinatrices, Maja Schaub et Ana Tognola, toutes les deux ici présentes. Je tiens aussi à exprimer ma reconnaissance à Pacifique DOCILE, le coordinateur actuel de la région, et à ses assistants Jean-Bosco et Jean-Claude pour leur patience, leur assiduité, leur engagement, leur main heureuse dans la coordination.

C'est enfin avec la joie au cœur que je vous transmets les meilleures salutations de mes collègues suisses. Ils sont tous heureux de nous souhaiter de bonnes rencontres, de beaux échanges et d'excellentes journées littéraires ici à Bujumbura !

Discours d'ouverture du délégué du Ministre de la jeunesse, des sports et de la culture

Excellences....

Mesdames, messieurs les écrivains des Grands Lacs, je vous souhaite la bienvenue dans notre pays, et plus particulièrement dans notre capitale. Il y a trois ans et cinq mois, le Burundi exprimait son honneur, sa joie et son plaisir d'accueillir dans sa capitale le premier colloque sur la promotion des lettres dans la région des Grands Lacs Africains et les autres activités connexes. C'était à l'occasion de la parution de la première Anthologie « *Emergences : renaître ensemble* » qui réunissait 24 auteurs du Burundi, du Congo et du Rwanda, grâce à l'initiative et sous l'égide de SEMBURA FERMENT LITTERAIRE.

Aujourd'hui le Burundi a encore une fois l'honneur, la joie et le plaisir d'accueillir dans sa capitale les deuxièmes journées littéraires autour de la parution de la deuxième anthologie. Si la première a réuni des écrivains des Grands Lacs Africains autour du thème « Emergences : renaître ensemble », la deuxième rassemble 37 auteurs anciens et nouveaux, autour d'un thème qui est comme le fruit du « renaître ensemble », « pour une culture de paix dans la région des Grands Lacs Africains ».

Cette deuxième anthologie est allée à la pêche parmi les plumes déjà confirmées du Burundi, de la République Démocratique du Congo et du Rwanda, pour retrouver les filons de la culture de paix qui sillonnent la région. Et elle a trouvé ces filons largement profonds aussi dans le cœur des jeunes écrivains qui les laissent s'épanouir dans une poésie des profondeurs. Une poésie qui sort des cœurs parfois meurtris, mais qui sont décidés à rompre le silence, à tendre la main, à panser les blessures, à accueillir sans calcul.

En effet, la première anthologie proposait d'émerger pour sortir des

positions destructives et des missions négatives ; d'émerger pour offrir à la jeunesse une vision d'un avenir humain, d'un avenir heureux, un avenir lumineux ; d'émerger pour ressusciter l'espoir, retrouver le goût du rêve, car le rêve c'est la vie, et vivre c'est croire aux lendemains meilleurs.

L'anthologie que nous avons l'honneur et le plaisir d'accueillir aujourd'hui montre bien que nos jeunes sont en train de liquider les vieux contentieux, que nos jeunes renaissent ensemble pour rêver d'un avenir commun, d'un avenir radieux, d'un avenir glorieux : « ils ont trouvé les mots qui pansent les plaies et qui apaisent les cœurs.»

Mesdames, Messieurs je vous souhaite donc de retrouver dans les textes de cette deuxième anthologie, le souffle de l'ouverture à l'autre, l'élixir qui embaume et guérit, la poignée de main qui relève et le regard qui encourage.

Sur ces souhaits, je déclare ouvertes les deuxièmes journées littéraires pour la promotion des lettres dans la région des Grands Lacs Africains et vous souhaite un bon séjour chez nous.

Vive la République du Burundi,

Vive la République Démocratique du Congo

Vive la république du Rwanda.

Présentation du thème du colloque et des journées littéraires : « *pour une culture de paix dans les pays des grands lacs africains* »

Jean Marie Vianney KAYISHEMA

Professeur à l'Université du Rwanda, College of Education,

Vice Président de l'Académie chargé de la langue

au sein de l'Académie Rwandaise de Langue et de Culture

1. Pourquoi le choix de ce thème ?

L'action de Sembura est focalisée sur la promotion de l'enseignement des langues et de la littérature dans les pays des Grands Lacs Africains. Cet objectif n'est cependant qu'un préalable pour l'éclosion de talents de création susceptibles de favoriser l'épanouissement d'une littérature digne de ce nom dans cette région. Autrement dit, un enseignement adéquat de la langue mené sous la férule de maîtres compétents, formés exprès pour cette tâche, doit s'instaurer afin que des créateurs de valeur puissent émerger. Mais pour que ce rêve se réalise pleinement, il importe de vivre dans un environnement régional sain, exempt de guerres, de discordes et de méfiance. Car aucune créativité ne peut s'instaurer et s'exercer dans une atmosphère que des conflits de toutes sortes ont rendue délétère. Les catastrophes historiques peuvent certes galvaniser la production artistique et elles ont déjà prouvé ce rôle d'aiguillon par le passé. Mais ce phénomène ne se manifeste que lorsque les armes ont été nettoyées, rangées dans les placards ou, mieux, détruites pour permettre à la paix de ramener la sérénité dans les esprits et les cœurs. C'est pour appeler cet ultime aboutissement que la seconde Anthologie de Sembura a choisi ce thème : « Pour une Culture de paix dans la région des Grands Lacs Africains.»

2. La paix : une valeur refuge

Le constat est amer lorsque nous jetons un regard inquisiteur autour de nous. Partout, nous assistons à des empoignades monstrueuses avec leur lot habituel de meurtres, pillages, vols, viols qui ont culminé avec l'indicible génocide des Tutsi au Rwanda en 1994. Mais les épurations survenues au Burundi méritent également, à mon avis, le nom de génocide même si la seule instance habilitée à reconnaître le crime des crimes, l'ONU, a évité de se prononcer clairement à ce sujet.

Malgré tous les efforts fournis pour enrayer le mal, cette déplorable situation de violence perdure actuellement dans nos pays et les foyers d'incendie, loin de s'éteindre, se déplacent comme un feu de brousse ou comme des éruptions cutanées. Les récents développements de la crise à Beni ou les soubresauts ravageurs du Katanga sont là pour l'attester. Et d'autres débordements laissent encore à craindre le pire n'importe où sur nos territoires, comme ces milices du Burundi, les menaces que le FDLR et sa cinquième colonne font peser sur le Rwanda. Et tant d'autres excès de même acabit. C'est comme si nos peuples avaient désappris les bienfaits immenses d'une vie paisible pourvoyeuse d'abondance, de prospérité, de pondération et de sagesse. Aucune culture digne de ce nom ne peut s'épanouir dans ces conditions de déni de civilisation.

C'est pourquoi, au risque de disparaître, les hommes d'ici ou d'ailleurs, partout où l'inhumanité règne, devraient se lever ensemble, toutes affaires cessantes, pour la restauration de la concorde civile. À ce propos, Martin Luther King disait : « Nous devons apprendre à vivre ensemble comme des frères ou périr ensemble comme des idiots. »¹ Les intellectuels sont particulièrement interpellés par ce problème en tant qu'élites des nations. La plupart du temps, ils sont à l'origine de ce gâchis humanitaire pour avoir trahi leur rôle de meneurs d'hommes. Leur devoir est donc de remettre les pendules de leurs esprits à l'heure

1 C'est moi qui traduit "We must learn to live together as brothers or perish together as fools". See <http://www.brainyquote.com/quotes/m/martinluth101309.html>

afin de recoller les morceaux des pots qu'ils ont eux-mêmes largement contribué à casser. Et nous pensons que les discours, politiques ou autres, ne sont pas les vrais remèdes du mal qui nous tient. Il faut mettre la main à la pâte et projeter des actions conviviales, altruistes, compatissantes et thérapeutiques pour restaurer le sens de notre espèce à travers les solidarités primitives.

Cette vision des choses en vue de combattre l'hydre de la haine reste encore balbutiante dans nos trois pays. Seuls quelques individus et associations caritatives mènent une lutte en profondeur qui atteste de la survie de l'humanité dans un monde en pleine débandade morale. Les cas de la fondation du Dr Denis Mukwege et de la Maison Shalom de Marguerite Barankitse méritent d'être signalés ici, en guise de modèles sans pour autant oublier quelques autres actions comme les efforts de rapprochement tentés par des jeunes à travers trois radios : Radio Isanganiro du Burundi, Radio Okapi de la R.D.C. et Radio 10 du Rwanda.

3. Et que vient faire la littérature ?

Là où la communication entre humains semble bouchée et qu'on assiste à un dialogue de sourds, l'art devient l'unique recours crédible. Car il jouit du don d'investir la raison chancelante pour gentiment la subvertir en utilisant les armes redoutables du cœur, du rêve et du sentiment. Ce faisant, l'art et plus précisément la littérature projette les espoirs des générations futures car il est intemporel. Il représente ainsi un gage pour l'avenir.

Mais pour atteindre cet objectif, la littérature doit atteindre un niveau de créativité, de perfection artistique susceptible d'exciter l'âme, de stimuler l'enthousiasme et d'éveiller l'action. Voilà pourquoi Sembura privilégie la promotion de l'enseignement de la langue et

de la littérature comme préalable à l'éclosion des talents artistiques d'écriture.

Mais l'art ne s'arrête pas à une possible prévention ou résolution mentale des conflits. Son rôle thérapeutique est bien connu. Il panse les plaies intimes, soigne les traumatismes d'autant plus redoutables qu'ils sont souvent invisibles, issus de vécus inhumains.

La famille Sembura née de l'engagement d'artistes et intellectuels de nos trois pays est en soi un microcosme de cette volonté d'un vivre ensemble, d'un vivre avec harmonie qui a conduit, entre autres réalisations, à l'élaboration de cette Anthologie dédiée à la paix. L'Anthologie se veut ainsi comme un grain semé dans l'espoir d'une abondante moisson de convivialité et de fraternité entre nos peuples. Un grain que de tous nos vœux nous appelons à devenir comme celui du sénevé de la Bible en faisant jaillir un arbre tutélaire immense sous lequel nous nous abriterons tous ensemble contre les intempéries de tous bords.

Présentation de l'Anthologie « Pour une culture de paix dans la Région des Grands Lacs Africains »

Eugène EBODE

Ecrivain Franco-camérounais

Ecrivains, mes frères,
Créatrices, mes sœurs,
Journalistes, mes confrères,
Lecteurs mes amis,
Mesdames, messieurs,

De préfacier l'anthologie sur la culture de la paix dans la région des Grands Lacs a été une belle et lourde responsabilité. Je ne peux ici citer tous les 38 contributeurs de cet ouvrage, mais ils sont dans mes pensées. Une interrogation m'a paru dominer les fabriques fictionnelles qui ont été sélectionnées et réunies : « Sur quoi allons-nous désormais adosser nos vies ? »

Les Historiens, les géophysiciens, et notamment l'astronome allemand Alfred Lothar Wegener, nous ont appris qu'au commencement des temps, la terre ne formait qu'un seul bloc. Puis, il y a environ 280 millions d'années, s'est produit un phénomène appelé la dérive des continents ou plus savamment nommé la tectonique des plaques. Je suis originaire du Golfe de Guinée, cette partie de l'Afrique où l'une des terres en rupture alla constituer le continent américain. Il y a eu fracturation de la terre des hommes en général et de l'Afrique en particulier. Puis est venue la traite négrière, la colonisation et les fumisteries racialistes. Aux fractures géologiques et naturelles, l'homme en a malheureusement ajouté d'autres : des fractures morales,

des naufrages identitaires, des crimes, des guerres, des catastrophes innommables comme celles qui se sont produites ailleurs, mais aussi dans la région des Grands lacs, il y a 20 ans : je veux parler du génocide des Tutsis au Rwanda et de ses métastases extérieures.

Sur quoi allons-nous désormais adosser nos vies ? Contre les murs de la haine, sur les marais du ressentiment ? Contre les vapeurs de la rancœur et les effluves de l'avidité ? A peine remis d'une épouvante, voici qu'une autre surgit, sanitaire : Ebola. Effroyable et dramatique : le fanatisme religieux.

Sur quoi alors allons-nous finalement fonder nos existences ? Sur la coopération ou sur la poursuite du malheur ?

Sembura Ferment littéraire a apporté des réponses claires, ainsi que l'a souligné Brigitta Zust : « l'idée de créer une plateforme d'échanges et de dialogues entre les voisins des Grands Lacs est née pour fermenter la compréhension réciproque, par la littérature ».

Il y a deux ans, a paru une première publication, « sous le signe de l'émergence et de la renaissance ». Elle a été préfacée par Boubacar Boris Diop. La deuxième livraison, qui fait cohabiter à la fois des auteurs de renom, des locomotives littéraires et de jeunes auteurs, s'ouvre par un appel poétique au Courage lancé par Emmanuel Ahimana, et s'achève par une séquence théâtrale en forme d'exhortation à l'audace formulée par Ambroise NIYONSABA. Pluralité de genres, diversité de points d'approche. Comme le disait Amadou Hampâté Ba, cher à Juvénal Ngorwanubusa et à nos mémoires : « Ce n'est pas parce qu'il est hypocrite que le caméléon change de couleurs, c'est parce que la nature a horreur de l'uniformité. »

Je remercie donc tous les acteurs de notre diversité, hommes et femmes de lettres, frères et sœurs humains qui ont façonné ces rencontres et tissé cette revigorante anthologie. Ils ont montré que la coopération pacifique est notre horizon le plus enchanteur. Me tournant vers l'avenir, je tiens aussi à exprimer notre commune gratitude au proviseur

du lycée municipal de Kanyosha, M. Jean de Dieu Mbazumutima. Il a pris l'engagement de faire vivre les anthologies qui nous rassemblent ici et de les inscrire au programme des agapes éducatives et littéraires de son établissement.

« Sur quoi allons-nous adosser et approfondir nos vies ? » Sur le livre. Écrit pour apostropher ou saisir le mystère, interpeller ou tendre la main à un lecteur trop lointain pour être vu, le livre est lu pour ouvrir une fenêtre sur nos âmes et sur le monde. On demanda un jour à Thomas Legrand, célèbre chroniqueur politique français, quel était le livre le plus important de sa vie. Il répondit sans rire : « Le code de la route ! » J'espère que demain, des jeunes gens à qui on posera la même question répondront sans tergiverser : « L'anthologie des écrivains de la région des Grands Lacs ! Pour nous avoir donné la culture de la paix comme l'amour de la concordance des temps et des idéaux ! »

COMMUNICATIONS SCIENTIFIQUES

LA RESOCIALISATION COMME MOYEN DE CONSTRUCTION DE LA CULTURE DE LA PAIX DANS LA RÉGION DES GRANDS LACS AFRICAINS. L'EXEMPLE DU BURUNDI

Désiré MANIRAKIZA²

Les 13 et 14 novembre 2014 se sont tenus, dans les enceintes de l'hôtel Source du Nil à Bujumbura, des journées littéraires et un colloque scientifique autour du thème évocateur : « *Pour une culture de paix dans la région des grands lacs africains* ». D'emblée, il faut reconnaître que le thème retenu pour cette occasion était non seulement pertinent, mais aussi d'une actualité brûlante. Dans un monde plus que jamais marqué par ce qu'Amin Maalouf désigne sous le vocable des *identités meurtrières*, dans ce qu'elles ont de tragique, à savoir la haine et la volonté de détruire l'Autre (Maalouf, 1998), il était grand temps que l'on réfléchisse sur les conditions d'une cohabitation harmonieuse. Sans nécessairement adhérer à la vision catastrophiste des choses, on peut dire que ces identités de la mort et de la haine se sont surtout dramatisées dans la région des grands lacs africains, une région qui, durant ces 20 dernières années, aura été le théâtre d'une pluralité de cataclysmes, allant du génocide des Tutsi du Rwanda aux multiples guerres en RDC en passant par les massacres au Burundi. L'histoire récente de ce dernier pays, parce qu'il s'agit de celui-ci dans le cadre de cet effort de réflexion, a été marquée par des crises politiques et ethniques, certaines empreintes d'animosité (le pilage des bébés, l'éventrement des femmes enceintes, la mise à mort par crucifixion ou par empalement) et dont la plus importante, par sa longévité et par l'implication de toute la population, est sans doute celle qui a éclaté en octobre 1993 suite à l'interruption sanglante du processus démocratique et dont l'affrontement entre Hutu et Tutsi a

2 Docteur en Sociologie, Université catholique d'Afrique centrale, rattaché au Laboratoire C3S (EA : 4660).

été la traduction la plus dramatique. Le 20 octobre 1993 et les mois qui ont suivi marquent, pour le dire avec une pique d'exagération, l'effondrement de l'économie symbolique du pays. Les outils comme la machette, la serpette, le couteau, la houe, le bambou ont cessé d'être reconnus pour leur seul rôle dans l'agriculture, la cuisine ou la construction, pour devenir, dans l'imaginaire des Burundais, des symboles de la mort, de la terreur, bref des instruments à travers lesquels on identifie l'Autre. Les tractations qu'expérimente la classe politique aujourd'hui, les cas d'assassinats relayés par les médias, les rumeurs sur une éventuelle distribution d'armes aux jeunes affiliés au parti au pouvoir, l'« irruption » de ces fameux hommes en longs manteaux noirs ainsi que les violences verbales telles qu'elles se donnent à voir sur les réseaux sociaux sont venus confirmer, s'il en était encore besoin, que la paix est toujours sous la menace d'une pluralité de groupes aux intérêts eux-mêmes pluriels, et que la culture de la paix, entendue ici comme la disposition sociale et mentale à donner priorité à la paix sur la guerre, reste un défi majeur dans la société burundaise.

Dès lors, la question qu'il y a lieu de se poser est celle de savoir comment faire, dans un tel contexte historiquement marqué par la violence et la haine, pour renouer avec la confiance et le goût de vivre ensemble sans toujours se faire la guerre. Comment faire face aux idéologies ethno-partisanes et leurs corolaires que sont les identités meurtrières qui polluent la cohabitation tant au Burundi que dans l'ensemble de la région des grands lacs ? La littérature sur les mécanismes de construction de la paix montre qu'il existe, généralement, quatre stratégies de sortie de crise : la justice, le partage du pouvoir, le pardon et la mise sur pied de commissions vérité et réconciliation. Si ces perspectives ne sont pas fausses, elles restent cependant limitées par le fait qu'elles semblent vouloir imposer la paix, alors que, pour reprendre le titre d'un ouvrage du sociologue français, « *on ne change pas une société par décret* » (Crozier, 1979). La paix est un état d'esprit personnel exempt de colère ou de peur, une façon de vivre avec autrui qui symbolise, au plan collectif, une absence

de violence ou de guerre entre groupes humains. Or, ni la justice, surtout lorsque celle-ci est envisagée comme une façon de poursuivre la guerre avec les armes de droit (Zolo, 2009) ; ni le partage de pouvoir dans ce qu'il peut avoir de pédagogie (les individus apprennent alors qu'il leur faut la guerre pour accéder au pouvoir) ne peuvent prétendre conduire, de façon irréversible, une société vers un état de calme ou de tranquillité, d'absence d'agitation, de perturbation ou de conflit.

Étant donné que c'est par et dans les esprits que s'installe et s'enracine l'idéologie de la haine, c'est aussi à l'esprit qu'il faut s'adresser pour détruire la culture de la violence. Dire qu'il est possible de détruire les idéologies de la haine, c'est reconnaître que la violence n'est pas innée, mais qu'elle s'acquiert à travers les multiples relations que l'individu entretient avec son environnement. Et, partant de l'idée de Frédéric Passy, premier lauréat (avec Henry Dunant) du prix Nobel de la paix, suivant laquelle « *les nations comme les individus sont susceptibles d'éducation* », cet article entend montrer qu'il est possible de déconstruire la culture de la haine pour promouvoir la paix. Elle se fonde sur la conviction que la culture de la violence qui semble enracinée au Burundi ne relève pas d'un substrat présocial, mais qu'elle a été socialement construite et que, conséquemment, elle peut être domestiquée à travers le processus de resocialisation. Il s'agit, plus précisément, de promouvoir d'autres valeurs que celles liées à la haine de l'Autre, des valeurs visant à montrer que mon identité burundaise prime sur mon appartenance à tel ou tel autre groupe ethnique. L'argumentaire s'articule autour de trois mouvements majeurs. Dans un premier temps, je propose une définition succincte de la culture de la paix à partir de ses éléments constitutifs. Ensuite, je tente de montrer dans quelles circonstances s'installe la culture de la haine et la construction des identités meurtrières. Enfin, j'essaie de mettre en exergue le lien qui existe entre culture de la paix et resocialisation, non sans montrer les leviers qu'il faut activer pour y arriver.

I. CULTURE DE LA PAIX ET CULTURE DE LA GUERRE : JAMAIS L'UNE SANS L'AUTRE

La culture de la paix est une manière d'être et de vivre en société ; une manière qui réproouve le recours à la violence comme modalité de résolution des conflits. Mais la culture de la paix suppose la culture de la violence, à laquelle elle s'oppose par ailleurs.

A. La culture de la paix, de quoi parle-t-on ?

Depuis quelques années, surtout à la faveur de la montée en puissance du radicalisme dans toutes ses déclinaisons (politique, sociale, religieuse, économique) et avec ses corolaires que sont, entre autres, les rejets, les replis identitaires, la haine et la guerre, un mot est de plus en plus utilisé : il s'agit de *la culture de la paix*. Une notion à la fois encombrante et porteuse de message fort. Encombrante parce que, si la majeure partie de ceux qui l'utilisent reconnaissent son importance, ils rechignent, hélas, à appliquer tous ses principes. En Afrique, par exemple, certains continuent d'envisager et de souhaiter la paix qui les concerne et approuvent la violence jugée comme le moteur de la révolution, d'autant souhaitée qu'elle permettrait une alternance politique dans des contextes marqués par ce qu'on peut appeler les velléités de gouvernement perpétuel. Porteuse de message fort dans la mesure où l'évocation de cette notion rappelle que tout n'est pas terminé, que la paix est toujours possible.

Sur le plan définitionnel, la culture de paix n'est pas facile à définir. Cette difficulté vient du fait que le concept est composé de deux mots aux contours eux-mêmes ambigus. Il s'agit de la culture d'abord, et de la paix ensuite. Même si tout le monde utilise le mot culture, ce dernier n'est pourtant pas facile à circonscrire. Entre sociologues, politologues, anthropologues, psychologues et philosophes, les définitions se déconstruisent et se reconstruisent en même temps lorsqu'elles ne se télescopent pas (Malinowski, 1968 ; Cuche, 1996). Mais, et bien heureusement, tous s'accordent pour reconnaître que la

culture s'oppose à la nature, en ce sens que cette dernière est inscrite dans les gènes et est, dès lors, transmise par l'hérédité biologique, alors que « *la culture désigne tout ce qui est créé et transmis par l'homme* » (Ansart, 1999, p. 126). Notre façon de faire, de penser et de voir le monde n'est pas le fruit de la nature, mais cela relève d'une construction et, très souvent, d'un conditionnement social. À côté de la notion de culture, on a celle de paix qui, au sens le plus élémentaire, renvoie à l'état de tranquillité physique et mentale, à l'absence de la guerre et autres faits capables d'altérer le vivre ensemble. Toutefois, l'expression « culture de la paix » sous-entend que la paix signifie plus que l'absence de guerre. La paix serait un mélange de valeurs, d'attitudes et de comportements favorisant la résolution pacifique des conflits, ou encore la recherche du consensus. En fait, la paix est une façon de vivre ensemble. En se référant à la définition de la culture, entendue comme l'ensemble de manières de penser, de sentir et de voir le monde propres à une société et que celle-ci transmet à ses jeunes générations par le biais de la socialisation (Durkheim, 1986), on en déduit que la culture de la paix est une manière d'être, de faire et de vivre en société qui s'apprend, se développe et surtout, se cultive.

En simplifiant à l'extrême, on peut dire que la notion « *culture de paix* » renferme trois acceptions : un état de fait, un processus et une action. Dans le premier sens, la culture de la paix désigne l'ensemble des valeurs, des attitudes, des comportements, des traditions et des modes de vie fondés sur le respect de la vie, le rejet de la violence et la pratique de la non-violence, du dialogue, de la coopération et de l'entente. Une pareille définition donne à voir un état de fait, c'est-à-dire, l'existence, dans une société donnée, de valeurs humaines réprouvant l'animosité, l'inimitié ainsi que toutes les autres formes de comportements qui mettraient en péril la cohésion sociale. La seconde acception, celle défendue par l'UNESCO, fait référence à un processus ininterrompu caractérisé par le développement social non-violent lié à la justice, aux droits de l'homme, à la démocratie et au développement. Cette acception, dans la mesure où elle fait référence

au processus de développement, a des liens avec la dernière, celle qui identifie la culture de paix comme une action visant à promouvoir les valeurs ci-haut évoquées, et ce, par l'éducation. Ces trois conceptions ne s'opposent pas, elles se complètent. Ce qu'elles ont de commun est que, parler de la culture de la paix, c'est mettre en lumière ses valeurs constitutives que sont la non-violence, la tolérance, la solidarité, la démocratie, le respect des droits de l'homme, le respect du droit et la protection de l'environnement. Chacune de ces valeurs correspond à un type de socialisation, dans la mesure où à l'intérieur de chaque valeur se trouve des sous-valeurs.

La difficulté de la culture de la paix en tant qu'action, c'est qu'elle suppose et s'oppose en même temps à son contraire, c'est-à-dire la culture de la guerre. Chaque fois qu'on évoque la culture de la paix, c'est qu'il y a l'ombre de la guerre qui plane sur les sociétés. Les faits historiques montrent d'ailleurs que, à des époques différentes, ces deux cultures ont toujours cohabité. Dès lors, promouvoir la culture de la paix passe nécessairement par l'identification des mécanismes par lesquels la culture de la violence s'institutionnalise.

B. « Face à l'ennemi, vous êtes tous pareils et tous uns »

Dans le propos introductif, mention a été faite des cataclysmes qui se sont abattus sur le Burundi et sur d'autres pays des grands lacs. Pour un membre d'une société qui n'a pas encore fait l'expérience de ce genre de situation, ces catastrophes, d'une rare brutalité, illustrent sinon la bêtise humaine, du moins l'irrationalité de leurs auteurs. Pourtant, il n'en est rien ; ceux qui se sont rendus (se rendent toujours) coupables de pareils actes sont rationnels, aussi longtemps que rationnel renvoie, en partie, au fait pour un individu de produire des actes conformément à un ensemble de normes établies socialement (Weber, 1992). En faisant une telle affirmation, c'est le caractère construit des identités meurtrières que j'entends mettre en exergue, faisant l'hypothèse que les idéologies de la haine non seulement se construisent, mais que cette construction relève d'une activité sociale,

collective et historique.

L'idée sous-tendue par cette réflexion est que la culture de la violence qui règne en maître dans la région des grands lacs africains n'est pas une réalité subie. Elle est construite socialement, sous l'influence des structures sociales dans lesquelles évoluent les individus. Dans le contexte burundais, s'il serait erroné de ne pas reconnaître l'existence d'endroits moins pollués, on peut défendre, avec moins de risque de se tromper, que l'ethnicisme, en tant que l'un des principes de construction des identités de la haine, s'apprend partout : à la maison, à l'Église, avec les amis et même sur les lieux de service. Andrien Ntabona fait même savoir que cet ethnicisme se respire dans l'air, se boit dans l'eau sans même que l'on s'en rende compte (Ntabona, 2001). La méthode utilisée par les agents socialisateurs est des plus simples et peut se décliner sous cette forme lapidaire : « *Face à l'ennemi, vous êtes tous pareils et tous uns.* » Il s'agit ici de mobiliser le corps social, partant du sentiment de peur imaginaire ou incarné par un groupe d'individus identifiables, à se tenir aux aguets pour se défendre d'un ennemi fantomatique. Dans cette tâche, les politiciens et leurs intellectuels croient être les véritables penseurs de la société avec, comme conséquence, la strangulation de la capacité critique du reste de la population : « *Certains croient avoir une mission historique [...] de fortifier leur ethnie par tous les moyens possibles, même les plus bas et les plus immoraux. Les tenants de cette idéologie de la mort utilisent le mensonge et la peur pour conduire l'autre ethnie vers la mort et l'extinction* » (Vivons en Église, 1994, p. 78).

Or, le fait que chaque individu, se positionnant alors comme le porte-parole et le défenseur de son ethnie, explique à qui veut l'entendre que le « Nous » est différent des « Eux », « Eux » qu'il faut écarter, si besoin tuer, pour sauver le « Nous », et que dans ces conditions, la tuerie devient souvent « *un acte purificateur* » (Sémelin, 2005) ne fait que renforcer le sentiment de peur, de suspicion et d'hostilité dans les esprits des populations. La propagation de l'idée d'une mort

imminente, une mort causée par un ennemi incarné par l' « Autre » est une façon de canaliser l'angoisse de la population sur un ennemi physiquement identifiable. Traumatisée, la population se remet à ses « leaders » pour que ceux-ci lui expliquent, d'une part, d'où vient la menace, et d'autre part, comment y faire face. C'est dans ce contexte de panique que les théoriciens de la haine prospèrent en tenant les discours du genre « *Voici nos ennemis, ce sont eux qui sont la cause de nos malheurs. Il faut nous en débarrasser* ». Pour Sémelin, c'est « à partir de cette « transmutation » de l'angoisse larvée en une peur concentrée sur une « figure » hostile, [que] la haine se développe contre cet « Autre » malfaisant » (Sémelin, 2005, p. 33). L'auteur constate que, pour la population, l'issue logique de la dynamique « angoisse-haine » est de faire naître le désir de détruire ce qu'on lui désigne comme la source de la mort. Dès lors, l'équation devient simple : « *Ta mort, c'est Ma vie* », c'est-à-dire qu'en tuant l' « Autre »-ennemi, l'individu croit vaincre sa propre mort (Fornari, 1969, p. 35). On est là en face d'un « *una cosa mentale* » (Draï, 2007, p. 22), qui trace une ligne de démarcation qui se voudrait infranchissable entre un « dedans » qui se sent menacé et défend sa pérennité, et un « dehors » menaçant d'où seule la mort pourrait provenir ; entre un « soi-même » apeuré et un « Autre » considéré comme Ennemi.

C'est à partir de cette réalité de l'existence de parallélisme identitaire que l'on comprend le sens de la notion de mur « *senti-mental* », dans ce qu'elle fait référence à « *des savoirs, des attitudes et des sentiments qui empêchent la transformation constructive d'un conflit* » (Calmeyn *et al.*, 2000, p. 27). S'il existe plusieurs types de murs senti-mentaux issus de plusieurs groupes sociaux, ainsi que le montrent les auteurs précédemment cités, ceux des bourreaux m'intéressent à plus d'un titre. Ils rendent mieux compte du processus de socialisation à la violence, à la vengeance et à la haine. Ce d'autant plus que leur but principal est la justification des assassinats à grande échelle, de semer

la rage, la colère et la haine, en présentant les personnes tuées et/ou les victimes potentielles comme naturellement condamnées à mourir, mais surtout en se présentant, eux, comme les défenseurs d'une cause et les sauveurs de la nation (*Ibid.*, p. 28). Cette idée rejoint celle de l'appropriation développée par Colette Guillaumin, dans ce qu'elle montre que, dans les situations de racisme – l'ethnisme fait partie des racismes sans races –, les caractéristiques physiques des dominés et de ceux qui sont appropriés passent pour être les causes de la domination qu'ils subissent (Guillaumin, 1992). En ce sens, les bourreaux en viennent à justifier que si des individus sont violentés et/ou assassinés, c'est davantage parce que, de par leur nature, ils le méritent. Il s'ensuit que la honte et la culpabilité, sentiments qui sont supposés envahir un individu lorsque celui-ci croit s'être écarté de la norme sociale, seront d'autant absents que la personne tuée/violentée fait partie du groupe désigné, arbitrairement, comme naturellement prédisposé à subir des traitements inhumains. Ce qui rend la situation burundaise complexe, c'est que les deux groupes historiquement en conflit se sont appropriés l'un l'autre, les extrémistes de chaque bord faisant comprendre que la nature condamne les victimes aux maltraitements qu'ils subissent.

De ce qui précède, on peut retenir deux choses. D'abord, on retient avec Verdiana Grossi que l'éducation à la violence implique l'assassinat, le meurtre, le viol (Grossi, 2000, p. 25), mais surtout le fait d'en être fiers. Il en est ainsi parce que cette éducation annihile la capacité critique aussi bien de la société que des auteurs. « *Elle fait ressortir toute l'agressivité de l'homme et la haine nécessaires pour combattre et mener une guerre* » (*Ibid.*). Ensuite, on voit que les identités, ainsi que le souligne Amin Maalouf, deviennent meurtrières lorsqu'elles sont conçues de manière tribale. Elles opposent « Nous » aux « Autres », favorisent une attitude partielle et intolérante, exclusive et excluante (Maaluf, 1998). Or, le choix proposé par cette conception est extrêmement dangereux, dans la mesure où il implique soit la négation de l'autre, soit la négation de soi-même, soit l'intégrisme, soit la désintégration (*Ibid.*).

II. RESOCIALISATION : DES NICHES ÉCOLOGIQUES AUX ESPACES DE PURIFICATION

Dans un tel contexte historiquement marqué par la culture de la violence et de la haine de l'Autre vu comme l'incarnation du mal, comment faire pour renouer avec la confiance et le goût de vivre ensemble sans toujours se faire la guerre ? Comment faire face aux émotions ethnocistes qui polluent la cohabitation tant au Burundi que dans l'ensemble de la région des grands lacs ? S'il n'existe pas de solution miracle, la resocialisation, à travers la destruction des niches écologiques, ainsi que la mise sur pied des espaces de purification me paraissent fondamentales.

A. Bref rappel sur la resocialisation

La resocialisation, c'est le fait de socialiser de nouveau ; ce qui laisse entendre que la première socialisation n'a pas abouti à son objectif fondamental, à savoir l'adaptation de l'individu à son environnement de vie. En effet, la « *socialisation est le processus par lequel la personne humaine apprend et intériorise tout au cours de sa vie les éléments socio-culturels de son milieu, les intègre à la structure de sa personnalité sous l'influence d'expériences et d'agents sociaux significatifs et par là s'adapte à l'environnement social où elle doit vivre* » (Rocher, 1970, p. 132). Alors que la socialisation s'adresse à toute personne et ne s'arrête qu'à la mort, la resocialisation, quant à elle, concerne les personnes dont les comportements sont ou seraient nocifs pour la cohésion sociale.

On comprend, dès lors, pourquoi la resocialisation est une notion davantage utilisée dans le domaine criminologique. Plus qu'un concept, c'est une stratégie visant à amender les délinquants et les criminels, afin de leur donner une seconde chance d'intégrer la société.

Dans les milieux pénitentiaires, on parle alors de l'humanisation des conditions de détention qui doivent permettre au prisonnier de se reconstruire et, *in fine*, de se réadapter à son environnement de vie. Ceux qui utilisent la resocialisation comme mode de réinsertion des criminels partent de la conviction que « *la peine a pour but essentiel de favoriser l'amendement et le reclassement social du condamné* » (Couvrat, 1985, p. 231). C'est d'ailleurs à partir de cette conviction que la peine de mort a été supprimée dans certaines sociétés et que des plaidoyers sont formulés ici et là en vue de son abolition (Nyembo Mbonyo, 2003), une abolition qui est supposée permettre au délinquant de ne pas être exécuté pour avoir mal agi, mais plutôt d'être rééduqué et amendé en vue de retrouver sa place dans la société. Ici, on suppose que la peine, même si elle doit être exécutée individuellement, celui qui l'exécute a un avenir, il est avant tout un être humain, qui a des droits qu'on doit respecter (Belda, 2010). Cette approche, en raison de ses méthodes douces, cristallise l'intérêt de ceux qui ont en charge la diminution des cas de criminalité. À cet effet, Frédéric-Jérôme Pansier fait savoir que la resocialisation connaît la faveur des pénalistes et des socio-psychologues, parce qu'elle est fondamentalement démocratique. Selon lui, pendant la resocialisation, la société respecte la personnalité du délinquant et ne lui impose pas le changement par la force ou la contrainte. La resocialisation suppose la volonté de l'intéressé de faire l'effort nécessaire en vue de ce minimum de vie collective (Pansier, 2001). Il s'agit en fait d'une ré-humanisation/re-personnalisation de l'individu délinquant, à travers son implication effective et volontaire dans la reconnaissance de la faute commise et l'intégration, dans ses comportements, des valeurs d'une vie sociale normale.

Mais la resocialisation ce n'est pas seulement l'institution pénitentiaire qui s'en charge par le biais de l'humanisation de la peine ou par le respect des droits du prisonnier ; elle est également assurée dans des centres spécialisés et/ou à travers la mise sur pied de mécanismes de rééducation. Dans les pays développés, par exemple, il existe des internats chargés d'accueillir des délinquants multirécidivistes ou des

jeunes après leur comparution devant une cours ou leur libération de prison. Ces écoles d'un autre genre sont désignées comme des centres de rééducation (Cusson, 1974, p. 10). Il existe un autre aspect de la resocialisation, que l'on rencontre dans des pays à peine sortis de la guerre. Ce type de re-personnalisation concerne surtout les ex-combattants, pour qui sont organisés des séminaires d'éducation civique en vue de leur donner la chance de renouer avec la vie sociale. C'est, par exemple, ce qui a été fait en Côte d'Ivoire après l'opération de démobilisation et de désarmement des ex-combattants. On peut aussi parler de resocialisation lorsqu'on a affaire aux personnes à qui la maladie, généralement d'ordre psychiatrique, a fait perdre certaines facultés essentielles telles que la mémoire, la vie en communauté. Ici, le terme est le synonyme de réadaptation.

À l'évidence, la resocialisation est un concept multiréférentiel qui peut désigner des réalités variables. Mais le point commun de toutes ses significations, c'est que cette notion fait référence à une situation de marginalité sociale d'une personne ou d'un groupe d'individus, qui sont clairement identifiés pour être réintégrés. Est-il possible, dès lors, de recourir à ce concept pour faire face aux idéologies de la mort qui altèrent le vivre ensemble dans les grands lacs africains ? Cette question se pose avec autant d'acuité que dans la région étudiée ici, on a affaire aux délinquants ambulants, souvent muets, sournois mais qui, en privé, inoculent des idéologies de la mort et de la terreur. La prison ne peut donc pas aider à les reclasser, c'est plutôt la société qui doit s'en charger. En effet, le délinquant qui est resocialisé dans une prison reconnaît la faute pour laquelle il a été condamné, parce que celle-ci est inscrite dans la loi. Ce qui n'est pas le cas des situations de haine sociale. Ici, on est non pas sur le registre de l'action, mais de la culture, entendue comme l'ensemble des manières de voir, de penser, de faire et de sentir tellement incorporées dans les individus qu'elles ont fini par devenir leur seconde nature (Durkheim, 1986). Même si la tâche paraît bien difficile ici que dans le cadre d'une rééducation que l'on obtient à travers l'emprisonnement, il reste possible de ré-humaniser

une société par le processus de resocialisation.

B. La destruction des mémoires-écrans et conflictuelles : préalables à la resocialisation

Toute entreprise de resocialisation, dans le contexte burundais, doit passer par la destruction de ce que j'appelle les mémoires-écrans et conflictuelles, mais aussi du parallélisme sentimental.

L'apprentissage des valeurs suprêmes

Il a été montré que la culture de la mort, de la haine et de la vengeance qui structure le vivre-ensemble des Burundais a été construite socialement. Si, jusqu'à présent, et ce malgré les efforts fournis par la communauté internationale en vue de leur apprendre à vivre ensemble, les tensions persistent, c'est en réalité parce que les Hutu et les Tutsi continuent à se percevoir mutuellement, non pas tant comme des êtres humains, mais davantage comme de potentiels tueurs. Le propos est peut-être exagéré, mais une simple balade sur les cyberespaces et autres réseaux sociaux où se diffuse et se discute l'actualité burundaise, donc loin des convenances qu'exige la présence physique, surtout avec la crise que traverse la classe politique actuellement, suffit pour se rendre à l'évidence qu'il reste ce qu'il est convenu de nommer les « *niches écologiques* » de la violence. Car, si un comportement prospère, c'est parce qu'il possède une niche écologique, c'est-à-dire un ensemble de vecteurs sociaux qui constituent le milieu de ce comportement et qui lui donnent une consistance propre (Hacking, 2002). Croire ou faire croire à toute une population qu'il n'existe de bourreaux que dans l'autre camp est une stratégie qui ne fleurit que parce qu'il existe des mémoires-écrans, sélectives et conflictuelles qui en constituent une niche écologique.

Mais comment reconnaître ces mémoires ? Le premier visage des mémoires-écrans/sélectives et conflictuelles, c'est qu'elles sont sélectives dans leur manière d'organiser et de concevoir le deuil. Au Burundi, une pareille situation se donne à voir à travers le choix des

lieux et des dates de mémoires, l'identité des morts qui diffèrent selon les ethnies (Manirakiza 2011), avec une possibilité que parfois, « *le deuil des uns fait le bonheur des autres* » (Lemarchand, 2004, p. 432). Or, comme le souligne Jean Pierre Chrétien, ce « *refus de reconnaître les morts des autres, en réservant les uns à des mémoriaux et les autres à des poubelles de l'histoire (sous les étiquettes de rebelles, d'opresseurs ou de victimes, de bavures)* » (Chrétien, 1990, p. 189) ne fait qu'altérer le rapport à l'Autre. Le deuxième visage est que de telles mémoires filtrent et édictent ce qui peut et doit être dit ou tu. Forme de surmois qui « *fonctionnent comme des censures d'autres souvenirs du passé* » (Meynier, 2008, p. 41), ces mémoires stockent derrière l'écran du conscient tout ce qui peut contrarier la version politiquement et/ou socialement correcte des faits. C'est ainsi que dans le subconscient d'une frange importante de la communauté tutsi, il n'y a de tueurs que des Hutu. De ce fait, un nombre important des membres de cette communauté se refuse d'admettre que ce groupe présente, dans ses rangs, des éléments nuisibles. Réciproquement, la majeure partie de Hutu estime qu'ils ont été victimes des assauts répétés des Tutsi, et trouve toujours des alibis pour justifier certains d'entre eux qui se sont rendus coupables des massacres à grande échelle.

Dès lors, la première solution pour domestiquer cette culture de négation et d'auto-accusation passe par la destruction de ces mémoires. Il est question de promouvoir, par le processus de resocialisation, d'autres valeurs, en faisant l'hypothèse que celles véhiculées actuellement ne sont pas favorables à la cohabitation. Une pareille action me paraît fondamentale pour plus d'un titre. D'abord, parce qu'une telle vision, lorsqu'elle n'est pas corrigée, pousse l'individu « *à entretenir un rapport illusoire à la réalité, dans la mesure où elle constitue un comportement stéréotypé, façonné par les normes sociales et les croyances impliquées par celles-ci* » (Lepine, 2012, p. 142). Ensuite, parce que la littérature sur les mécanismes de construction de la paix montre qu'il existe trois stratégies majeures : la justice, le partage du pouvoir et le pardon. Or, si ces perspectives

ne sont pas totalement fausses, elles restent cependant limitées par le fait qu'elles semblent vouloir imposer la paix, alors que, ainsi que l'a souligné Michel Crozier, « *on ne change pas la société par décret* » (Crozier, 1979). La paix en soi est un état d'esprit personnel exempt de colère ou de peur, qui symbolise, au plan collectif, une absence de violence ou de guerre entre groupes humains. Or, ni la justice, surtout lorsque celle-ci est envisagée comme une façon de poursuivre la guerre avec les armes du droit (Zolo, 2009) ; ni le partage de pouvoir dans ce qu'il peut avoir de pédagogie (les individus apprennent qu'il leur faut la guerre pour accéder au pouvoir) ne peuvent prétendre conduire, de façon irréversible, une société vers un état de calme ou de tranquillité, d'absence d'agitation, de perturbation ou de conflit. Dans ces conditions, l'apprentissage et l'intériorisation des valeurs suprêmes, celles visant à subordonner l'identité ethnique à l'identité nationale est plus que nécessaire. Cette resocialisation, qui part du constat que les valeurs jusque-là enseignées ne sont pas favorables à la cohabitation, doit se faire dans les foyers, les églises, les écoles, les lieux professionnels ou dans l'éducation non formelle. En prenant appui sur l'idée que la famille constitue le lieu primaire où l'enfant apprend à connaître l'autre, les parents peuvent socialiser directement leurs enfants, en évitant qu'ils soient en contact avec des scènes de violences, ou indirectement, en essayant de tenir des discours et des témoignages moins pollués en leur présence, étant entendu que les enfants ont la capacité d'écouter et de reproduire les discours tenus par les adultes.

La promotion des modèles et le développement d'une conscience critique

L'autre aspect de la resocialisation dans le contexte burundais, c'est la promotion des modèles, au lieu de célébrer des morts et des tueurs.

Il existe une manie au Burundi de commémorer qui peut facilement choquer. En soi, les commémorations, parce qu'elles

entretiennent la mémoire, ne sont pas mauvaises. En revanche, elles peuvent devenir nocives lorsqu'elles sont conçues et organisées de manière tribale, et c'est ce qui, malheureusement, se passe au Burundi. Alors que l'on devrait davantage promouvoir ce qui unit, alors qu'elles devraient être pensées de manière à entretenir une mémoire collective, les commémorations sont organisées sur fond d'une rationalité constituée de quatre éléments : la justice du talion (le « *tu me frappe, je te frappe* »), la haine tribale, le désir de vengeance, le comportement populiste (on y raconte alors ce que la majorité veut entendre, sans jamais éveiller les consciences critiques). Du coup, les modèles, ceux-là qui se sont distingués pendant les crises par leur intégrité morale sont mis au tombeau, lorsqu'ils n'y sont pas encore, au profit de profils macabres dont les prêtres, les pasteurs, les imams, les politiciens, etc., à travers leurs homélies partisans, contribuent à faire la publicité. Or, et ceci est un truisme, chaque fois que le pays a connu des crises, il y a toujours eu des personnes que l'on peut comparer, en recourant à l'histoire de l'extermination des juifs, aux « justes », ceux-là qui, au risque de leur vie propre, ont protégé leurs semblables pourtant issus des ethnies différentes. Mais, hélas, notre mémoire ne les honore pas. On préfère raconter aux enfants le mal qui est en l'Autre, à travers ses figures, sans jamais leur donner l'exemple de ces Luther King, ces Nelson Mandela et tous ces Gandhi de l'ombre. Même au niveau de l'immortalisation de la mémoire, à travers les monuments, c'est toujours la place aux morts, jamais aux vivants ou à ces morts qui ont sauvés des vies. Pas un seul de leurs noms n'est cité lors de nos fêtes nationales ou quand il faut se rappeler nos morts. Bref, on peut dire, sans risque de se tromper, que la commémoration au Burundi représente le moment par excellence de la réactualisation de la haine tribale avec, comme conséquence, le désir de vengeance. Or, ainsi que le souligne Amin Maalouf, l'identité d'un individu est plurielle comme le sont les multiples champs dans lesquels il est impliqué. Aucun individu au monde ne partageant toutes ses appartenances (ni même avec son père ou son fils), il apparaît extrêmement dangereux et non-

pertinent d'englober des individus sous un même vocable, a fortiori de leur attribuer des actes, opinions ou crimes collectifs (Maalouf, 1998).

Dès lors, dans le cadre de la resocialisation, il faut promouvoir ces femmes et ces hommes justes qui doivent servir de modèles. En fait, sans une pareille action, les fruits de la resocialisation prendraient plus de temps avant de mûrir. Ce d'autant plus qu'il est admis que l'homme a besoin de s'habituer aux nouvelles idées, mais qu'il a surtout besoin de figures emblématiques qui représentent un concept, ici celui de la paix. Si la haine a ses figures, la paix en a aussi. Cela veut dire que « chaque cause a ses leaders ; chaque utopie cherche à se réaliser à travers quelques figures emblématiques qui vont montrer l'exemple » (Grossi, 2000, p. 33). Mais une telle action ne peut être effective que si et seulement si la société favorise l'éclosion d'une conscience critique. La difficulté avec le Burundi, c'est la culture fanatique qui s'y est installée, et le problème avec le fanatisme, c'est qu'il conduit à la partialité et, souvent, à la radicalité avec ce que cela comporte d'intolérance. En effet, partout où le fanatisme s'est saisi des consciences des peuples, on a eu droit à une vision manichéenne de la réalité, c'est-à-dire une opposition binaire des méchants aux gentils. Ce fanatisme, auquel s'ajoute le populisme, et qui se donne à voir aussi bien chez les Hutus que chez les Tutsis, est l'un des facteurs qui fragilise le vivre-ensemble. Il est surtout repérable dans le champ politique où il prend la forme d'affrontements entre opposition politique et mouvance gouvernementale, avec, comme on pourrait s'y attendre, la même rhétorique : « Eux, sont méchants et nous, sommes gentils. » Une conscience critique doit pouvoir douter de cette auto-valorisation, en ayant à l'esprit que les politiciens, en tant que professionnels de la politique, c'est-à-dire ceux qui vivent des fruits de la politique, sont dans leurs rôles. Pour assurer leur pérennité et leur réussite dans le champ, les mandataires (politiciens) doivent compter sur le soutien des mandants (peuple), soutien qu'ils obtiennent en faisant croire aux profanes (peuple) que leurs mandataires font tout pour eux (Bourdieu, 1981). Or, ceci est une illusion, dans la mesure où un mandataire ne

peut représenter les autres que parce qu'il se représente lui-même et les siens (Ibid.) Cette connaissance a ceci d'important qu'elle permet d'ouvrir les yeux afin de ne pas succomber aux charmes des vendeurs d'illusion et, surtout, de se rendre compte que le malheur, ce n'est pas seulement les autres.

Du repli sur soi à l'ouverture à l'autre : pour une autre forme de morphologie sociale

La resocialisation, c'est aussi la promotion d'un autre type de morphologie sociale, étant entendu que la construction comme l'expression d'une identité est influencée par les structures sociales dans lesquelles l'individu grandit. Entre l'espace et le comportement d'une population, il y a un lien non négligeable. C'est d'ailleurs l'idée qui perçoit des travaux d'Émile Durkheim sur la morphologie sociale :

« La vie sociale repose sur un substrat qui est déterminé dans sa forme comme dans sa grandeur. Ce qui le constitue, c'est la masse des individus qui composent la société, la manière dont ils sont disposés sur le sol, la nature et la configuration des choses de toutes sortes qui affectent les relations collectives. Suivant que la population est plus ou moins considérable, suivant qu'elle est concentrée dans les villes ou dispersée dans la campagne, suivant la façon dont les villes et les maisons sont construites, suivant que l'espace occupé par la société est plus ou moins étendu, suivant que ce sont les frontières qui la limitent, les voies de communication qui la sillonnent, etc..., le substrat social est différent » (Durkheim, 1899, p. 520-521).

On voit que l'espace détermine le substrat social. Pour comprendre les sociabilités individuelles ou collectives, l'accent doit être mis sur l'occupation et/ou la distribution des individus sur l'espace, sur les influences multiples que les infrastructures, leur

développement ou sous-développement ont sur les manières de vivre et de voir le monde. Quelqu'un qui habite un bidonville/campagne, et un autre qui réside dans un quartier chic de la capitale n'ont pas les mêmes visions du monde. Entre les deux individus, les manières de vivre seront certainement différentes. Il en est ainsi parce que les individus, dans leur relation avec leur milieu de vie et sous l'influence de l'éducation, développent une conscience collective qui, au final, détermine leurs faits et gestes : « La composition des groupes sociaux, leur distribution territoriale, la nature des équipements, les souvenirs attachés à tel ou tel lieu sont autant de « facteurs actifs » qui vont affecter les conditions de mise en œuvre des actions humaines » (Stebé et Marchal, 2007, p. 21).

L'idée sur laquelle il faut insister est que le type de quartier, l'homogénéité des individus, la structure personnalisée/individualisée des habitations ne permettent pas la transformation positive des conflits. Les individus, parce qu'ils n'interagissent pas, parce qu'ils ne vivent pas ensemble, continuent d'entretenir des stéréotypes et des clichés, retardant, de ce fait, l'échéance de découvrir en l'Autre des valeurs humanistes. En effet, comme l'a remarqué George Homans, plus des personnes interagissent, plus il est possible qu'elles aient les unes pour les autres un sentiment d'amitié (Homans, 1950). D'ailleurs, dans le cas burundais, l'expérience montre que les quartiers hétérogènes, comme Buyenzi, ont connu moins de violences que ceux qui se singularisaient par l'homogénéité des habitants (Ngagara et Kamenge, par exemple). Il faut promouvoir la connaissance et la reconnaissance mutuelles, si nous voulons vivre ensemble, dans la mesure où la transformation d'un peuple en nation présuppose la création d'un climat social sain. Seul, celui qui aura appris à l'école, en compagnie de ses amis, en famille ou derrière les hommes de Dieu, à apprécier et à reconnaître la valeur humaine de l'autre différent de lui et des siens pourra participer à l'édification de la culture de la paix. L'expérience montre que l'homme ne combat que pour ce qu'il estime. Mais pour estimer, il faut au moins connaître et on ne peut pas connaître en étant à l'écart.

C. Les agents resocialisateurs

La resocialisation, telle qu'elle vient d'être évoquée, est indispensable mais elle ne va pas de soi. Au regard de l'histoire du pays, la question qui se pose avec acuité est celle de savoir, qui doit resocialiser qui, dans un univers où même les intellectuels rivalisent plus dans la promotion de la *loi du talion* que dans la célébration de l'éthique de pardon ?

Nous avons vu que dans le cadre d'une resocialisation classique, l'institution pénitentiaire ou d'autres centres spécialisés se chargent d'inculquer les nouvelles valeurs aux délinquants. En revanche, dans un contexte social marqué par la haine tribale, c'est toute la société, à travers ses agents socialisateurs, qui doit prendre en main la question de la réadaptation. Plusieurs agents doivent intervenir (famille, confessions religieuses, amis, etc.) mais nous allons développer quelques-uns. Au regard du rôle joué par les acteurs politiques dans la bipolarisation de la société, les premiers agents resocialisateurs sont les professionnels politiques. Ceux-ci doivent apprendre à subordonner leurs intérêts personnels à l'intérêt national, en essayant d'être moins individualistes. Pour cela, il est indispensable de mettre fin à la rhétorique populiste et manichéenne, et d'arrêter de surfer sur l'état de fragilité de la population, la jeunesse surtout, en l'amenant à intégrer la diversité, la tolérance, le respect de la vie, le respect de l'autre comme des valeurs inviolables, non pas seulement pour les gens de leurs camps, mais pour tout citoyen. Pour certains, croire que cela est possible relève plus de la foi chrétienne que de la raison scientifique. Peut-être ne se trompent-ils pas, mais mon point de vue est motivé par ce qu'on pourrait qualifier de comportement irresponsable des politiciens burundais. Même si l'accent est souvent mis sur ceux qui gèrent actuellement le pays et qui le font de manière néo-patrimoniale (Fauré et Médard, 1995), il importe de souligner que l'opposition politique n'est pas exempte de critique. En réalité, dans un pays gangrené par des pratiques délictueuses telles que la

corruption, la prédation, le clientélisme ou le copinage, l'opposition devrait être une opposition de combat, combat non pas physique, mais un combat d'idées, un combat pour construire une société viable. Or, ce à quoi on est convié est l'inverse : on a une opposition pécuniaire composée de partis satellites dont l'action consiste à s'agiter dans le but d'être invités au grand festin où se partage le gâteau national ; une opposition fanatico-tribale qui n'a d'autres choses à offrir aux Burundais qu'une réactualisation, même sous des termes plus doux, du clivage ethnique ; une opposition revancharde faite de partis dont le but est de reconquérir, si besoin avec la force, ce qu'il est convenu d'appeler le leadership volé. Il est évident que si les habitudes des uns et des autres ne changent pas, pour faire la place aux comportements responsables, la resocialisation en question serait une vue de l'esprit.

Ensuite, il y a le rôle des médias. Dans son ouvrage devenu une référence, Francis Balle fait savoir que les médias peuvent faire faire n'importe quoi à n'importe qui, n'importe comment et n'importe quand (Balle, 2009). Dans la mesure où ils influencent ou fabriquent souvent l'opinion (Bourdieu, 1972), les médias sont capables non seulement d'aider à trouver un compromis mais également de renforcer les positions les plus extrémistes qui peuvent mener à des actions violentes. En dehors de ce rôle négatif, les médias peuvent contribuer à la formation d'une population responsable et tolérante. Ils sont donc un partenaire incontournable pour quiconque cherche à ré-humaniser une société, d'autant plus que leur « influence [...] peut contrebalancer l'action du milieu socioculturel, notamment des parents, dans la mesure où les media diffusent à tous les enfants une même culture émotionnelle, qui peut conduire vers un partage plus large des normes émotionnelles » (Montandon, 1992, p. 12). Mais pour jouer pleinement ce rôle, les professionnels des médias doivent être responsables : tout en jouant leur rôle de pourvoyeurs de nouvelles et de critique des acteurs sociaux, les journalistes ont la responsabilité d'éduquer et de promouvoir certaines valeurs telles que la paix sociale, la justice, la cohésion nationale, la promotion des modèles.

Étant donné que les agents socialisateurs qui viennent d'être évoqués ont été eux-mêmes socialisés dans des contextes violents, il y a un travail de purification préalable à accomplir à leur endroit. En effet, les politiciens, les parents ou les journalistes ne peuvent transmettre des valeurs supérieures à la jeune génération qu'à partir du moment où ils sont eux-mêmes convaincus de leur justesse. Comme cela a déjà été soulevé, l'homme ne combat que pour ce qu'il estime. Or, jusqu'à présent, toutes les enquêtes réalisées dans le but de réfléchir sur les mécanismes à privilégier pour prévenir les conflits et/ou cultiver la paix, montrent que les Burundais restent sous l'emprise des émotions négatives (Ndayizeye, 2002 ; Barancira, 2007). Une enquête (THARS/GIZ) menée en 2012 auprès des victimes des différentes crises dans 4 provinces, sur 58 collines du Burundi (Ngozi, Gitega, Kayanza, Makamba), montre que, à la question de parier sur l'éventualité d'un nouveau conflit, plus de 60 % des interviewés disent qu'un nouveau conflit est possible au Burundi. Le sentiment de persécution et de menace reste fort, alors qu'il doit être maîtrisé. Il n'est pas question ici de défendre l'idée d'une nécessité d'ignorer les émotions, mais de les exprimer afin de purifier son esprit. Cet effort de purification, qui conduit vers la catharsis, peut passer par plusieurs éléments. On peut, soit promouvoir les spectacles qui retracent les événements traumatiques vécus, tel que le spectacle « Habuze Iki », à partir duquel Barancira et ses collègues ont construit une réflexion sur la nécessité de la justice transitionnelle ; ou créer des comités de vérité et réconciliation, à l'image de ceux qui ont été mis sur pied en Afrique du Sud post apartheid. Tant que de tels lieux de purification de l'esprit n'existent pas, et que les individus ayant vécu des situations traumatiques gardent en eux des sentiments de la mort, de peur et d'être persécutés, la resocialisation dont on parlait ne pourra pas être effective. La mise sur pied de ce genre de mécanismes doit s'accompagner d'une justice, non pas tant punitive, mais correctionnelle ; une justice dont le but visé n'est pas tant la prononciation de la peine de mort à l'endroit du coupable, mais plutôt une justice qui vise à recréer le lien, par une

reconnaissance du délit et la demande de pardon. Une pareille action permettrait de tranquilliser les consciences des uns et des autres, leur permettant ainsi de vivre sans avoir peur d'être éternellement pourchassés, comme cela ressort du propos de ce déplacé (réfugié intérieur) :

« À voir les attitudes et les comportements des rapatriés venus de la Tanzanie qui ont tué les nôtres, nous craignons qu'ils ne recommencent. Nous voyons d'ailleurs que la justice risque d'être effacée [...]. Ils se diront que comme ils ont tué et qu'ils n'ont pas été poursuivis, rien n'empêche de recommencer la guerre » (Barancira, 2007, p. 40).

Or, si ce déplacé peut, avec raison, déplorer le fait que les crimes commis à l'encontre de sa communauté n'ont pas été punis, le réfugié dont il redoute la récidive peut également avoir le même sentiment, arguant que ceux qui l'ont conduit à l'exil n'ont jamais été poursuivis. Les deux acteurs ont tous raison d'avoir peur, car la particularité des crimes commis au Burundi, c'est qu'ils restent présents dans les mémoires, en raison du fait qu'ils n'ont jamais fait l'objet de véritables poursuites judiciaires de la part des autorités politiques (Lemarchand, 2004, p. 432). En ce sens, encourager la mise sur pied des espaces de purification est une façon d'éviter la rémanence des sentiments négatifs tels que l'élastique et le timbre. Le premier renvoie au fait que dans une situation donnée, le sentiment exprimé l'est de façon excessive parce que l'individu fait le lien, de façon inconsciente, entre le présent et une situation traumatique vécue dans le passé. Quant au second, il fait référence à une accumulation continue de sentiments et d'émotions non purgés qui, une fois que la goutte qui fait déborder le vase tombe, vont s'exprimer brutalement, souvent envers une personne qui n'est pas concernée. Ceci amène à faire l'hypothèse que si les Burundais ont une telle facilité à en venir aux mains chaque fois que la discussion prend les allures d'un clivage

ethnique, c'est en partie parce qu'ils vivent dans un environnement où les espaces de purification sont rares.

Conclusion

Cet article, bien que limité, permet de comprendre deux choses. D'abord, la culture de la paix est une manière de faire et de vivre qui met en minorité le recours à la violence comme modalité de changement de la société. Pour s'épanouir, cette culture a besoin des valeurs humaines telles que la tolérance, la diversité, le respect des droits de l'homme, le compromis, etc. Ensuite, dans une région historiquement marquée par les crises politico-ethniques, l'acquisition et le développement de ces valeurs passent par la resocialisation des individus. Cette perspective, dont les principes ont été développés dans cette étude, est d'autant indispensable qu'elle s'attaque aux esprits, lieux où prennent naissance et se développent les conflictualités sociales. Et comme le disait Norbert Elias, ce n'est qu'une fois atteint le stade où les dispositifs de l'autocontrôle commandent de manière identique et régulière tous les comportements, que la libération des émotions peut s'effectuer dans certaines activités sans que, pour autant, la société soit mise en danger par un retour sauvage de l'agressivité et de la violence.

Références bibliographiques

ANSART Pierre (1999), « Sociologie de la culture », in AKOUN André et ANSART Pierre (sous la dir. de), *Dictionnaire de sociologie*, Paris, Seuil, pp. 125-128.

BALLE Francis (2009), *Médias et sociétés*, 14^e éd., Paris, Montchrestien, Lextenso.

BARANCIRA Sylvestre *et al.*, (sous la dir. de) (2007), *Paroles de Burundais sur la justice d'après-guerre*, Bruxelles, RCN Justice & Démocratie asbl.

BELDA Béatrice (2010), *Les droits de l'homme des personnes privées de liberté. Contribution à l'étude du pouvoir normatif de la cour européenne des droits de l'homme*, Bruxelles, Bruylant.

BOURDIEU Pierre (1973), « L'opinion publique n'existe pas », *Les temps modernes*, n° 318, pp. 1292-1309.

BOURDIEU Pierre (1981), « La représentation politique. Éléments pour une théorie du champ politique », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 36-37, pp. 8-9.

CALMEYN Stefaan *et al.* (2000), *Le Défi de la paix au Burundi: Théorie et pratique*, Paris, L'Harmattan.

CHRÉTIEN Jean-Pierre (1990), « L'ethnisme au Burundi : tragédies et propagandes », *Politique africaine*, n° 38, pp.182-189.

COUVRAT Pierre (1985), « La politique criminelle pénitentiaire à l'image de l'expérience française depuis 1945 », *Revue de science criminologique et de droit pénal comparé*, n° 2, pp. 231-239.

CROZIER Michel (1979), *On ne change la société par décret*, Paris, Grasset et Fasquelle.

CUCHE Denys (1996), *La notion de culture dans les sciences sociales*, Paris, La Découverte.

CUSSON Maurice (1974), *La resocialisation du jeune délinquant*, Montréal, Les presses de l'Université de Montréal.

DRAÏ Raphaël (2007), « Murs politiques, murs mentaux », *Cités*, vol. 31, n° 3, pp. 21-33.

DURKHEIM Émile (1986) [1^{re} éd. : 1895], *Les Règles de la méthode sociologique*, Paris, PUF.

DURKHEIM Émile (1899), « Note sur la morphologie sociale », *L'année sociologique*, n° 2, pp. 520-521.

ELIAS Norbert et DUNNING Éric (1994) [1^{re} éd. en allemand : 1986], *Sport et civilisation. La violence maîtrisée*, trad. fr., Paris, Fayard.

FAURÉ Yves-André et MÉDARD Jean-François (1995), « L'État-business et les politiciens entrepreneurs. Néo-patrimonialisme et *big men* : économie et politique », in ELLIS Stephen et FAURÉ Yves-André (sous la dir. de), *Entreprises et entrepreneurs africains*, Paris, Karthala/Orstrom, pp. 289-309.

FORNARI Franco (1969), *Psychanalyse de la situation atomique*, Paris, Gallimard.

GROSSI Verdiana (2000), « Utopie et réalité d'une culture de la paix », *Culture de paix : portraits et perspectives*, n° 8, pp. 11-34.

GUILLAUMIN Colette (1992), *Sexe, Race et pratique du pouvoir : l'idée de Nature*, Paris, Côté-femmes.

HACKING Ian (2002), *Les Fous voyageurs*, Paris, Les Empêcheurs de penser en rond.

HOMANS George (1950), *The Human Group*, New-York, Harcourt, Brace.

PANSIER Frédéric-Jérôme (2001), *La peine de mort et le droit*, Paris, PUF.

LEMARCHAND René (2004), « La mémoire en rivale de l'histoire », *Cahiers d'études africaines*, n° 173-174, pp.431-434.

LEPINE Samuel (2012), « La construction sociale des émotions : enjeux conceptuels et limites d'une hypothèse », *Klesis – Revue philosophique*, n° 23, 2^e trimestre, pp. 134-165.

MAALUF Amin (1998), *Les identités meurtrières*, Paris, Grasset.

MALINOWSKI Bronislaw (1968), *Une théorie scientifique de la culture*, Paris, Maspero.

MANIRAKIZA Désiré (2011), « Les intellectuels burundais face au piège de l'ethnisme », *Revue africaine de sociologie*, vol. 15, n°1, pp. 20-48.

MEYNIER Gilbert (2008) : « Les historiens et la mémoire après Halbwachs et Freud », *Revue algérienne d'anthropologie et de sciences sociales*, vol. 12, 1-2, n° 39-40, mars, pp. 39-45.

MONTANDON Cléopâtre (1992), « La Socialisation des émotions : un champ nouveau pour la sociologie de l'éducation », *Revue Française de Pédagogie*, n° 101, pp. 105-122.

NTABONA Adrien (2001), « Approches axiologiques du problème de la paix dans la région des grands lacs », *Au Cœur de l'Afrique*, numéro spécial, pp. 3-18.

NYEMBO MBONYO Henri (2003), *L'abolition de la peine de mort au Congo Kinshasa : plaidoyer pour une humanisation des peines*, Paris, Kartala.

ROCHER Guy (1970), *Introduction à la sociologie générale*, Paris,

Seuil.

SÉMELIN Jacques (2005), *Purifier et détruire. Usages politiques des massacres et génocides*, Paris, Seuil.

STÉBÉ Jean-Marc et MARCHAL Hervé (2007), *La sociologie urbaine*, Paris, PUF.

VIVONS EN ÉGLISE (1994), *Bulletin d'information de l'Église Catholique du Burundi*, Bujumbura.

WEBER Max (1992) [1^{re} éd. allemande : 1904], « L'Objectivité de la connaissance dans les sciences et la politique sociales », in *Essais sur la théorie de la science*, trad. fr., Paris, Presses Pocket, pp. 117-201.

ZOLO Danilo (2009) [1^{re} éd. en italien : 2006], *La justice des vainqueurs. De Nuremberg à Bagdad*, trad. fr., Paris, Jacqueline Chambon.

INTEGRATION REGIONALE ET SECURITE DANS LA REGION DES GRANDS LACS

Charly Cédric NDZANA MBOUNI

(Doctorant à l'Université de Douala)

Que peut véritablement faire l'intégration régionale face aux menaces asymétriques³ dont font l'objet les Etats africains et plus particulièrement les pays de la Région des Grands Lacs⁴ ? Cette question, qui peut paraître résiduelle étant donné le caractère éminemment économique des processus d'intégration⁵, trouve néanmoins toute sa pertinence en ce sens qu'elle permet d'établir un

3 Il importe de relever, comme menaces asymétriques, les rebellions armées, les clivages ethniques, la répartition inégale des richesses naturelles, les attaques armées venues des pays voisins, etc. Voir à ce propos la note de présentation de Roger NSIBULA/Chargé de programme CIRGL, « Le conflit dans la Région des Grands lacs : les causes, les implications sociales, économiques et politiques et les perspectives », 2013 http://www.cafrad.org/Workshops/Ouagadougou25-27_03_13/Nsibula.pdf (consulté le 22 avril 2014). Voir également *Bulletin de la sécurité africaine*, n°21 de juillet 2012 ; Filip REYNTIENS, *Guerres dans les grands Lacs. Alliances mouvantes et conflits extraterritoriaux en Afrique Centrale*, Paris, L'Harmattan, 1999 ; *Defis Sud*, n°63 « Grands lacs, grands atouts, grands obstacles », 2004/07, pp. 17-41 ; Filip REYNTJENS, *L'Afrique Des Grands Lacs*, Annuaire 2012 – 2013 ; Roland POURTIER, *L'Afrique centrale et les régions transfrontalières : perspectives de reconstruction et d'intégration*, OCDE, 2003.

4 La région des Grands Lacs, aire géographique, est celle constituée des Etats du Rwanda, du Burundi, de l'Ouganda et de la République Démocratique du Congo (RDC).

5 A l'origine de tout processus d'intégration dans le monde se trouve les questions économiques. A titre illustratif, il faut noter l'UE, l'UEMOA, la CEMAC, la CEEAC, la CEDEAO, le COMESA, la SADC, l'EAC, l'IGAD, la CEN-SAD, l'UA, la SACU, l'UMA.

parallèle entre le contexte de sécurité et d'intégration de la Région des Grands Lacs et celui d'autres régions du continent africain.

D'une manière générale, la Région des Grands Lacs reste fondamentalement marquée par des conflits intra étatiques avec très souvent des répercussions au niveau sous régional⁶. A ce propos, il importe de relever le génocide des Tutsi du Rwanda de 1994 avec ses nombreux morts et déplacés, les rébellions ethniques de la décennie 90 en Ouganda et surtout le contexte de guerres quasi perpétuelles en RDC avec des interventions, avérées ou non, de ses voisins rwandais et ougandais. De plus, l'incapacité des mécanismes internationaux à améliorer une situation sécuritaire très fragile n'a fait que renforcer les inquiétudes des dirigeants de la région quant aux préoccupations liées à l'instauration et à la restauration d'une paix durable au sein et entre leurs pays. C'est à ce titre que les Chefs d'Etats congolais, rwandais, burundais, ougandais... prenaient l'option régionale en adoptant, les 14-15 décembre 2006 à Nairobi, un Pacte sur la sécurité, la stabilité et le développement dans la Région des Grands Lacs⁷.

Véritable évolution et révolution dans la dynamique de sécurisation et, partant de pacification de la Région des Grands Lacs, le Pacte consacre de nombreux mécanismes de garantie d'une sécurité dans cette partie du continent. Il institue notamment dix (10) protocoles⁸ et des programmes d'actions. Toutefois, il faut noter que

6 Voir, de façon schématique, Sophie CHAUTARD, *L'indispensable des conflits du XXème siècle*, Studyrama, 2006, pp. 172-176 ; Sophie CHAUTARD, *Guerres et conflits du XXème siècle*, Paris, Libro/Possneck, 2004, pp. 41-51.

7 Ce Pacte, modifié en 2012, a été signé dans le cadre de la Conférence Internationale sur la Région des Grands Lacs (CIRGL) créée en 2000 à la suite des résolutions 1291 et 1304 du Conseil de Sécurité des Nations Unies. Elle comprend notamment douze (12) Etats membres à savoir l'Angola, le Burundi, la République Centrafricaine, la République du Congo, la République Démocratique du Congo, le Kenya, l'Ouganda, le Rwanda, la République du Sud Soudan, le Soudan, la Tanzanie et la Zambie.

8 Le Protocole sur la non-agression et la défense mutuelle dans la Région des Grands Lacs ; le Protocole sur la démocratie et la bonne gouvernance ; le Protocole sur la coopération judiciaire ; le Protocole sur la prévention et la répression du

ces avancées notoires laissent, dans une certaine mesure, un goût d'inachevé. En effet, le Pacte apparaît plus comme un recueil de vœux et de recommandations plutôt qu'un texte contraignant. En outre, il semble plus porté vers la résolution des conflits interétatiques. Par ailleurs, le Pacte ne repose pas sur un certain nombre de mécanismes pertinents permettant de garantir son application et son respect. C'est donc dire que le dispositif sécuritaire mis en place dans la Région des Grands Lacs est embryonnaire et peu enclin à garantir une « paix durable » au sein de ladite région.

La présente étude, axée sur la recherche des voies et moyens pouvant être mobilisés par l'intégration régionale à des fins de sécurisation de la Région des Grands Lacs, vient ainsi actualiser et renforcer le dispositif sécuritaire existant en vue de le rendre plus apte à garantir la paix dans cette partie du continent. Aussi, construite autour de la question de savoir comment garantir plus efficacement la sécurité dans la Région des Grands Lacs pour une paix durable, elle se donne pour objectif de rechercher non seulement les mécanismes de construction d'un système de sécurité collective régionale mais également les procédés permettant de garantir son respect. Dès lors, une analyse comparative du processus d'intégration de la Région des Grands Lacs avec les autres systèmes communautaires africains et même européens apparaît opportune et digne d'intérêt.

De ce fait, l'approche consistant à présenter l'aménagement d'un système de sécurité collective régionale efficace (I) et, d'autre part, le réaménagement du dispositif communautaire existant (II) constitue une grille de recherche et d'analyse idoine.

crime de génocide, des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité et de toute forme de discrimination ; le Protocole sur la lutte contre l'exploitation illégale des ressources naturelles ; le Protocole sur la zone spécifique de reconstruction et de développement ; le Protocole sur la prévention et la répression de la violence sexuelle à l'égard des femmes et des enfants ; le Protocole sur la protection et l'assistance aux personnes déplacées ; le Protocole sur les droits à la propriété des rapatriés ; et le Protocole sur la gestion de l'information et de la communication.

I- L'AMENAGEMENT D'UN SYSTEME DE SECURITE COLLECTIVE REGIONALE EFFICACE

Nul doute que la sécurité collective constitue aujourd'hui comme hier le meilleur moyen de garantie de la paix entre les nations⁹. C'est dire que cela tient au fait qu'elle est conçue comme un système de mise en commun des responsabilités en matière de sécurité au sein d'une communauté, la sécurité de tous assurée par tous¹⁰. De la sorte, elle repose sur l'idée de renonciation à l'usage de la force pour se prêter assistance en cas de menace de la paix afin d'éliminer sinon réduire les facteurs de tension et les risques de guerre. A ce titre, elle s'articule autour d'un système contraignant d'alliances militaires permettant le secours et l'assistance et d'instruments de réponse collective à toute transgression (A). Or, la mise en place d'un tel dispositif sécuritaire ne suffit pas toujours à garantir l'efficacité du système. Encore faudrait-il mettre sur pied des organes techniques d'appui (B).

A- La mise en place d'un dispositif normatif contraignant d'alliances militaires

Il est usuel, dans le cadre de l'institutionnalisation d'un système de sécurité collective, de procéder à la définition d'un cadre juridique d'orientation de la politique sécuritaire reposant sur la signature de pactes de non agression et de défense collective. Sur ce point, la Région des Grands Lacs semble avoir relevé le pari avec son Pacte de Nairobi et plus exactement son Protocole sur la non-agression et la défense

9 Voir Fumi KURITA, « Sécurité Collective du Monde post-bipolaire : la Paix kantienne, un doux rêve ? », 2006, http://www.eleves.ens.fr/pollens/seminaire/seances/securite_collective/dossier.pdf (consulté le 16 avril 2014).

10 Voir Alain PELLET/ Patrick DALLIER, *Droit international public*, 6^{ème} éd., Paris, LGDJ, 1999, p. 948. Les présents auteurs soulignent en ce sens que la sécurité collective est « *l'engagement pris par chaque Etat d'apporter son appui à une décision collective de s'opposer à tout Etat coupable, au jugement de la majorité, d'une agression ou d'une menace à la paix* ».

mutuelle dans la Région des Grands Lacs¹¹. Toutefois, l'analyse du présent texte soulève quelques inquiétudes quant à sa capacité à sécuriser ladite région. En effet, la forme rédactionnelle de ce texte donne à voir un document récapitulatif de vœux sans réelle autorité. Aussi, pour un meilleur système de sécurité collective, du point de vue du dispositif normatif, il apparaît opportun de procéder à la mise en place d'un pacte à l'autorité renforcée (1) et aux moyens de coercition prédéfinis (2).

1. *L'adoption de pactes de non agression et de défense collective à l'autorité renforcée*

Ce serait sans doute se bercer d'illusions que de croire que le Pacte de Nairobi est revêtu d'une force obligatoire au même titre que la Charte des Nations Unies ou la Charte africaine sur les élections, la démocratie et la bonne gouvernance. Il est certes un texte de droit international parce que pris dans le respect des règles de droit international¹² mais il demeure d'une autorité moins importante que la plupart des traités et conventions internationaux. Le présent Pacte arbore plutôt le caractère de *soft law*¹³ que de *hard law*¹⁴ c'est-à-dire droit mou par opposition au droit.

En effet, le Pacte de Nairobi est rédigé dans une formulation qui traduit plus des vœux que des obligations auxquelles seraient assujettis les pays des Grands Lacs. A titre illustratif, il importe de relever qu'il emploie des formules telles que « *Les Etats s'engagent à...* », « *Les Etats conviennent... de ...* ». Et si l'on pourrait mettre au

11 Voir l'article 5 du Pacte de Nairobi.

12 Philippe MANIN, *Les Communautés européenne, Union européenne*, 2^{ème} éd., Paris, Pédone, 1995, p. 45.

13 Voir David M. TRUBEK/ Patrick COTTRELL/ Mark NANCE, "Soft Law," "Hard Law," and European Integration: Toward a Theory of Hybridity", University of Wisconsin-Madison https://media.law.wisc.edu/s/c_8/zy5nj/hybriditypaperapril2005.pdf, (consulté 16 avril 2014).

14 *Ibid.*

crédit de la présente formulation le style diplomatique, il reste que des formules plus expressives d'ordre à l'instar de « *Les Etats partie au Présent Pacte s'abstiennent résolument de ...* » ou « *... admettent que ...* » sont bel et bien consacrées dans des pactes de non agression et de défense collective en Afrique Centrale notamment¹⁵. Pareilles formules consacrées dans le Pacte de 2006 laissent ainsi libre cours aux Etats de procéder à une application variée et circonstanciée dudit Pacte.

Bien plus, l'absence de délais de mise en place des différents mécanismes de fonctionnement du Pacte ne vient que renforcer l'idée de son application variée et circonstanciée. En réalité, le Pacte ne prévoit pas un terme au bout duquel les Etats s'engageraient à mettre sur pied tous les mécanismes consacrés en vue de sa pleine et efficace effectivité. De fait, chaque Etat ne se sent point dans l'obligation irréfragable d'observer les recommandations faites dans le Pacte ; aidé en cela par l'inexistence du principe de réciprocité en matière d'obligations communautaires¹⁶ et l'absence de sanctions en cas de non respect du droit communautaire.

2. *La définition de moyens de coercition au sein des pactes de non agression et de défense collective*

Très souvent, l'une des faiblesses des instruments de protection

15 Voir l'article 4 du Pacte de non agression, de solidarité et d'assistance mutuelle entre les Etats membres de la CEMAC adopté lors de la 5^{ème} Conférence des chefs d'Etat tenue le 28 janvier 2004 à Brazzaville au Congo.

16 Le principe de réciprocité consacré en droit internationale est une mesure qui oblige, d'une part, les Etats parties à une convention internationale à l'appliquer scrupuleusement et, d'autre part, permet à un Etat de s'abstenir de la respecter et même de prendre des mesures de représailles contre la ou les parties adverses qui en ont violé les dispositions. (Cf. Pierre Michel EISEMANN/Emmanuel DECAUX, *La réciprocité en droit international, politique étrangère*, vol. 45, n°2, 1980, pp. 536-537). Ainsi présenté, ce principe apparait comme un procédé dissuasif obligeant les Etats à respecter leurs engagements internationaux. Seulement, l'absence de ce principe dans le cadre du droit communautaire n'est pas de nature à favoriser le respect du droit communautaire notamment primaire.

des droits en Afrique, en cas de non respect des prescriptions établies, est, au mieux, la consécration de sanctions aux formules plutôt ambiguës ou, au pire, l'absence de toute sanction.

Le Pacte de Nairobi, sans verser dans la seconde hypothèse, prévoit, dans le cadre de son Protocole de non agression et de défense mutuelle, que « *si un Etat membre ne se conforme pas aux dispositions du présent Article, un Sommet extraordinaire sera convoqué en vue d'examiner les mesures appropriées à prendre* »¹⁷. Une telle formulation est de nature à entretenir un climat de violation du Protocole. En effet, l'Etat qui n'entend pas se conformer aux dispositions du Protocole se sent rassuré dans son action par le fait qu'il ne court pas le risque de subir une sanction précise qui porterait atteinte à ses intérêts nationaux et internationaux et qu'il pourra toujours négocier les termes de sa sanction lors du sommet extraordinaire prévu en cas de non respect des termes du Pacte¹⁸. De telles mesures, très peu dissuasives, ne jouent pas en faveur du Protocole n°1 notamment en ce qui concerne son respect scrupuleux.

Pourtant, la consécration de sanctions telles que l'embargo, l'amende, le gel des avoirs, la rupture de relations diplomatique et le recours à la force par exemple seraient plus dissuasives qu'un simple sommet extraordinaire de chefs d'Etats. Le moins que l'on puisse dire est que les présentes mesures donneraient donc un caractère coercitif plus important au Protocole en ce sens qu'elles constitueront des moyens de pression destinés à obtenir, par l'intimidation, l'exécution d'une obligation : celle de respecter le Protocole dans tous ses éléments. A défaut, d'autres moyens plus drastiques pourraient être envisagés.

17 Alinéa (d) de l'article 5 du Pacte de Nairobi.

18 Il faut noter par ailleurs que la tenue d'un sommet extraordinaire peut se révéler presque impossible. En effet, certains Etats membres signataires du Pacte de Nairobi peuvent refuser de participer au sommet. Ce qui rendrait la prise de décision difficile si le Pacte, dans ses modalités pratiques de fonctionnement, venait à prévoir un quorum et une majorité.

B- La mise en place de mécanismes probant de sécurité collective

Un système de sécurité collective serait imparfait ou du moins inachevé s'il ne comporte pas de mécanismes de mise en œuvre du dispositif normatif qui le consacre. Et comme toujours, le Protocole n°1 du Pacte de Nairobi relatif à la non agression et à la défense mutuelle fait bien d'en prévoir mais dans un style et d'une manière qui prête à équivoque. En effet, si le Protocole prévoit une coopération policière, judiciaire et pénale, il n'en institue point le mécanisme (1). Pire encore, il ne s'engage point sur le terrain des mécanismes de forces d'intervention ou d'alerte qui ont plus ou moins prouvé leur efficacité ailleurs (2).

1. L'institution de mécanismes de coopération policière, judiciaire et pénale

La volonté des chefs d'Etat signataires du Pacte de Nairobi de mettre en place une coopération policière, judiciaire et pénale est certes affirmée¹⁹ mais elle n'est point suivie de mécanismes concrets. Même si l'on peut relever l'institution d'un mécanisme de suivi ayant des agences nationales²⁰, la réalité et l'efficacité de ce mécanisme vaguement règlementé n'est pas de nature à augurer des lendemains meilleurs en termes de sécurisation de la Région des Grands Lacs.

Quoi qu'il en soit, sur la question, la Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale (CEMAC) apparaît comme un exemple fort intéressant. A ce titre, il importe de relever que la mise en place

19 Voir l'article 7. Le présent article reste limité dans la mesure où il ne consacre que la coopération judiciaire au détriment de celle policière. Toutefois, une lecture *a contrario* de l'article 15 du même texte postule l'idée d'une possible adoption d'un pacte de coopération policière dans le Région des Grands lacs.

20 Le « Mécanisme régional de suivi qui comprend le Sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement, le Comité régional interministériel, le Secrétariat de la conférence, les Mécanismes nationaux de coordination, le Mécanisme de collaboration et d'autres structures ou de fora spécifiques, le cas échéant, ». (Cf. article 22 du Pacte de Nairobi).

d'un Comité des Chefs de Police d'Afrique Centrale (CCPAC)²¹ dont les missions essentielles sont de coordonner et évaluer la coopération policière au sein de la région à partir des rapports de ses Bureaux Centraux Nationaux (BCN) est le point focal de cette coopération. De fait, cette coopération policière est axée autour des missions d'enquête à l'étranger sur demande de l'Etat requérant, d'échanges d'informations en matière d'investigation et de prévention criminelle mais aussi de police générale et la transmission des objets saisis à l'occasion des infractions intra et transfrontalières. Par ailleurs, cette coopération policière repose également sur une formation harmonisée des agents de sécurité nationale des Etats membres de la CEMAC sur les questions de criminalité transfrontalière. C'est dans cette mesure que l'Ecole sous régionale de police criminelle et scientifique a vu le jour²² avec pour objectif le renforcement de la coopération policière dans la sous région.

En matière de coopération judiciaire, la CEMAC s'illustre fort bien par une réglementation digne d'intérêt pour la Région des Grands Lacs. Il faut relever à ce propos que l'Accord de coopération judiciaire entre les pays membres de la CEMAC²³ consacre le principe du libre et facile accès d'un ressortissant d'un Etat membre de la Communauté aux instances judiciaires de l'un quelconque des autres Etats dans lequel il se retrouverait. Ainsi, les exigences de consignation et de résidence par exemple prévues par certaines législations nationales se révèlent être caduques. Bien plus, les procédures de transmission des actes judiciaires et extrajudiciaires, la possibilité pour un avocat de plaider au sein des juridictions autres que celles de son pays

21 Voir l'Acte additionnel n°8/CEMAC-006-CCE-02 portant liste des institutions spécialisées de l'UEAC adoptée par la Conférence des chefs d'Etat de la CEMAC du 14 décembre 2000. Cette liste a été complétée par la 3^{ème} session ordinaire de la Conférence des chefs d'Etat tenue à Yaoundé le 8 décembre 2001.

22 *Ibid.* Elle a été créée en 2005.

23 Adopté lors de la 5^{ème} Conférence des chefs d'Etat tenue le 28 janvier 2004 à Brazzaville au Congo.

d'origine, la portée exécutive des commissions rogatoires au-delà des frontières de l'Etat d'émission, l'entraide judiciaire... sont autant de mécanismes prévus par l'accord en vue de structurer une réelle coopération judiciaire au sein de la Communauté.

2. *L'institution de mécanismes d'alerte et d'intervention*

Le système de sécurité collective serait incomplet sans un minimum de mécanismes de réponse collective en cas de menace contre la paix. Et généralement, la force d'intervention constitue le principal procédé auquel certaines communautés d'Afrique ont adjoint un mécanisme d'alerte. De manière plus systématique, les exemples de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et de la Communauté Economique des Etats d'Afrique Centrale (CEEAC) peuvent être édifiants pour la Région des Grands Lacs.

En ce qui concerne la CEDEAO, il convient de dire que dans le cadre de la construction de son système de sécurité collective et surtout dans un souci d'optimisation de celui-ci, elle a mis sur pied, en août 1990, une force sous régionale d'intervention : *l'Ecomog Ceasefire Monitoring Group* (ECOMOG). Par cette force, la CEDEAO fût la première organisation sous régionale à prendre une initiative d'interposition en Afrique²⁴. Tel a été le cas notamment en Sierra Leone (1991), en Guinée Bissau (1998), en Côte d'Ivoire et au Libéria en 2003²⁵. Bien plus, le Protocole d'assistance mutuelle du 29 mai 1981, complément du Pacte de non agression de 1978, prévoit la constitution de Forces Armées Alliées de la Communauté (FAAC) formées d'unités d'interposition intérimaires et non permanentes fournies par les Etats de la sous région.

Pour ce qui est de la CEEAC, il faut relever, comme force

24 Voir El-Hadji Abdou SAKHO, *L'intégration économique en Afrique de l'Ouest. Analyse et perspectives*, Paris, Economica, 2011, p. 14.

25 Voir El-Hadji Abdou SAKHO, *op. cit.*, p. 14.

d'interposition, la Force Multinationale de l'Afrique Centrale (FOMAC) qui, *a contrario* de l'ECOMOG, est plutôt constituée de contingents nationaux interarmées et police et de modules de civils des Etats de la Communauté²⁶. Mécanisme constitutif du Conseil de paix et de sécurité de l'Afrique centrale (COPAX) dont les missions sont la paix, la sécurité, l'assistance humanitaire, le désarmement, la démobilisation, la lutte contre la fraude, le crime organisé et le maintien de l'ordre ; la FOMAC est aidée dans cette tâche de maintien de la paix par le Mécanisme d'Alerte Rapide de l'Afrique centrale (MARAC)²⁷. Ce dernier, dont les missions participent de l'observation, de la surveillance et de la prévention des crises et conflits, collecte et analyse les données dans le but de prévenir les crises et conflits. L'action décisive de ces deux mécanismes (MARAC et FOMAC) a été observée en Centrafrique en 2003 notamment. Cette intervention a été d'autant plus possible que l'Etat concerné n'appartenait pas à deux espaces communautaires ayant prévus de tels mécanismes. Auquel cas, la mobilisation des forces d'interposition aurait été impossible sinon difficile.

II- LE REAMENAGEMENT DU DISPOSITIF D'INTEGRATION EXISTANT

Un système de sécurité collective, fût-il bien structuré (c'est-à-dire constitué de pactes de non agression et de défense collective, de mécanismes de mise en œuvre à l'instar des systèmes de coopération policière, judiciaire et pénale et des forces d'interposition), ne peut être efficace que s'il est conçu dans un cadre d'intégration adéquat.

26 Voir Martin Raymond Willy MBOG IBOCK, *L'importante de la culture militaire dans la stratégie de paix et de sécurité de la FOMAC*, Mémoire de Master 2, Science Politique, Université de Douala, 2012.

27 Voir Nelson COSME, « L'architecture de la paix et de la sécurité en Afrique centrale », In : Hakim Ben HAMMOUDA/ Bruno BEKOLO-EBE/ TOUNA MAMA, *L'intégration régionale en Afrique centrale. Bilan et perspectives*, Paris, Karthala, 2003, pp. 303-307.

Et par cadre d'intégration adéquat il faut comprendre, par exemple, tout système communautaire qui ne rentrerait pas en conflit avec un autre du fait que l'un de ses Etats membres serait également membre d'une ou plusieurs autres communautés. En effet, si les systèmes de sécurité collective de la CEDEAO, la CEMAC et la CEEAC ont plus ou moins fonctionné avec une certaine efficacité, c'est justement parce que leurs Etats membres n'appartiennent pas à deux ou plusieurs systèmes de sécurité collective du fait de leur multi-appartenance aux Communautés Economiques Régionales (CERs). C'est donc dire que le cadre d'intégration actuel de la Région des Grands Lacs nécessite un réaménagement à la fois structurel (A) et fonctionnel (B) si l'on veut espérer voir l'effectivité d'un système de sécurité collective garant d'une paix durable.

A- Le réaménagement structurel

Construire un système de sécurité collective régionale suppose une assise régionale forte c'est-à-dire un ancrage de la volonté affirmée d'édification d'un destin commun et de l'existence d'une communauté d'intérêts. De la sorte, l'organisation structurelle de la communauté doit répondre à un souci d'efficacité dudit système. Or, la structure organisationnelle et fonctionnelle de la Région des Grands Lacs ne semble pas, d'emblée, répondre à une telle exigence. En effet, entre problème de multi-appartenance de ses Etats aux Communauté Economiques Régionales (CERs) et absence de mécanismes de prévention des conflits, il s'avère difficile de croire en une action efficace du dispositif sécuritaire actuel de cette région. Aussi, la résolution du problème de la multi-appartenance aux CERs (1) ainsi que la mise en place d'un mécanisme de prévention des conflits (2) ne constituent que des exigences salvatrices.

1. La résolution du problème de la multi-appartenance aux CERs

L'un des facteurs majeurs d'inertie ou de léthargie dont

font montre bon nombre de processus d'intégration africaine est la multi-appartenance des Etats aux CERs²⁸. En effet, le phénomène de multi-appartenance aux CERs symbolisée par la métaphore du bol de spaghetti²⁹ crée une situation de concurrence des ordres juridiques communautaires des CERs mises en cause et, dans le cadre spécifique des systèmes de sécurité collective, une concurrence de systèmes sécuritaires.

A l'analyse, la Région des Grands Lacs, telle que circonscrite par le Pacte de non agression et de défense mutuelle adopté dans le cadre de la Conférence internationale de la région des Grands lacs (CIRGL), met en concurrence, au-delà du système de l'Union Africaine (UA)³⁰, trois systèmes de sécurité collective au moins : les systèmes de la CEMAC, de la CEEAC et de la CIRGL. De façon pratique, le Congo et la République Centre Afrique sont à la fois partie des systèmes de sécurité collective des communautés de la CEEAC et de la CEMAC

28 Voir Commission de l'Union Africaine, *Etat de l'intégration en Afrique*, 2011, p. 11 ; CEA, *Etat de l'intégration régionale en Afrique*, 2004, p. 42 ; CEA, *Etat de l'intégration régionale en Afrique II. Rationalisation des Communautés économiques régionales*, 2006. Il y est relevé dans le dernier rapport que 95% des membres de chaque communauté économique régionale appartiennent à une autre communauté.

29 CEA, *Etat de l'intégration régionale en Afrique II. Rationalisation des Communautés économiques régionales*, *op. cit.*, p. 55. James MOUANGUE KOBILA parle, en ce qui le concerne, de « polygamie ». (Voir de cet auteur, « Les rapports entre la Cour de Justice de la CEMAC et la Cour commune de Justice et d'Arbitrage de l'OHADA », p. 7, http://afrilex.u-bordeaux4.fr/sites/afrilex/IMG/pdf/Communication_Mouangue_Kobila.pdf (consulté 20 avril 2014). Toujours dans le même sens, voir James MOUANGUE KOBILA, « Les nouvelles dynamiques de l'intégration en Afrique », communication au colloque organisé à l'institut de Paris les 15 et 16 octobre 2010 par l'association des internationalistes et le secrétaire général (français) à la commémoration du cinquantenaire des indépendances africaines, p. 5.

30 L'UA dispose également d'un système de sécurité collective qui repose sur le Pacte de non agression et de défense commune adopté lors de la 4^{ème} Conférence ordinaire des chefs d'Etat tenue le 31 janvier 2005 à Abuja au Nigéria. Le présent Pacte prévoit entre autre mécanismes l'académie de la paix, la force en attente, etc.

et de la CIRGL³¹. Pareille situation peut être source de renforcement de l'insécurité. Deux cas de figure, hypothèses d'école, peuvent être envisagés.

Primo, le fait qu'un Etat fasse partie de deux ou plusieurs systèmes de sécurité collective peut donner lieu à une concurrence d'actions. En effet, les Pactes de non agression et d'assistance mutuelle ont un domaine de compétence inclusif dudit Etat. De ce fait, chaque système de sécurité collective auquel le présent Etat a adhéré est légitimement fondé à mobiliser ses mécanismes de résolution de conflits sur son territoire. De façon plus pratique, l'Etat centrafricain, actuellement en conflit, peut légitimement et légalement se voir appliquer les mécanismes de sécurité collective de la CEMAC, de la CEEAC et de la CIRGL auxquels il a adhéré. Par ailleurs, une telle concurrence pourrait être source d'enlisement du conflit. En réalité, chaque système de sécurité collective étant maître de l'opportunité des mesures à prendre en cas de menace à la paix dans son espace de compétence, l'on pourrait assister à un déploiement de mesures variées qui serait source d'un imbroglio dont l'effet serait de retarder la prise de mesures promptes à enrayer le conflit.

Secundo, la multi-appartenance aux CERs et par effet de conséquence la multi-appartenance aux systèmes de sécurité collective peut donner lieu à un affrontement des forces d'interposition mobilisées dans le cadre de la mise en œuvre ou du respect des pactes de défense mutuelle. De manière empirique, la FOMAC, mobilisée dans le cadre d'une riposte collective de la CEEAC face à une agression du Rwanda contre la Centrafrique par exemple, pourrait bien s'affronter avec une éventuelle force d'interposition de la CIRGL mobilisée en représailles contre l'action de la CEEAC. Pour éviter de tels désagréments, une

31 Ces deux Etats sont en effet membres signataires du Pacte de non agression et d'assistance mutuelle de la Région des Grands lacs, membres de la CEMAC et de la CEEAC.

coopération interrégionale est plus que souhaitable et recommandée³² quoi que l'institution de mécanismes pacifiques de règlement des différends soit aussi nécessaire.

2. *La mise en place d'un mécanisme de diplomatie préventive collective : le médiateur communautaire*

Il n'est point douteux que dans la quête permanente de la paix et en réaction au système d'équilibre des puissances prôné par la doctrine réaliste³³, il est apparu un nouveau mécanisme de pacification des relations internationales correspondant au cadre d'intégration régionale³⁴ : la diplomatie préventive.

En effet, la diplomatie préventive apparaît comme l'ensemble des procédés mis en œuvre par les Etats sur la scène internationale dans le but d'éviter qu'un différend survienne entre deux parties ou qu'un différend entre deux parties ne dégénère en conflit ou encore qu'un conflit survenu entre deux parties ne s'étende géographiquement et n'augmente en intensité³⁵. Ainsi définie, la diplomatie préventive peut s'identifier par les instruments auxquels elle fait recours. A ce titre, il importe de relever des instruments tels que la médiation, l'arbitrage, les bons offices qui sont des moyens diplomatiques classiques et

32 Pareille coopération est déjà recommandée par l'UA mais en matière de convergence des processus d'intégration de l'Afrique australe et orientale. En effet, il est recommandé au COMESA, à la SADC et à l'EAC de coopérer en matière d'harmonisation de la Taxe Extérieure Commune (TEC) puisque l'immense majorité des Etats membres de ces différentes CERs est membre de chacune de ces CERs. L'IGAD est invité à ce joindre au processus dans la mesure où tous ses membres sont également membres du COMESA. Voir Commission de l'Union Africaine, *Etat de l'intégration en Afrique*, op. cit. p. 241.

33 Voir Jean-Jacques ROCHE, *Théories des relations internationales*, 7^{ème} éd., Paris, Montchrestien, 2008, pp. 30-36.

34 Yves ROGISTER, « Diplomatie préventive et sécurité européenne : le passé d'une illusion », <http://www.institutidrp.org/contributionsidrp/diplomatie%20preventive%20et%20securite%20europeenne.pdf> (consulté le 10 avril 2014).

35 NATIONS-UNIES, *A.B.C. des Nations-Unies*, Département de l'information des Nations-Unies, Nations-Unies, New York, 1994, pp. 31-33.

un ensemble d'autres procédés de nature économique, politique, militaire...

Quoi qu'il en soit, il est un instrument, la médiation, qui a été retenu dans le cadre de la construction d'un système de sécurité collective régionale en Afrique : celui de la CEDEAO³⁶.

Envisagée comme une technique de conciliation de deux ou plusieurs parties à un différend sur la base d'une solution proposée par un tiers extérieur au dit différend³⁷, la médiation est en effet instituée comme mécanisme de sécurité collective. Elle est constitutive du Conseil de médiation et de sécurité qui se trouve être l'un des organes mis en place par le Protocole relatif au mécanisme de prévention, de gestion, de règlement des conflits, de maintien de la paix et de la sécurité pour faire office de mécanisme de mise en œuvre dudit Protocole. Aussi, selon les dispositions de l'article 15 du Présent Protocole, le Secrétariat général du Conseil de médiation et de sécurité est habilité à prendre toute mesure en faveur du maintien de la paix et notamment la médiation. C'est à ce titre que le Ministre burkinabé des affaires étrangères, Djibril BASSOLE, fut constitué médiateur de la CEDEAO lors de la crise malienne de 2012 afin de rencontrer et engager le dialogue avec les rebelles du MUJAO et Ansar Dine courant le mois de mai de la même année. Ainsi, il apparaît clairement que le système de médiateur, tel que conçu par la CEDEAO, se révèle être un instrument de diplomatie préventive qui vient renforcer le dispositif de sécurité collective et dont les enseignements sont dignes d'intérêt pour le système de sécurité collective naissant de la Région

36 Ce mécanisme est à distinguer de celui consacré dans le cadre de l'UE. Le médiateur de l'UE est loin d'être voué à la résolution de conflits entre Etats et au sein de ceux-ci. Il est compétent pour recevoir les requêtes des citoyens de l'Union relatives aux cas de violation des droits de l'homme. (Cf. 228 du Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne).

37 Voir Pierre-Marie DUPUY, *Droit international public*, 9^{ème} éd., Paris, Dalloz, 2008, pp. 591-592 ; Jean COMBACAU/ Serge SUR, *Droit international public*, 8^{ème} éd., Paris, Montchrestien, 2008, p. 566.

des Grands Lacs.

B- Le réaménagement fonctionnel

L'une des réalisations importantes à mettre au crédit du Pacte de non agression et de défense mutuelle de la Région des Grands Lacs est le fait d'avoir réussi le pari, dans un contexte de multi-appartenance de ses Etats aux CERs, d'instituer un organe juridictionnel garant de l'application dudit Pacte à savoir la Cour de justice de l'Union africaine³⁸. En effet, entre Cour de justice de l'EAC tout autant que celles de la CEEAC, de la CEMAC dont les compétences territoriales respectives ne s'étendent pas à un certain nombre d'Etats parties au Pacte de Nairobi, les pays de la Région des Grands lacs ont trouvé le juste milieu en instituant un organe juridictionnel auquel tous sont soumis. Toutefois, le bémol est que la Cour de justice africaine ne semble pas assez outillée pour une meilleure garantie de l'application des dispositions du Pacte de sécurité collective de la Région des Grands Lacs.

A la vérité, les dispositions relatives à la Cour de justice de l'UA ne précisent pas les différents recours auxquels ont droit les justiciables encore moins les sanctions en cas d'inobservation des arrêts rendus par cette instance. Dans cette perspective, la définition de recours protecteurs des droits des Etats parties au Pacte (1) et la fixation de sanctions en cas d'inobservation des arrêts de jugements de la Cour dans le cadre spécifique de l'application du Pacte Nairobi (2) sont plus qu'encouragées pour une plus grande viabilisation du présent Pacte.

1. L'institution de voies de recours protectrices des droits des Etats

Parmi la kyrielle de voies de recours consacrées en droit du

38 Voir l'article 29 du Pacte de Nairobi.

contentieux communautaire³⁹, il est deux spécialement vouées à la garantie des droits des Etats : ce sont le recours en manquement et le recours en carence.

Le recours en manquement, consacré par les droits communautaires CEMAC et Union Européenne (UE)⁴⁰ et consolidé par la jurisprudence de la Cour de justice des Communautés européennes (CJCE)⁴¹, est le mécanisme procédural qui permet « *de faire constater par la Cour le manquement commis par les Etats membres* »⁴².

A l'analyse, le recours en manquement ne peut être dirigé que contre un Etat et consiste à établir que l'Etat incriminé a manqué à ses obligations. En toute logique, le manquement peut être constitutif d'une action ou d'une inaction⁴³. A ce titre, les actes d'intrusion d'un Etat dans le territoire d'un autre Etat sans l'autorisation de ce dernier et visant à le déstabiliser tout autant que la constitution d'un Etat, de manière involontaire, comme base arrière à une rébellion sont

39 Il s'agit entre autre du recours en annulation, du recours en indemnité, de l'exception d'illégalité auxquels il faut adjoindre les recours en manquement et en carence. Voir Antoine MASSON, *Droit communautaire. Droit institutionnel et droit matériel. Théorie, exercice et éléments de méthodologie*, Bruxelles, Larcier, 2008, pp. 319-343.

40 Voir l'article 23 de la Convention régissant la Cour de justice communautaire de la CEMAC du 30 janvier 2009 ; les articles 360 et 361 du Traité établissant une Constitution pour l'Europe du 19 octobre 2007.

41 Voir CJCE, 24 novembre 1982, *Commission des Communautés européennes contre Irlande*, dit « *BUY Irish* », aff. 249/81, rec. 4005 ; CJCE, 22 septembre 1988, *Commission des Communautés européennes contre République hellénique*, aff. 272/86, rec. 4675 ; Ordonnance de la CJCE, 21 mars 1997, *Région wallonne contre Commission des Communautés européennes*, aff. C-95/97, rec. I-1787 ; CJCE, 9 décembre 2003, *Commission des Communautés européennes contre République italienne*, aff. C-129/00, rec. I-14637 ; CJCE, 13 juin 2006, *Traghetti del Mediterraneo SpA contre Repubblica italiana*, aff. C-173/03, non publiée.

42 Joël RIDEAU, *Droit institutionnel de l'Union et des Communautés européennes*, 4^{ème} éd., Paris, LGDJ, 2002, p. 887.

43 Voir Antoine MASSON, *op. cit.*, p. 341.

des actes constitutifs de manquement. Par ailleurs, le manquement est caractéristique d'une violation de n'importe quelle règle de droit communautaire par toute autorité administrative ou judiciaire, centrale ou déconcentrée, d'un Etat ou de toute personne disposant des prérogatives de puissance publique⁴⁴. Ainsi, le juge d'un Etat qui impose à un ressortissant d'un autre Etat de la Communauté le paiement d'une consignation en contradiction avec les prescriptions d'un accord de coopération judiciaire et pénale constitue un manquement imputable à l'Etat d'office du juge défaillant.

Le recours en carence⁴⁵, quant à lui, « *tend à sanctionner une institution communautaire pour avoir omis de prendre un acte qu'elle aurait dû prendre* »⁴⁶. Ici, seule l'inaction est punissable et non l'action quoi qu'inappropriée. Ainsi, le silence qui pourrait être considéré comme une décision d'acceptation ou de rejet, selon les cas, dans le cadre du droit administratif de certains Etats, ne peut être compris comme tel en droit communautaire et, en conséquence, ne peut être sanctionné que par un recours en carence. Toutefois, il convient de souligner que toutes les omissions ne sont pas attaquables.

En effet, seules les omissions résultant d'une compétence liée peuvent faire l'objet d'une procédure de recours en carence. En d'autres termes, « *lorsque l'institution dispose d'un pouvoir discrétionnaire, il ne peut y avoir de recours en carence* »⁴⁷.

En définitive, le recours en manquement et en carence, ainsi présentés, constituent donc des mécanismes fort intéressants qui peuvent être aménagés dans le cadre d'un développement ultérieur du

44 *Ibid.* pp. 341-342.

45 Voir l'article 23 de la Convention régissant la Cour de justice communautaire de la CEMAC du 30 janvier 2009.

46 Antoine MASSON, *op. cit.*, p. 332.

47 *Ibid.* p. 333. Sur la question, voir notamment CJCE, 14 février 1989, *Star Fruit Compagny SA contre Commission des Communautés européennes*, aff. 247/87, rec. 291.

système de sécurité collective actuel de la Région des Grands Lacs afin de contraindre les Etats et les institutions communautaires de la région à une bien meilleure application du Pacte de Nairobi.

2. *Le renforcement de l'autorité des arrêts de la Cour de Justice de l'Union Africaine par la mise en place de sanctions*

A n'en point douter, les décisions d'une cour de justice communautaire s'imposent à tous les Etats membres et aux institutions communautaires de la sphère de compétence de ladite cour⁴⁸. L'on doit cela au fait que ses décisions sont revêtues d'une autorité : l'autorité de la chose conseillée en ce qui concerne ses avis et l'autorité de la chose jugée pour ce qui est de ses arrêts de jugement. Bien plus, elles ont force exécutoire sur le territoire des Etats membres⁴⁹. Malgré toutes ses précautions, il n'est pas exclu que l'on puisse assister à des cas d'inexécution des décisions des instances judiciaires communautaires.

L'UE, pour éviter de tels désagréments, a très tôt institué des sanctions en cas d'inexécution des arrêts de la CJCE⁵⁰. Le même schéma peut être reproduit en Afrique notamment dans le cadre du renforcement du système de sécurité collective mis en place dans la Région des Grands Lacs.

48 Voir Guy ISAAC/ Marc BLANQUET, *Droit communautaire général*, 8^{ème} éd., Paris, Armand Colin, 2001, p. 251.

49 *Ibid.*

50 Voir l'alinéa 2 de l'article 362 du Traité établissant une Constitution pour l'Europe. Il y est prévu des astreintes forfaitaires prononcées par le juge lorsqu'il est fait état de ce qu'un Etat ne veut pas se conformer à une décision de la Cour. La France a eu à se faire appliquer le présent article. En effet, la France avait été sanctionnée par un arrêt de la CJCE du 11 juillet 1991 constatant son manquement quant à la mise en œuvre des mesures visant empêcher la pêche et la commercialisation des poissons juvéniles. Suite au non respect des prescriptions du présent arrêt et après que la Commission lui a envoyé deux avis motivés en 1996 et 2000, la France s'est vue imposer, en août 2002, une astreinte journalière de 316 500 € jusqu'à ce qu'elle respecte ses obligations. Puis, le 12 juillet 2005, la Cour a invité la France à payer une amende de 20 millions € et elle a remplacé l'astreinte journalière par une astreinte de 57 761 250 € par période de six mois, à compter de la date précitée.

En effet, les pays de la Région des Grands Lacs peuvent définir un certain nombre de sanctions d'inobservation des arrêts de la Cour de justice de l'UA rendus dans le cadre du contentieux relatif au Pacte de Nairobi. Celles-ci auraient pour effet de contraindre les Etats coupables à se conformer à la réglementation communautaire et notamment celle relative au système de sécurité collective. Dans cette perspective, des sanctions pécuniaires telles que les amendes pourraient faire office de mesures coercitives. Elles seraient par exemple fixées de manière forfaitaire ou non par mois d'inobservation à partir du délai d'exécution de l'arrêt de la Cour et pourraient être prélevées, de façon automatique, à partir du compte de réserve dudit Etat ouvert à la banque centrale si celui-ci s'abstenait de satisfaire à de telles sanctions.

La Région des Grands Lacs, comme l'Afrique centrale et dans une certaine mesure l'Afrique de l'ouest, reste un écosystème en proie à de nombreux conflits qui constituent un obstacle majeur au développement de ladite région. A ce propos, il faut révéler que si des efforts sont faits en termes de lutte contre la criminalité intra et transfrontalière et en matière d'évitement des guerres interétatiques, beaucoup reste encore à parfaire pour une véritable sécurisation de la région. Toutefois, l'on est porté de croire et d'affirmer, au regard du système communautaire de l'UE, qu'une paix durable et une culture de la paix dans la Région des Grands Lacs (et même partout en Afrique) ne sera possible que dans un contexte d'interdépendance des économies des pays africains.

**SONGES ET LUEURS D'UNE POSSIBLE CULTURE
DE PAIX DANS LES GRANDS LACS A TRAVERS UNE
LECTURE DE "LES ANNEES AVALANCHE" DE Juvénal
NGORWANUBUSA**

Prof. Domitien NIZIGIYIMANA

Université du Burundi

Faculté des Lettres et
sciences humaines

0. Introduction :

Avec raison, le préfacier de ce magnifique roman « Les Années Avalanche », a cru bon de conclure son propos par une esquisse d'une voie d'apaisement pour une société depuis longtemps meurtrie par des années de crises et de casses : il le proclame modestement ainsi : « La société burundaise reste en quête d'apaisement interethnique : une société au sein de laquelle tradition et modernité doivent se côtoyer dans la reconnaissance de la diversité dont le respect ne passera que par l'éducation de tous à la connaissance et à la tolérance en vue de promouvoir justice et coexistence pacifique »⁵¹.

Ce projet de programme, appelons- le ainsi, n'apparaît pas de manière isolée car il viendrait s'inscrire parmi d'autres initiatives, en cours dans le pays et à l'intention des différentes couches de la population, ayant toutes pour seul objectif de ramener la paix.

Il s'agit de rencontres, sous forme de colloques, de séminaires, d'ateliers ayant au menu de leurs programmes des enseignements relatifs à la paix, à la démocratie, aux Droits de l'homme, à la justice sociale, à la tolérance et au respect mutuel, à l'éducation aux valeurs,

51 Philippe Nayer, le préfacier de J. Ngorwanubusa, *Les Années Avalanche*, Collection Papier blanc Encre noire, Archives et Musée de la Littérature, 2012, p.6

à la diversité. Ces initiatives ont abouti dans bien de cas, toujours à l'adresse des diverses catégories de la population en particulier les jeunes, à la publication de livrets contenant des enseignements en rapport avec la paix, la démocratie, la tolérance, le patriotisme et en langue nationale, le Kirundi dans la plupart de cas.

En proposant cette réflexion à travers une communication intitulée « songes et lueurs d'une possible culture de paix dans les Grands Lacs à travers une lecture de « Les Années Avalanche » du Professeur J. NGORWANUBUSA, nous avons cherché à montrer que non seulement l'auteur est engagé dans cette dynamique de recherche de la paix parce qu'il y croit mais aussi qu'il a pris, à sa manière, la décision de témoigner d'une voie par laquelle passerait la renaissance d'une société littéralement « fissurée » par des décennies de divisions interethniques.

En effet, à travers la fiction narrative qu'il signe, plusieurs facettes de ces « Années Avalanche » sont passées au peigne fin et décrites avec minuties, dans une langue qui invite « à lire et à relire » pour le plaisir du texte tout comme pour ce qu'on y découvre en le dévorant. Tout au long de la narration et c'est l'autre centre d'intérêt de mon propos, plusieurs ressources nous paraissent mobilisées à cet effet ; il s'agit des nombreuses références à la société, à la culture et à l'histoire du pays, d'une démarche dualiste, de la langue employée en particulier le recours aux images et au style parémiologique pertinent pour son caractère universel, des usages onomastiques, de la transculturalité...., le tout dans le but de réaliser une œuvre fictive qui soit en elle-même une contribution grave mais plaisante à la paix.

1. L'accueil réservé au roman

1.1 Eviter la confusion entre l'auteur et le narrateur

Dès les premiers moments de sa parution, ceux qui l'ont lu à

Bujumbura y ont trouvé de quoi se régaler, rien qu'à travers le souvenir ravivé par la dimension locale des réalités évoquées par exemple dans les différents quartiers de Bujumbura (Bwiza, Kamenge, Buyenzi, Ngagara) ou alors le style de vie des ruraux restés sur les collines, ce qui dans l'ensemble confère au roman un parfum du terroir qui a capté et fort amusé cette première catégorie de lecteurs. La deuxième catégorie, elle ne saurait manquer, est constituée par ceux qui ont cru découvrir dans ce roman un traité d'histoire et qui, de ce fait, étaient prêts à interroger « sérieusement » notre « historien » en ignorant sa conviction selon laquelle « la crise constitue le ressort principal de la littérature écrite en français sur le Burundi depuis les signes précurseurs de l'indépendance jusqu'à nos jours » et qu'il illustre par une lecture du roman d'Albert Russo⁵² avant de conclure : « ces crises récurrentes ne sont en somme qu'une guerre de comète d'un processus de décolonisation mal engagée ».

La troisième et dernière catégorie de lecteurs se recrute auprès de tous ceux qui, n'ayant pas eux-mêmes lu le roman en ont relayé les échos, preuve que en pleine société du roman, l'oralité fonctionne toujours et qu'elle dissimule des phénomènes socio-culturels susceptibles d'intéresser pour longtemps encore la sociologie littéraire.

Face à cette diversité de modalités d'accueil, l'auteur « grande sommité politique, intellectuelle, historien littéraire » selon l'heureuse constatation de Jean Pierre Grandjean⁵³, a dû apporter davantage de précisions de nature à éclairer ceux qui n'allaient accueillir et lire « les Années Avalanches » que comme un manuel d'histoire du Burundi. D'abord, il prévient : « un écrivain est avant tout une lumière pour la société. C'est son rôle premier. Je fais un travail de témoignages, mais également de mémoires de l'histoire. »

52 J. NGORWANUBUSA, «les prodromes de l'indépendance du Burundi comme référent historique dans «Eclipse sur le lac Tanganyika d'Albert Russo» in les défis de la reconstruction dans l'Afrique des Grands Lacs...

53 Cfr publié le 19 mai 2014 par l'Association Royale des Ecrivains et Artistes de Wallonie

Et ensuite, quel rôle assigne-t-il à la littérature ?

« La littérature éclaire les zones d'ombre de l'histoire ». Par exemple, « celui qui voudrait savoir les zones d'ombre de la France du 19^{ème} siècle n'a qu'à lire Emile Zola. Egalement celui qui voudrait savoir les idioties en rapport avec l'ethnisme et les mensonges politiques au Burundi n'a qu'à lire mon livre ».

Mais le roman se lit aussi comme un appel ou comme une contribution à la recherche d'une paix durable :

« J'interpelle les Burundais à réfléchir sur leur passé récent, à remettre en cause tous les clichés et stéréotypes appris sur la société burundaise »

« La littérature, mieux que le discours politique, permettra aux Burundais de se comprendre mutuellement et de se réconcilier définitivement ».

Ailleurs on peut lire sous la plume de Colette Braeckman, procédant à une évaluation globale des dernières productions sur le Burundi⁵⁴, qu'il s'agit du « Burundi, raconté de l'intérieur » (l'histoire du gibier n'est pas la même que celle du chasseur....), par des auteurs de talent. Jean Pierre Grandjean de l'AREAW s'interroge pour sa part sur un roman ou une fiction romanesque « s'inscrivant dans l'écheveau complexe de réalités récentes d'une société clivée entre Tutsi et Hutu par la période coloniale jusqu'à l'avalanche du génocide, la question reste en suspens jusqu'aux deux tiers de la narration.... Avant de conclure ensuite au terme de cette narration romancée:

« On peut dire qu'elle a de grandes qualités littéraires de style et de composition en mélangeant habilement fiction et réalité indéniables ; il n'empêche que le point de vue de l'auteur, malgré l'ironie et l'antiphrase très prégnantes, fait un plaidoyer pro domo dans une espèce de roman à thèse un peu manichéen entre la figure du bon sauvage classique et

54 Cfr Les romans de Joseph CIMPAYE, *"l'homme de ma colline"* et de Aloys MISAGO *"la descente aux enfers"*

le vilain colonisateur bouc émissaire d'une société en recherche de ses valeurs idéales ancestrales⁵⁵ ».

Mais par son fond comme par sa forme le roman semble avoir surpris plus d'un ; parmi ceux-ci se trouve Kahise qui en témoigne par cet aveu :

« Je ne sais pas si nous avons affaire à un roman, une longue nouvelle ou à une chronique. Mais en supposant qu'il s'agit d'un roman, l'auteur a habilement renouvelé les règles du genre. Le moins qu'on puisse dire, c'est que nous sommes bien éloignés du supposé connu, du depuis longtemps familier. Il nous mène à un point épiphanie où la réalité et la fiction tissent entre elles des fils inextricables. Elles se contaminent, se fécondent, s'entremêlent si étroitement qu'elles ne cessent d'être perçues de façon distincte⁵⁶.... ». Il s'agit d'un roman à travers lequel « Histoire et littérature » s'enchevêtrent de manière qu'il est impossible de les démêler.

Plus que jamais, tout est dans tout. Et tant mieux ainsi. Pour écrire, il faut avoir quelque chose à dire ». Au-delà de cette préoccupation tenant à la conformité à un genre précis qui dès le premier abord, devrait révéler son identité, il importe de noter cet autre argument de la nécessité de témoigner sur le mal burundais qui ronge toute la société :

« Or le Burundi actuel est le vivier, le terreau de thèmes d'une littérature dominée par la mort. Un écrivain Burundais n'a ni le droit de se perdre dans des babillages sur la beauté des collines, ni le loisir de chanter les riants et verdoyants paysages ou de rêver sur la splendeur du Lac Tanganyika. Le sang y a trop coulé. Pendant encore longtemps, notre littérature sera une littérature de témoignage sur le mal burundais ou ne sera pas ⁵⁷».

55 Jean Pierre Grandjean, de l'AREAW, le 19 mars 2014

56 *Les Années Avalanche*, p.118

57 *Ibidem*

De ce qui précède, l'on peut retenir, sans rien exclure des vérités en apparence débusquées par les uns et les autres que le roman « les Années Avalanches » n'est à proprement parler ni un document anthropologique, ni un traité d'histoire ou « un essai sur le devenir d'une société multiculturelle dont les clivages ont été exacerbés par l'histoire coloniale et post coloniale ». Il est peut être tout cela à la fois mais plus que cela, c'est un roman à lire et à comprendre pour ce qu'il est.

A tous ceux qui ont vu tout au long du texte uniquement l'auteur et en cherchant à ne le confiner que dans la seule fonction de relation des dures réalités sociales, historiques et politiques du Burundi, il s'est imposé de leur rappeler qu'il s'agit là d'un roman et que partant, « dans l'art du récit, il y a un narrateur à ne pas confondre avec l'auteur. Ce qui veut dire que, dans l'art du récit, le narrateur n'est pas l'auteur, déjà connu ou encore inconnu, mais un rôle inventé et adopté par l'auteur »⁵⁸.

Il en va de toutes les œuvres de l'art du récit. Elles comportent toutes un narrateur ;

« l'épopée comme le conte, la nouvelle aussi bien que l'anecdote. Tous les pères et toutes les mères de famille savent qu'ils doivent se transformer quand ils racontent une histoire à leurs enfants. Ils doivent abandonner l'attitude rationaliste des adultes et se métamorphoser en êtres pour lesquels l'univers poétique et ses merveilles sont une réalité »⁵⁹.

Comme dans l'œuvre narrative, on s'intéressera à trois niveaux de description : « le niveau des « fonctions » (au sens que ce mot a chez

58 Wolfgang Kayser, « Qui raconte le roman ? » in R. Barthes, W. Kayser, W.C. Booth, Ph, Hamon, *Poétique du récit, Editions du Seuil, 1977, p.71*

59 idem, p.59

Propp et chez Brémond), le niveau des « actions » (au sens que ce mot a chez Greimas lorsqu'il parle des personnages comme d'actants), et le niveau de la « narration » (qui est, en gros, le niveau de « discours » chez Todorov). On voudra bien se rappeler que ces trois niveaux sont liés entre eux selon un mode d'intégration progressive : une fonction n'a de sens que pour autant qu'elle prend place dans l'action générale d'un actant ; et cette action elle-même reçoit son sens dernier du fait qu'elle est narrée, confiée à un discours qui a son propre code⁶⁰ ».

1.2 Quelques éléments d'un code littéraire original

Peu avant la fin du siècle dernier, l'auteur des « Années Avalanche » écrivait un opuscule intitulé « Ainsi parlait Hampaté Bâ » dans lequel il reprenait quelques leçons de sagesse enveloppées dans « des formules choc à l'emporte-pièce, des proverbes, ..., de petites phrases, expressions insolites, métaphores obsédantes » contenues dans l'œuvre de l'illustre Homme de science et de sagesse Malien bien connu⁶¹. Il ne serait pas inutile de se munir d'un stylo et d'une feuille de papier pour épingler les nombreuses expressions sapientielles qui jalonnent le récit d'un bout à l'autre, puisant leurs matières non seulement dans la culture burundaise mais allant plus en profondeur pour interroger les cultures universelles, dans le but de soutenir la pensée chaque fois que l'on la veut et qu'on la croit dense, juste et utile.

On pourrait sans doute noter que l'œuvre sous étude n'est pas la première du genre ni pour la prise en compte de l'oralité dans l'écriture, ni pour les questions de transpositions et d'adaptations de la tradition orale, mais nous sommes réellement face à un roman qui prend quelque liberté et qui tente malgré tout de sortir des sentiers battus pour le plus grand plaisir du lecteur. Nous le disions plus

60 R. Barthes, « Introduction à l'analyse structurale des récits, » in R. Barthes, W. Kayser, W.C. Booth, Ph. Hamon, op.cit., p.15

61 Voir J. Ngorwanubusa, *Ainsi parlait Hampâté Bâ*, Bujumbura, Université du Burundi, 1997 ? 134p.

avant, le récit est ponctué de sentences, adages qui assez souvent s'invitent pour soutenir et donner de la force aux idées. Ainsi, pour stigmatiser la rivalité entre demi-frères il dira : « les dents de ton demi consanguin peuvent être blanches, mais elles sont, à ton intention plantées d'alvéoles de sang »AA.,p. 18. Le paroxysme de la haine et de la chicane entre co-épouse sera exprimé en proférant le proverbe suivant : « Deux foudres ne partagent pas le même nuage »AA.,p.21 Ce discours parémiologique empruntera à d'autres formules apprises en classe , par exemple devant la précocité idéologique de SANKARA, on entendra dire : « Aux âmes bien aimées, la valeur n'attend pas le nombre d'années ». Ailleurs ce sont J.J. Rousseau et Montesquieu qui sont cités. Lorsque SAVIMBI obtient en premier le poste juteux à son goût alors que SANKARA, le chantre de l'unité attend toujours, c'est à un proverbe arabe qu'il est fait recours pour exprimer une certaine ironie du sort : « La vie est faite de ceux qui préparent le thé et d'autres qui le boivent ».

La métaphore comme la simple comparaison y sont abondantes, souvent reprises comme telles dans les langues d'origine, mais qui ajoutent un peu de pittoresque lorsqu'elles sont directement traduites en français. A tous ces usages langagiers et stylistiques propres qui « assaisonnent » et « huilent » le récit, l'on peut joindre à cette originalité de l'auteur , l'art de nommer les personnages comme l'écrit Concilie Bigirimana en relevant à juste titre que « à travers les *Années Avalanche*, en revanche, la signification des noms n'est pas souvent immédiate, elle est suggestive, voire symbolique »⁶². Enfin, le roman offre plusieurs occasions de réflexions à différents niveaux et autour de plusieurs thématiques : d'ordre littéraire, philosophique, politique et moral. D'abord littéraire, en commençant par les conditions d'acquisition du roman par le trio Kahise, Karubu et Kazoza. Dès qu'ils se le procurèrent, ils se « promirent de le lire

62 Cfr Concilie Bigirimana, « la transposition onomastique dans la littérature burundaise d'expression française », in *Synergies Afrique des Grands Lacs* n°3, 2014, p.80

à tour de rôle et de se retrouver quelques jours plus tard au kiosque du coin pour une séance d'imprégnation »AA., p. 116. Jusque là, en matière de destin d'une œuvre comme celle –là, il n'y a pas meilleur sort car la lecture est assurée. Ce qui est à la fois surprenant et original, tenant même lieu d'une liberté prise par l'auteur, ce sont les personnages qui agissent en lieu et place des critiques littéraires. Rien du roman n'échappe à leur vigilante analyse, à commencer par le titre sur lequel ils ne s'attardèrent pas beaucoup car après tout, quels que soient les termes qui pouvaient être utilisés, il s'agit en définitive d'une « avalanche d'ennuis qui assaillent le Burundi depuis la mort du Prince révolutionnaire » AA.,p.117

Par la suite, c'est la discussion sur le genre qui se cache derrière le roman, son espace géographique ainsi qu'un débat qui s'y glisse pertinemment autour de la frontière entre l'histoire et la littérature. Chacun aura l'occasion d'exprimer son point de vue selon la manière dont il a lu et compris le roman ; sont amorcées de sérieuses questions sur le génocide, le processus de paix, sur la démocratie et en particulier celle qui se réfère « au génie de notre peuple, à notre maître le passé ». La singularité de ce chapitre par rapport à ceux qui le précèdent, réside dans le fait qu'il permet une espèce de retour au calme et à la raison, suggéré et motivé par un moment de lecture et de réflexion. Plus rien ne sera comme avant : « Nous pouvons encore sauver notre pays. Volons à la recherche des Bashingantahe. C'est la seule alternative qui reste... »

1. Au fil de l'histoire et du récit

A l'insu de leurs parents, KANYANA et GASUKA décident de se rendre à Bujumbura pour y « vendre leurs charmes » A partir de cette fonction qui se nommerait le départ (selon la nomenclature propienne), commence un voyage initiatique qui inaugure désormais une bien longue série d'autres événements que nous présente le récit. Dès l'introduction dans l'espace qui, pour elles représente « la terre promise », elles sont vite aux prises avec la solitude, l'insouciance et

l'anonymat de la ville. Elles tombent entre les mains du Kongomani BOLINGO, « leur logeur », et auprès de qui elles ne tarderont pas à rivaliser de talents : « KANYANA était inégalable dans les laitages, GASUKA excellait dans les grillades » (AA, p.15). Cette différenciation tenant aux tâches domestiques de l'une et de l'autre revêt ici une dimension symbolique qu'il sera aisé de constater ailleurs dans les chapitres suivants du roman .

Avec chacune des deux filles, BOLINGO eut un fils. Le fils de KANYANA prit le nom de SANKARA et celui de GASUKA s'appela SAVIMBI.

L'heureuse naissance des deux enfants fut saluée par toutes les femmes du quartier : « les belles Rwandaises aux formes épanouies, les plantureuses et hommases Congolaises blanchies aux produits sceptiques, les élégantes sénégalaises aux lèvres bleuies et aux narines percées d'anneaux. » (AA, p.16)

Au fur et à mesure qu'ils grandissaient, les fils de BOLINGO ressemblaient à des jumeaux. Cette gémellité se prolongera par la suite à l'école où lorsqu'à la proclamation des résultats, SANKARA était premier de classe, SAVIMBI sortait second à coup sûr et vice versa. Un devin haoussa ayant pignon sur rue à BWIZA leur prédit un destin national.

Tout au long du roman, il sera sans cesse question du destin national à travers les personnages de SANKARA et SAVIMBI qui, de retour de chez leurs grands parents en compagnie de leurs mères, KANYANA et GASUKA et de leur père BOLINGO, ramènent en guise de cadeaux le premier une génisse splendide et le second une touffe de bananiers sur pied. Notons dès à présent que ces cadeaux , avec toute la valeur hautement symbolique qu'ils représentent, l'un dans l'ordre de l'animalier et l'autre dans l'ordre du végétal, ne renferment pas moins un antagonisme structurant que l'on retrouve à différents endroits du récit.

1.2 Pomme de discorde ou cadeaux empoisonnés

Dans le roman, la visite de BOLINGO chez ses beaux-parents en compagnie de ses deux femmes et de ses « jolis et gentils moutards », constitue un moment de retrouvailles où règne une atmosphère d'euphorie. A cette occasion, c'est dans un parfait climat de joie qu'ils sont accueillis ; en effet, comme il était d'usage en pareille circonstance :

« Des chants et des danses spontanés déchirèrent le silence de la campagne :

Bienvenue à nos sœurs GASUKA et KANYANA.

Elles sont parties en prodiges, elles reviennent en prodiges

Longue vie à leur époux KONGOMANI

Heureux le dos qui l'a porté

Que Dieu – Imana veille sur leurs enfants

Que la chance les favorise » (AA, p.17)

Rien de la fugue de Kanyana et Gasuka ne sera évoquée, rien non plus de Bolingo qui s'est offert le luxe de prendre en même temps deux épouses sans préalablement payer la dot. Il s'agit d'accueillir triomphalement le gendre et les deux poupons. L'heure est à la fête et en la matière, la tradition jusque dans ses moindres détails est entièrement observée ; d'ailleurs à une telle occasion de rassemblement, les hommes de l'entourage y compris ceux qui sont les fidèles de l' « auto-invitation » reçoivent gratuitement de quoi « tremper leurs lèvres dans la sainte mousse ». Contrairement à ses premières appréhensions, Bolingo, après avoir payé une grosse dot (pour ces deux femmes) était légitimé, reconnu enfin officiellement comme gendre non seulement par ses beaux parents mais également par le voisinage et la parentèle.

Toujours conformément à la tradition, « l'on passa à la remise des cadeaux d'usage » (AA, p.17)

Cette étape de remise des cadeaux n'est pas un détail anodin dans le roman car c'est elle qui va déclencher une série de réactions suivies de recherche d'explications en vue de démonter l'enigme cachée derrière la représentation symbolique attachée aux cadeaux offerts aux deux fils de Bolingo.

D'abord, cela intrigua fortement Savimbi ; lorsqu'il voulut alors savoir en profondeur à quoi tenait la différence entre les cadeaux reçus, il eut de la part de sa mère GASUKA, cette explication :

« Mon fils ! Bien que nous partagions le même terroir et qu'une paix sociale existe entre nos deux familles, KANYANA et moi ne sommes pas de même extraction. Ma lignée appartient aux culs-terreux, ce peuple rugueux enraciné dans la glèbe qui a toujours arraché sa nourriture de la terre, tandis que celle de KANYANA est de la fière race des Bouviers. La plus belle fille du monde ne pouvant donner que ce qu'elle a, ton grand-père t'a donné un produit du travail de la terre. Considère cela comme une bénédiction et cesse de te faire du mauvais sang pour rien.

SAVIMBI se retira sans mot dire, les plus grandes douleurs sont muettes. Il venait de prendre conscience de sa place dans l'échelle sociale et crut bon de se venger de sa situation sur « frère » SANKARA » (AA, p.18).

Ensuite, cette même étape de remise de cadeaux sera désormais le point de départ d'un cheminement à la fois conflictuel et parallèle entre KANYANA (à BWIZA) et GASUKA (à KAMENGE) d'un côté et de l'autre, presque par contagion, entre SANKARA et SAVIMBI. Le décor est ainsi planté puisque le « Papa triethnique de Bolingo » ne tardera pas à connaître des ennuis qui l'acculeront à vivre « une véritable tempête » dans sa tête. En effet, il va réaliser chez lui et à ses dépens certaines manifestations des propos sortis de la bouche

d'un spécialiste belge des questions burundaises, au terme d'un long exposé sur « la juxtaposition de classes » au Burundi, sur « leurs prétendues origines », sur « un arrangement selon un décret de Dieu –Imana », sur « leurs attributs physiques et moraux... ». Sur le coup, Bolingo n'eut pas le réflexe de penser à ce jeune universitaire avisé qui eut pourtant le courage de dénoncer le conférencier à haute voix :

« Vos propos ne sont que des présupposés, des clichés, des poncifs, des stéréotypes et je ne sais ce qui me retient de dire des « sottises (AA, p.20).

1.3 A la recherche d'un modèle

Les deux chapitres Rwanda –Le-Modèle⁶³ et Louvain-La-Vieille reviennent assez longuement sur ces clivages entre Hutu et Tutsi et semblent rappeler ou confirmer que l'histoire du Burundi serait impensable ou illisible sans passer par celle du Rwanda ou de la Belgique en particulier les milieux universitaires dans lesquels les jeunes étudiants burundais se meuvent tout en se forgeant au rythme de diverses expériences accumulées au quotidien, des projections pleines d'illusions et de faussetés sur ce que doit devenir, selon eux, la société burundaise. L'antagonisme que vivent les fils de Bolingo occasionne de temps à autre des dégâts corporels, par exemple ce jour où à l'issue d'une longue dispute, la police du Royaume est obligée d'intervenir :

« Boitant et sanguinolents, SANKARA et SAVIMBI s'étaient retrouvés, non dans un établissement de soins, mais au poste de police

63 Il y a lieu d'indiquer, comme le signale Marc Quaghebeur, qu'au même moment que paraît « Les Années Avalanche, il est sorti aux éditions Iwacu-Karthala, un livre intitulé « *Paroles et écrits de Louis Rwagasore, leader de l'indépendance du Burundi, constitué d'un ensemble de textes collectés et introduits par Christine Deslaurier et traduits en Kirundi par Domitien Nizigiyimana* Ce livre contient des textes faisant allusion au Rwanda dont celui intitulé : *Après le Rwanda Le Burundi* », tiré de *La Dépêche du Rwanda-Urundi (Usumbura), n°431 du 18 décembre 1959, pp125-131*

de l'hôtel de ville. Au lieu de s'apitoyer sur leurs malheurs partagés, ils commencèrent à se chicaner »(AA., p.51).

Le chapitre intitulé « chronique d'un retour au pays natal » amorce le passage d'un temps de rêve et d'utopie vers le temps d'une confrontation directe aux dures réalités, sociales et politiques du pays. Aux termes d'études et des examens brillamment réussis, SANKARA et SAVIMBI rentrent au pays. Il leur faut dans un contexte difficile œuvrer pour la réussite de l'unité, participer à l'avènement de la démocratie à travers le multipartisme qu'ils animent. Cependant, rien n'indique dans la suite du roman que le modèle recherché semble le bon, loin s'en faut !

2.3 Au comble de la dysphorie

La descente aux enfers correspond aux chapitres intitulés « Burundi Burning » et « œil pour œil, dent pour dent » puisque :

«Plus que jamais, l'approche de la mort devenait l'aiguillon de la sensualité. Le rut devint un exécutoire, une entreprise euphorisante pour se dresser contre les assauts du destin » (Pour se « dévieillir » à coup de chair fraîche, des pépés s'encanaillaient avec de petites impubères encore en uniforme kaki d'écolières. Des hommes d'Eglise ensoutanés, tenaillés par le désir incestueux de leurs « enfants » les ouailles, séduisaient de vertueuses filles de Dieu. Les médecins goûtaient les délices de la lubricité avec leurs patientes. Les professeurs foutaient leurs élèves. Comme Compère Rufuku-la-Taupe, le Burundi était dans le trou et, comme lui, il n'était pas près de remonter la pente » (AA., p.116)

De ce fossé, il faudra pourtant sortir. Mais comment ? Comme le dit le proverbe Kirundi, « celui qui veut guérir d'une maladie la fait connaître autour de lui ». A plus forte raison, celui qui veut éradiquer le mal absolu qu'est le génocide doit le crier sur les toits, très fort pour qu'il soit entendu, même par ses auteurs et complices »'AA, p.119). Dans un ouvrage qui tente d'éclairer par plusieurs contributions le

travail de mémoires à partir de tragédies anciennes ou récentes, Marie Ponchelet, dans un article intitulé « La répétition jusqu'à l'usure », écrit : « si je dépeins souvent le négatif des situations, c'est pour en faire apparaître une étincelle du positif »⁶⁴

Les Années Avalanche est « un roman à fonction thérapeutique et cathartique. C'est un véritable écrit irénique à mettre dans toutes les mains »(AA.,p.120). Après un dialogue controversé sur la valeur du passé et ce qu'il peut nous apprendre, la décision salvatrice est prise : « quant à nous, sauvons ce qui reste à sauver. Le Burundi est certes dans l'abîme, mais il n'est pas mort. Comme le dit le proverbe, « tout valdingueur ne se casse pas les couilles à tous les coups ».

Tout n'est pas perdu. Nous pouvons encore sauver notre pays. Volons à la recherche des Bashingantahe. C'est cette alternative qui s'impose à tous .

Les chapitres « A l'école des Bashingantahe » et « A la recherche de Sebarundi » viennent en échos à cette perspective d'espoir.

2. Volonté de renaitre ou l'espoir d'une paix retrouvée

Dans « la littérature de langue française au Burundi », Juvénal NGORWANUBUSA relève que le thème de l'espoir figure parmi ceux traités par plusieurs auteurs :

« Malgré le constat amer que font les écrivains burundais sur les situations qui prévalent dans leur pays, ils ne désespèrent pas d'un avenir radieux pour ce pays de rêve et décident de mettre la littérature au service de la réconciliation nationale....

En revisitant la titrologie, on se rend même compte que le mot « espoir » est particulièrement récurrent, ainsi, l'espoir au pays des Mbala de A. NIYONSABA, SOWETO ou le cri d'espoir de Louis KAMATARI, le testament de l'espoir de A. KABURAHE. « Lueur

64 Marie Ponchelet, « La répétition jusqu'à l'usure »,in *Travail de mémoire 1914-1998, une nécessité dans un siècle de violence*, 1999, 270p, p.30

d'espoir est le titre d'un des poèmes de *Héritiers du nouveau monde* de Diomède NIYONZIMA »⁶⁵.

La recherche de la paix empruntera le recours à la tradition et à la sagesse des Bashingantahe , ces « sages doyens des collines ». Mais ce précieux patrimoine dans bon nombre de ses éléments a été progressivement foulé au pied, il a été mis à rude épreuve. Il est installé une dichotomie entre le monde urbain et le monde rural, entre ceux qui ne prennent pour référence que ce qui est écrit dans les livres et ceux qui croient et qui tiennent encore aux valeurs sur lesquelles s'est édifié le Burundi. Quel est donc le chemin qui conduira à l'Ecole des Bashingantahe ? Pour le retrouver, il semble qu'il faut s'éloigner de Bujumbura, qui n'est plus le modèle, sans toutefois l'abandonner définitivement :

« Bujumbura, ce n'est pas fameux-fameux ! Répondit KARUBU. Vous y trouverez peut-être des habitants propres, d'aspect soigné, du genre raffiné, distingué. Mais il y a loin de l'apparence à l'essence. C'est une ville qui grouille d'individus malpropres au moral, qui parlent un français sucré mais avec un contenu râpeux » (AA.p.132). Le thème de la ville richement abordé ailleurs dans d'autres romans africains réapparaît assez clairement ; comment se trouve caractérisée Bujumbura : « une véritable jungle en briques et en banco » ; une ville fantôme » : (une excellente engendreuse, peut-être », mais à coup sûr « une piètre éducatrice », « une mère calamiteuse, indigne et dévoyée, qui a délaissé ses enfants à la naissance », une mère qu'il faudrait « abandonner sans remords »)(AA, p.133).

Cette mère ne sera justement pas abandonnée car là « n'est pas la solution. Il faut plutôt lui redonner vie, la remoraliser, la reciviliser » pour le bonheur de ses citoyens et de tout le pays, au nom et en vertu des forces qui « aident à vivre et non à mourir ». Et pour lui redonner

65 Cfr J . Ngorwanubusa, *La littérature de langue française au Burundi*, Préface de Marc Quaghebeur, Collection Papier Blanc Encre Noire, Archives & Musée de la Littérature/ M.E.O. 2013 , p.285

vie, il faudra se décider à rejoindre la campagne pour y puiser les valeurs porteuses de paix⁶⁶.

A l'opposé du premier voyage initiatique vers Bujumbura par KANYANA et GASUKA, se trouve l'autre voyage initiatique en direction de l'école des Bashingantahe par Karubu, Kahise et Kazoza, tels « de nouveaux chevaliers de la table ronde en quête du Graal vers les Anciens. » (AA, p.127)

L'itinéraire de la recherche des Bashingantahe se doit de s'arrêter à une étape empreinte de curiosité : il s'agit d'une cérémonie traditionnelle à laquelle hommes, femmes et enfants prenaient part, avec tous les soins que prévoit la tradition pour l'organisation d'une telle rencontre. Des provisions de toutes sortes y sont également prévues en fonction de la position sociale qu'occupent les uns et les autres. Le protocole y est de rigueur mais il ne saurait méconnaître l'auto-invitation qui est un phénomène déjà entré dans les us et coutumes. Le moment fort de la rencontre verra la proclamation de « la litanie de commandements de l'homme complet ».

KAHISE, KARUBU et KAZOZA n'eurent aucune difficulté à comprendre qu'ils étaient en train de vivre un moment fort : l'investiture d'un Mushingantahe en direct conformément à la coutume du temps de la tryptique Imâna (Dieu) – Umwâmi(le roi) – Uburundi(le pays) :

« Le Burundi de Nyaburunga était un pays mythique, un paradis ruisselant de lait et de miel. Le souverain était pour son peuple le garant de la paix, de l'abondance et de la justice. Il donnait le ton des semailles à l' « Umuganuro » et bénissait les récoltes à l'umwaka »... Inutile de parler de l'abondance spontanée de la terre : même sur des champs non ensemencés poussait une infinité de plantes comestibles »(AA..p.137)

66 Cfr D. Nizigiyimana, « L'apport des traditions locales dans la résolution de la crise de la région des Grands Lacs », in Sous la direction de Joseph Gahama, *Démocratie, Bonne Gouvernance et Développement dans la Région des Grands Lacs*, Bujumbura, 1998, pp.65-81

Cet avis des deux vieillards Bashingantahe enfin acceptés et écoutés vaut une invite à reconsidérer la valeur et la perspicacité de la sagesse traditionnelle coulée dans un franc-parler, dans un flot de proverbes et principes sapientiels, ces « filles de la parole » qui donne du goût à la parole selon l'expression de l'ethnolinguiste française G. Calame Griaule. Tout se déroule dans une ambiance de débat permanent à la recherche de l'harmonie sociale, de la concorde et de la paix pour tous. Les deux derniers chapitres du roman se lisent comme un retour aux sources, à la sagesse, à la paix et à la vie.

3. Comme les lamantins vont boire à la source...

Dans cet autre article intitulé « l'institution des Bashingantahe et le bel idéal Universel de l' « Honnête Homme »⁶⁷ J. NGORWANUBUSA décortique la manière dont les différentes sociétés humaines ont procédé pour se choisir des hommes sages :

« Plus généralement encore, l'on est fondé de dire qu'à toutes les époques et sous toutes les latitudes, les hommes se sont donnés des sages, docteurs de l'âme et de l'esprit, comparables mutatis mutandis aux « bashingantahe » burundais et l'on pourrait affirmer , sous ce rapport et sans peur d'exagérer que « tutto il mondo paese » (Tout le monde est un seul pays).

L'acceptation du rôle des « Bashingantahe » intervient après un long débat, notamment sur leur mission sociale, sur leurs qualités et leur conduite tout aussi bien en public qu'en privé. Lorsque les trois voyageurs (Kahise, Karubu et Kazoza) atterrissent dans ce milieu de fêtards à la recherche des Bashingantahe, « ils venaient de découvrir un îlot de paix dans un silo de barbarie, un peuple volubile et pétri d'allégresse, encore heureux de vivre ».

67 J. NGORWANUBUSA, "L'institution des Bashingantahe et le bel idéal Universel de l' « Homme Honnête »", Etudes réunies et présentées par Tharcisse NSABIMANA, Edité par l'Université du Burundi, Bujumbura, 1994, pp.51-67.

Si cet îlot de paix se présente comme l'objet de quête, raté par Sankara et Savimbi que le narrateur fait disparaître chacun à sa manière avant la fin du roman, ce n'est pas qu'on y danse comme cela se pratiquait dans « l'îlot sacré » de Bwiza ; c'est plutôt qu'à la faveur d'une longue explication des valeurs incarnées par les Bashingantahe, la muraille érigée par les discours du commandant Houtard dans ses conférences, les préjugés dans lesquels il s'était emmuré, la peur et la haine de l'autre se sont quelque peu estompées. De la dialectique suggérée à travers les noms Kahise(le passé), Karubu(le présent), Kazoza(le futur), naît une solution qui consiste à un retour aux sources, aux traditions pour y puiser des leçons de sagesse comme les lamantins remontent le courant pour aller boire à la source.

Avec les Bashingantahe et toute leur philosophie de la vie et du monde, l'on découvre que la réalité est loin d'être entièrement consignée dans les livres. Les notions de démocratie, de justice, d'Etat de droit, des Droits de l'homme, de bonne gouvernance et même du développement pouvaient être intégrées et intériorisées à l'aune des traditions burundaises foulées au pied dès l'arrivée des Blancs Bazungu «venus comme des fous».

Ce retour aux sources doit correspondre aussi à une importante conversion ; celle qui atteindra en premier lieu les instruits qui, les premiers, ont avalé les nouvelles valeurs sans les mâcher. Il y a ici un retour nécessaire à la situation d'équilibre afin que toutes les choses soient remises à leur place ; l'Intahe des « Bashingantahe » à tous les niveaux de la société burundaise, le Dieu –Imana à la cour et dans les cœurs, le Kirundi pratiqué avec art et fierté, des responsables qui soient réellement des rassembleurs et des pacificateurs à l'image de Sebarundi. Et le résultat final sera qu' à Bujumbura la paix retrouvée peut être fêtée à Bwiza, à Ngagara et à Kamenge. La campagne n'est pas oubliée. « Elle retrouve sa fraîcheur et sa ferveur ». L'image du Burundi s'en trouve redorée.

Conclusion

Tout au long des « Années Avalanche », le lecteur suit tout un peuple dans ses diverses tentatives de se sortir de nombreuses années de violences et de souffrances : bien souvent hélas, ces efforts n'ont abouti qu'à « une série de désirs inassouvis, de leçons jamais intégrées ; une suite d'occasions manquées et d'espoirs aussitôt évanouis ». L'histoire et le récit se mettent entièrement en phase, à travers une démarche de construction – déconstruction, pour esquisser un itinéraire sans doute sinueux et jonché d'embûches, mais débouchant sur des songes et lueurs d'une possible culture de paix au Burundi et dans les Grands Lacs.

A cet égard, retenons cette fin heureuse du roman qui sonne comme une annonce de la paix car la nature et la culture se coalisent pour répondre à un même rendez-vous, celui de contempler et célébrer harmonieusement les dividendes de cet « état de paix permanent » :

« De nouveau, les femmes allaitaient leurs enfants en paix, les vaches brouaient dans les prairies en toute quiétude.

De nouveau, les fleurs éclosaient à Cibitoke, les caféiers ployaient sous le poids de cerises à Kayanza. Pour la première fois depuis longtemps, les brumes éternelles de la Nkaka à Ngozi s'étaient dissipées. Des oiseaux multicolores chantaient à Kirundo. Les animaux sauvages fraternisaient dans les parcs de Cankuzo. A Bururi, le mince filet d'eau de la source du Nil s'épaississait, les canons s'étaient tus sur les contreforts surplombant Bujumbura.

De nouveau, le millet mûrissait à Muramvya. »

A travers la lecture de cette innovante initiative littéraire, l'on comprend finalement et sans difficulté, le sentiment qui habite l'auteur historien de la littérature, lorsqu'il cite ailleurs H. de Balzac : « J'ai mieux fait que l'historien, je suis plus libre ».

CONTRIBUTION DE LA SOCIETE CIVILE DANS LA REGION DES GRANDS LACS, ELEMENT FEDERATEUR DE PAIX ET D'INTEGRATION REGIONALE : Le cas du Burundi, du Rwanda et de la RDC

Jeanne-Laure NYEMEG,

Attachée de Recherche

au Centre National d'Education (CNE)

Courriel : jlaurenyemeg@gmail.com

1. INTRODUCTION

Située au cœur de l'Afrique orientale, la région des grands lacs a longtemps été une source de fascination. En effet, cette région interlacustre véritable mine d'or caractérisée par sa richesse géographique et humaine a littéralement séduit les premiers explorateurs. Et pourtant, comme le faisait remarquer Jean-Pierre CHRETIEN, ce sont les tragédies qui ont fait littéralement redécouvrir ces pays dans les médias du monde entier ces dernières années, suscitant plus d'émotions « *humanitaires que d'interrogations Scientifiques* » [1] (Chretien, 2000). On assiste alors à un déferlement de violences et des pires atrocités véhiculant en toile de fond une idéologie de haine raciale qualifiée « de racisme au cœur de l'Afrique ». Afin de résoudre les crises qui ont jalonné cette région, différentes approches de solutions combinant la recherche politique, diplomatique, juridique et militaire ont été élaborées, impliquant des acteurs internationaux en l'occurrence l'Union africaine (UA) et la Communauté de Développement de l'Afrique Australe SADC) sans oublier l'apport des Nations Unies. Mais ces solutions n'ont pas apporté l'effet escompté. Les stigmates du passé restent réelles et la menace d'implosion est présente, les Etats se retrouvent imbriqués les uns aux autres, agités par des flambées de violence, oscillant constamment entre espoir de paix et menace de guerre civile. S'inscrivant dans une logique de solution globale dans

cette zone interlacustre, réfléchir sur la problématique des éléments fédérateurs de paix dans la région des Grands Lacs revient à étudier l'importance de la société civile dans cette partie de l'Afrique. Aussi, en adoptant une approche fonctionnaliste, il a semblé nécessaire de s'intéresser à l'implication de la société civile dans le processus de reconstruction de la paix. La Société civile est-elle un facteur déterminant à la promotion de la paix et d'intégration régionale ? Une réponse à cette question commande que l'on mène une réflexion à deux dimensions : La Société civile comme facteur de paix et d'intégration régionale d'une part (1.) et la Société civile, facteur limité à la paix et à l'intégration régionale (2.).

Il ne s'agit pas dans la présente recherche d'étudier l'ensemble de la sous région des Grands Lacs, mais de s'intéresser à trois pays : le Burundi, le Rwanda et la RDC. Ces pays ont été marqués ces deux dernières décennies par un déchaînement de massacre de tout genre, de Guerre civile, de conflit interne et externe.

Ainsi, afin de mieux appréhender cette thématique, il convient au préalable de clarifier les trois concepts qui nous paraissent fort importants.

Il est généralement admis que la paix est l'absence de guerre. Mais cette définition paraît réductrice dans la mesure où évoquer la notion de paix suppose un passif dont le quotidien a été affecté par la violence et dont on voudrait se défaire. Cette perception cadre d'ailleurs avec la définition de Paul RICOEUR selon laquelle « *la première condition à laquelle doit satisfaire une doctrine de non violence, est d'avoir traversé dans toute son épaisseur le monde de violence* ». Andréa RICCARDIE quant à lui considère cette notion comme une « *chose trop sérieuse pour être réservée aux politiques et aux diplomates. La paix est notre affaire, elle est notre mission. Il faut repenser aux moyens de parvenir à la paix et de la stabiliser* ». ⁶⁸ De ces définitions, il ressort que la paix est une quête permanente de solution

68 RICCARDI (A.), *la paix préventive : raisons d'espérer dans un monde de conflits*. Edition Salvator, Paris 2005, p. 14.

dont l'objectif est de permettre aux êtres humains de vivre ensemble dans une situation d'harmonie favorable à leur épanouissement. Celle-ci ne saurait être uniquement l'apanage des politiques et diplomates, mais intègrerait d'autres acteurs non étatiques, ayant une connaissance du terrain et de fait au contact de la population.

S'agissant du concept de Société civile, « *elle réfère à l'ensemble des institutions, organisations et comportement situés entre l'Etat, le monde d'affaires et la famille. Plus précisément, ceci inclut des organisations volontaires et sans but lucratif de différents types, des institutions philanthropiques, des mouvements sociaux et politiques, autres formes de participation et engagement social et les valeurs et caractéristiques culturelles associées à eux* ». ⁶⁹Il apparaît que le champ d'application de la Société Civile est diversifié et son action est importante dans la Société. En effet, la Société civile permet d'interpeller l'acteur étatique, de lutter pour la défense des droits de l'Homme ou d'intervenir pour conscientiser, organiser et fortifier les citoyens ⁷⁰

L'Unesco définit la Société Civile comme « *regroupant l'ensemble des associations à caractère non gouvernemental et à but non lucratif travaillant dans le domaine de l'éducation* », c'est-à-dire comme l'auto-organisation de la Société en dehors du cadre étatique ou du cadre commercial, donc un ensemble d'organisations ou de groupes constitués de façon plus ou moins formelle et qui n'appartiennent ni à la sphère commerciale, ni à la sphère politique.

Selon Joseph BIGIRUMWAMI « La Société civile est l'ensemble de citoyens qui s'organisent consciemment en vue de

69 Définition utilisée par the London School of Economics and Political Science. <http://www.ise.ac.uk>

70 MOUKOKO MBONDJO (P.), « Le retour du multipartisme au Cameroun » in G.CONAC (dir), *l'Afrique en transition vers le pluralisme politique*, Paris, Economica citée par SAAD ADOUM et Firmin MBALLA, Contribution « de la Société civile » à la promotion des droits de l'Homme in *Dynamique citoyennes et dignité humaine en Afrique centrale*, Yaoundé, Presses de l'UCAC, p. 229.

promouvoir et défendre les droits et valeurs de tous vis-à-vis de l'Etat »⁷¹.

En définitive la Société Civile est donc un ensemble d'associations ou d'organisations selon leur domaine d'application dont la finalité est d'œuvrer pour la paix, le développement, et l'épanouissement des individus au sein de la Société.

Parlant de l'Intégration régionale, il convient au préalable de rappeler qu'il y a deux types d'intégration généralement évoqués : l'intégration économique et l'intégration régionale, objet de notre intérêt. Il faut noter que l'intégration pour reprendre une définition de Haas (1958), l'intégration est : « le processus par lequel les acteurs politiques dans plusieurs cadres nationaux distincts sont amenés à transférer leurs obédiences, attentes et activités politiques vers un nouveau centre dont les institutions possèdent ou exigent une juridiction, sur les Etats nationaux préexistants.⁷² Dans le cadre de notre réflexion, l'intégration se limitera au transfert des attentes et activités politiques vers un nouveau centre d'intérêt qui est celui de la société civile moteur de cohésion, d'harmonisation et de coordination entre les populations et les politiques.

Pour David MITRANY, parlant de l'intégration régionale, le processus d'intégration régionale aboutit à la création des institutions communautaires chargées de coordonner des actions devenues de plus en plus complexes et de guider l'évolution du processus d'intégration. Ainsi, les compétences des institutions communautaires iraient sans cesse croissante alors que celle des Etats s'amenuiseraient progressivement au fur et à mesure de l'évolution du processus de ramification des institutions. L'intégration régionale sera donc appréhendée dans notre thématique comme étant un processus de cohésion et d'harmonisation d'un cadre de concertation globale permettant la pleine expression des réseaux d'associations et organisations œuvrant dans le domaine

71 J.B. « Quelle Société Civile pour quel Burundi », in Le renouveau du 1^{er} juillet 1999.

72 Citée par Claude N'KODIA, Les enjeux pour l'Afrique centrale, Harmattan, 1999, p.20.

de la reconstruction sociale et partant de la paix dans les Grands Lacs.

2. CONTEXTE SOCIOPOLITIQUE

L'année 1990 marque un tournant décisif dans les pays africains. En effet, beaucoup de régimes autocratiques en Afrique Subsaharienne vivent un changement brusque.⁷³Inspirée par les bouleversements Sociopolitiques en Europe du centre et de l'Est, une vague de démocratisation touche aussi le continent africain.⁷⁴La résultante étant l'adoption de nouvelles Constitutions consacrant les instruments internationaux juridiques et l'Institution d'organes garantissant la protection des droits de l'homme. Malgré la multiciplité des textes consacrant la liberté d'association avec pour corollaire la création des partis politiques et des syndicats ou encore des associations non gouvernementales, les violations quasi-généralisées des droits de l'Homme perdurent. Toutefois, dans cette spirale de violence, il est manifeste que dans la région des grands lacs en l'occurrence ces dernières décennies, l'affaiblissement de l'Etat a permis à la société civile de prendre progressivement son essor et de jouer son rôle de défenseur des droits de l'Homme. La Société civile est donc un atout non négligeable auprès des populations dans la promotion et la contribution de la paix.

3. SOCIETE CIVILE, UN FACTEUR POSITIF A LA PROMOTION DE LA PAIX ET D'INTEGRATION REGIONALE DANS LES GRANDS LACS

3.1. La Structuration de la Société Civile au plan national

« A chaque moment tragique, toute nation ressent le besoin de changer radicalement » faisait remarquer Eugène NDAHAYO.⁷⁵C'est dans cette perspective que la contribution de la Société civile à la promotion

73 **AURACHER (T.)**, *Le Gabon, une démocratie bloquée ?, reculs et avancées d'une décennie de lutte*, Paris, l'Harmattan, 2001, p.13.

74 **IBID**, p.13.

75 **NDAHAYO (E.)** *Débaïlloner le Rwanda, pour un nouveau pacte social*, l'Harmattan, Paris, p.149.

de la paix s'avère indispensable. Celle-ci joue un rôle d'intermédiaire entre les institutions politiques et les citoyens. A cet effet, la perception de la population est plutôt positive dans la mesure où elle est proche des attentes de la base et son engagement dans les sentiers apolitiques la crédibilise auprès des populations. Elle contribue dans le développement du pays et est reconnue comme le principal outil permettant aux citoyens de participer à la vie démocratique et socio-économique du pays. Ainsi, le champ d'application de la société civile est diversifié ; on note l'action des organisations confessionnelles, d'associations des droits de l'Homme et des éducateurs à une culture de la paix.

- Le rôle des associations des droits de l'homme

La société civile des trois pays est dans l'ensemble jeune mais riche d'expérience. Expression de la libéralisation politique, 1990 est l'année qui voit débiter au Burundi et au Rwanda un activisme ouvert et structuré en faveur du respect des droits de l'Homme.⁷⁶ Les organisations des droits de l'homme ont ainsi acquis au fil des années une certaine crédibilité auprès des populations grâce à leur impartialité et neutralité.

C'est au Rwanda que la 1^{ère} association voit le jour avec la création de l'Association rwandaise des droits de l'Homme ARDHO créée en Septembre 1990. Un an plus tard, d'autres associations suivent dans la foulée de la création des partis politiques. Celle qui deviendra la plus active est l'ADL (association rwandaise de défense des droits de l'Homme de la personne et des libertés publiques), suivie par Kanyarwanda (association pour la promotion de l'Union par la justice sociale).

Qu'il s'agisse de décentralisation, de lutte contre la pauvreté, de processus démocratique ou de paix et de réconciliation post génocide,

76 REYNTJENS (F.), *l'Afrique des Grands Lacs, Rwanda, Burundi, 1988-1994, en crise*, Karthala, 1994, p.161.

les associations réunies sous une bannière, ont bien souvent été initiatrices d'actions couronnées de succès. On citera par exemple le programme d'observatoire des élections au Rwanda (POER), l'observatoire sur les juridictions populaires participatives (GACACA) ou encore le conseil de concertation des organisations et d'appui aux initiatives de base (CCOAIB).

Au Burundi, c'est dans la première moitié de 1990 que débutent des initiatives. On note ainsi la contribution de la ligue ITEKA et d'autres organisations comme le Gaps (Groupe d'Association des droits humains) et le cadre d'Association des droits humains (CADH) au Burundi, qui se sont mobilisés pour dénoncer la violence. La ligue ITEKA par exemple a mené des actions de sensibilisation pour conduire la population à s'impliquer dans le processus de paix à travers des séminaires, des ateliers de réflexion, des conférences-débats ou des tables rondes .

Elle est la première organisation indépendante de défense des droits humains à avoir été reconnue officiellement au Burundi et avoir reçu l'autorisation d'exercer ses activités. Parmi ses nombreuses activités, la Ligue ITEKA s'occupe aujourd'hui de l'observatoire des droits de l'Homme, de l'Assistance judiciaire, de la lutte contre la torture et contre les violences sexuelles, du monitoring sur la démobilisation, sur le rapatriement, la réinstallation des réfugiés et des déplacés, la participation citoyenne et la bonne gouvernance, la lutte contre la prolifération des armes légères.⁷⁷

En RDC, l'action d'organisation de défense des droits de l'Homme en faveur de la paix est aujourd'hui reconnue à sa juste valeur. Depuis le milieu des années 1990, jusqu'au dialogue intercongolais et les Accords de Sun City, la société civile a fait l'objet d'une reconnaissance formelle et institutionnelle sans oublier l'action de la campagne nationale pour la paix durable. Le 17 décembre 2002 par exemple, à l'issue de la signature de l'accord Global et inclusif

77

www.eurac-network.org/web/uploads/documents/20071107_9685.doc

sur la transition, la composante Forces Vives s'est vue attribuer la résidence de Cinq institutions d'appui à la démocratie, la commission électorale indépendante, la haute autorité des médias, la commission vérité et réconciliation, l'observatoire national des droits de l'Homme et la commission de l'éthique et de la lutte contre la corruption. Sans omettre l'attribution des postes de ministres.

- Le rôle des associations religieuses

L'Eglise, malgré le discrédit suscité par le génocide au Rwanda du fait de la responsabilité individuelle de certains hommes, reste une institution déterminante dans son rôle de reconstruction et de facto la plus importante force sociale organisée du pays.⁷⁸ A ce titre, elle a un rôle moteur dans la construction de la paix. En effet, les liens entre l'Eglise Catholique et le régime rwandais sont anciens et d'une grande importance politique.⁷⁹ Elle est présente dans les domaines tels que l'enseignement, la presse, l'imprimerie, voire même l'économie. Par ailleurs c'est véritablement en décembre 1991 que l'engagement de l'Eglise dans les sentiers politiques se fait sentir. La publication d'un document mettant en cause le système politique et l'Eglise a permis davantage une nette séparation à laquelle elle était inféodée. Les églises sont donc des partenaires incontournables dans le processus de la démocratisation, du respect des droits de l'Homme et de la réconciliation nationale. On peut apprécier également l'initiative de l'ACEAC (Association des conférences épiscopales d'Afrique Centrale et de l'église anglicane qui vise à œuvrer en faveur de la paix dans cette partie du monde notamment le Burundi, le Rwanda et la RDC. L'implication de l'Eglise Catholique est visible dans le domaine de l'éducation de base et de la réduction de l'analphabétisme ; l'Eglise Catholique a mis en place le système dit YAGA MUKAMA (parle Seigneur). En plus de ces connaissances de base sur l'alphabétisation, le projet d'Education de base pour la paix dont l'objectif est d'asseoir

78 NDAHAYO (E.), op.cit, p.155.

79 IBID, P166.

des mécanismes de tolérance mutuelle, de réconciliation et de cohabitation pacifique au sein de la population surtout les plus jeunes.⁸⁰

- Le rôle des éducateurs à une culture de la paix

La société civile a ceci de particulier qu'elle s'exerce dans les domaines aussi variés que divers. Le travail accompli par la maison SHALOM, structure d'accueil et de réinsertion pour orphelins à Ruyigi au Burundi a pour objectif de venir en aide aux adolescents, enfants, nourrissons sans distinction d'ethnie ou de religion avec l'aide d'assistantes sociales, de psychologues et de puéricultrices. Cette association accomplit un travail considérable dans la réinsertion des jeunes. Cette volonté a été récompensée par plusieurs distinctions internationales relatives aux droits de l'Homme. En 2004, cette structure avait déjà sauvé plus de 10.000 orphelins de la région des Grands Lacs.

On peut citer également la création d'une Université libre au Burundi. L'Université de NGOZI initiative de type communautaire et privé est une émanation des collectivités de base (les représentants des populations, les administrations de base, les communautés religieuses, les associations de développement et les particuliers). L'idée étant de transcender les appartenances ethniques en vue d'un développement multisectoriel et intégré de cette région en y mettant leurs propres moyens et indépendance face aux moyens de l'Etat.⁸¹

3.2. L'Harmonisation de la société civile au plan régional.

Conscients du retard accusé par les pays, des décideurs ont fini par admettre que, pour être efficace, une nouvelle approche de l'intégration doit se développer. Les acteurs non étatiques jouent un rôle important, de

80 Radio OAKAPI, MONUSCO, Rébellion du M 23 : les confessions religieuses demandent l'implication du Conseil de sécurité de l'ONU (radiokapi/actualité/2012/07/23 rebellion du m23-les confessions-religieuses-demandent-implication-duconseil-de-securite-

81 NTAKARUTIMANA (E.) « Sortir de la politique burundaise d'une marche sur place culturellement codifiée », LELYSTADT, 4 Novembre 2000, p3.

facto sont en mesure d'agir au niveau régional, dans des circonstances jugées difficiles par les organisations d'Etat. Il apparaît que la société civile joue un rôle déterminant dans les pays où l'Etat est faible. A cet effet, la nécessité de former des réseaux d'associations et d'ONG œuvrant pour la paix a été reconnue comme moyen efficace d'atténuer les problèmes de tensions et de crises auxquelles sont confrontés les pays de la sous région. De surcroit, elle jouit d'une certaine crédibilité auprès des populations.

- La nécessité d'un cadre de concertation globale

La cohérence des différentes actions et la façon dont elles s'articulent pour se renforcer mutuellement est un point crucial, faisait remarquer the European Center for Development policy Management (ECDPM).⁸²L'Union africaine reconnaît l'efficacité et le potentiel dont elle jouit auprès des populations. En tant qu'institution du Continent, l'UA œuvre en faveur du renforcement de la participation de la société civile dans la prévention des conflits. L'acte Constitutif de l'UA souligne l'action de la société civile dans la médiation entre les groupes antagonistes et son investissement dans la canalisation des mouvements populaires. L'Acte Constitutif de l'UA insiste sur la nécessité d'établir un partenariat entre les gouvernements et tous les segments de la société civile.

La LDGL est un bon exemple d'organisations des droits de l'Homme et de développement œuvrant dans la région des Grands Lacs. Il s'agit d'une plate-forme régionale regroupant en son sein 25 ONG œuvrant en matière des droits de l'Homme et du développement au Burundi, au Rwanda et en RDC. Elle a pour mission de défendre et de promouvoir les droits de la personne et les libertés fondamentales en particulier

82 Entre politiques et pratiques dans la coopération internationale, Alexander, L. Higazi, A. Mackie, J. Nino-Perez, J. and A. Sherif. 2003. Approches régionales pour la prévention des conflits africains-Le soutien Européen aux processus africains (ECDPM) www.ecdpm.org/web_ECDPM/web/Fr_content/Navigation.nsf/index2?readform&http://www.ecdpm.org/web_ECDPM/web/Fr_content/content.nsf/80ba021853007.

dans les pays de la région des grands lacs. Elle mène également des actions de Lobbying et de plaidoyer auprès des gouvernements de la région en vue de les inciter à une culture du respect et de la promotion des droits humains et engagements régionaux et internationaux relatifs aux droits de la personne.

La société civile a été associée pour la première fois aux processus de dialogue politique dans le cadre de l'accord de Cotonou.

- Une redéfinition des enjeux sécuritaires

Les différentes crises sociopolitiques survenues dans cette région dont la conséquence a été l'affaiblissement progressif de l'Etat⁸³ a permis à la Société Civile de prendre son essor pour répondre aux nouveaux besoins et défis nés de la crise et pour remplir les tâches qui traditionnellement sont attribuées à l'Etat. La nécessité de confier à la Société civile un rôle de 1^{er} plan dans la prévention des conflits est donc indéniable. Ainsi, lors de la 5264^e séance du 20/09/2005, organisé par le Conseil de sécurité, M .Oscar MAURTUA DE ROMANA, Ministre des Affaires étrangères du Pérou a rappelé que la Société Civile a le devoir de tirer la sonnette d'alarme chaque fois que des tensions menacent de se transformer en conflit. De surcroît une Société civile dynamique et diverse pouvait jouer un rôle dans la prévention des conflits ainsi que dans les règlements pacifiques des différends. La société civile peut ainsi apporter son expérience, et tisser des liens au sein des groupes dans l'optique d'aider les parties en conflit à trouver une solution pacifique à leurs différends. On peut citer la contribution de la ligue Iteka dans la région des grands lacs qui participe activement à des associations de défense des droits humains régionales et internationales en tant que membre.

L'action du mouvement Scout dans cette région est un facteur positif dans la mesure où la jeunesse représente la proportion la plus importante des 3 pays des grands lacs (+60%). Cette jeunesse se donne

83 PALMANS (E.), *Evolution de la Société Civile au Burundi*, p.230

pour mission de promouvoir les valeurs de la dignité humaine si les adultes s'appliquent à les conduire dans ce sens. En 2000 par exemple, un programme pour la paix et le projet Amahora-Amani représentait des contributions réelles des jeunes femmes et hommes pour lutter contre les préjugés ethniques qui minent toutes les relations sociales.⁸⁴

Toutefois, même si le dynamisme de la société civile affilié de l'Union interafricaine des droits de l'Homme et autres associations est incontestable, il faut néanmoins admettre qu'elle rencontre un certain nombre de difficultés.

4. SOCIÉTÉ CIVILE, UN FACTEUR LIMITE À LA PROMOTION DE LA PAIX ET D'INTEGRATION RÉGIONALE

4.1. Le poids des pesanteurs sociopolitiques

En dépit de l'influence de la société civile sur les populations des grands lacs, son champ d'application reste limité dans les prises de décisions. En effet, celle-ci est souvent perçue comme étant une émanation des partis politiques. Il faut dire qu'avant les années 1990, le monopartisme va réduire l'action de la société civile au profit de l'Etat. Ces stigmates du passé ont entaché son champ d'application dans la mesure où la distinction entre la société politique et la société civile n'est pas claire. Certains leaders politiques viennent phagocytter la société civile afin de mieux la contrôler ou alors pour des ambitions politiques inavouées.

Pour Christophe SEBUNDADI et Gérard NDWAYO, au Burundi par exemple, « la sphère étatique et celle de la société civile sont perçues comme deux champs osmotiques qui serviraient à certains leaders de la société civile comme rampe de lancement pour accéder à

84 Scoutisme dans la sous région des Grands Lacs africains et éducation à la paix

Jean-Jacques BAGALWA MURHANDIKIRE MONGARE www.memoireonline.com/08/09/2499/m_scoutisme-dans-la-sous-region-des-grands-lacs-africains-et-education-lapaix0.html consulté le 4 mars 2014 à 16heures.

de hauts postes de responsabilité considérés par certains comme étant le but ultime. La société civile servirait aussi comme matrice à travers laquelle d'anciens hauts responsables se recycleraient, le temps de retrouver encore un peu plus de crédibilité pour de nouveau repartir à la reconquête des postes politiques. La société civile devenant juste comme leur lieu de passe et/ou de repli.⁸⁵ En 1999, le frère Emmanuel NTAKARUTIMANA, coordonnateur du Centre UBUNTU estimait que la multiplication des associations de la société civile peut être un moyen pour les pouvoirs en place, de démultiplier leur diplomatie parallèle et leur force de pression indirecte⁸⁶

4.2. Le poids de l'ethnicité

Il s'agit dans cette région d'un réel problème. Le risque de l'ethnicité est fortement prégnant. Celle-ci est liée à son histoire jalonnée de guerre interethnique au Rwanda et au Burundi ainsi qu'au nord Kivu. Fabien NKOT faisait remarquer qu'au Rwanda et au Burundi par exemple, une lecture ethno-politique de la structuration de la société civile est possible. L'Association des rescapés du génocide Ibuka est essentiellement marquée par son caractère ethnique, les Tutsi se considérant comme les victimes d'un génocide perpétré par les Hutus. La pesanteur de l'ethnicité est visible également au niveau des diverses prises de position politiques d'une partie de la société civile composée de certaines associations reflétant l'image d'une sphère fragmentée par les clivages ethniques. Contribuant davantage à jeter le discrédit sur sa fiabilité⁸⁷

85 Etude sur la stratégie et le programme d'appui à la société civile burundaise » PNUD, BUJUMBURA, janvier 2002, p.423.

86 NTAKARUTIMANA (E.), « Sortir des syndromes d'immunodéficience sociaux-politique », Lelystadt, 30 octobre 1999, p.6.

87 SEBUNDADI (C.) et NDAWAYO (G.), Etude sur la Stratégie et le programme d'appui à la Société civile burundaise », PNUD, Bujumbura, janvier 2002, 87p.

4.3. Le poids socioéconomique

L'observation de la scène sociale de la région des grands lacs permet de constater que son action est limitée par les difficultés financières. A maintes reprises, la société civile a tenté de s'organiser afin d'améliorer leur concertation, d'amplifier leur pouvoir d'action et de coordonner leur initiative. Mais force est de constater que la multitude et l'éparpillement des organisations en général ont eu une portée d'action limitée. Celles-ci sont d'ordre économique dans la mesure où les gouvernements n'octroient pas des fonds leur permettant un meilleur fonctionnement. Ce qui constitue une des faiblesses majeures à leurs organisations. Au Burundi, le gouvernement n'octroie pas les fonds d'appui à la société civile, ceux –ci dépendent dans la plupart des cas des bailleurs extérieurs. Leur appui financier ne suffit pas à couvrir tous les coûts des organisations locales.

CONCLUSION

La contribution de la société civile, élément fédérateur de paix et d'intégration est une question fort intéressante. Celle-ci arrive à point nommé dans un environnement socio-économique africain en proie aux conflits. Malgré la recherche des solutions internes et régionales par la voie juridique, diplomatique et militaire, force est de constater qu'elles n'ont pas apporté l'effet escompté. A la question de savoir si la contribution de la société civile est un facteur déterminant pour la paix dans la région des Grands lacs, il s'est avéré que la société civile est un facteur positif à la promotion de la paix dans la mesure où elle jouit d'une certaine crédibilité auprès des populations et est distincte de l'Etat. On note l'action des organisations confessionnelles, d'associations des droits de l'homme et des éducateurs à une culture de la paix agissant au niveau tant national que régional. Toutefois, si la société civile est certes un facteur positif, elle est entachée de pesanteurs sociopolitiques, ethniques et financières. Car, bien que la contribution de la société civile semble s'être enracinée, l'influence du politique, de l'ethnie, des organisations peu structurées empêche

la pleine réalisation du rôle qui lui est assigné. La question de la contribution de la société civile est d'un apport indéniable dans un contexte de reconstruction sociale et de développement brisé par les multiples guerres civiles. Cette reconstruction nécessite une solution globale à travers des cadres de concertation au niveau régional mais également une collaboration entre les instances gouvernementales. La société civile n'est certes pas une panacée, mais un moyen permettant de rétablir le lien social.

Bibliographie

Ouvrages généraux

N'KODIA (C.), *Les enjeux pour l'Afrique centrale*, Paris, l'Harmattan, 1999, 192 pages

RICCARDI (A.), *la paix préventive : raisons d'espérer dans un monde de conflits*. Paris, Ed. Salvator, 2005, p. 14

Ouvrages spécifiques

CHRETIEN (J.P.), *L'Afrique des grands Lacs, deux mille ans d'histoire*, Paris, Aubier, 2000

NDAHAYO (E.), *Débâillonner le Rwanda, pour un nouveau pacte social*, Paris l'Harmattan, 2003, 167 pages

NTAKARUTIMANA (E.) et NTSIMBIYA BANDI, I., *le phénomène de la Société civile au Burundi, Bujumbura*, Presses, Lavigerie, février 2004, p. 14

REYNTJENS (F.) *l'Afrique des Grands lacs, Rwanda, Burundi : 1988-1994, en crise*, Paris, Karthala, 1994, 161 pages

Articles

NKOT (F.), « Société civile : quels obstacles et quels atouts dans la construction de la paix dans la région des Grands Lacs », Institut Panos, Paris, Nairobi-22-24 avril 2002, http://omec.uab.cat/Documentos/ddhh_comunicacio/0045//rtf

NTAMWANA (S.), « La société civile a besoin de se restructurer », cité par Burundi Bureau, Brève Nouvelle No 605, Bujumbura/Bonn, 06/06/2000, p.1

NTAKARUTIMANA (E.) « Sortir la politique burundaise d'une marche sur place culturellement codifiée », Lelystadt, 4 Novembre 2000, p.3

SAAD ADOUM et MBALLA (F.), Contribution de la « Société

civile » à la promotion des droits de l'Homme in Dynamique citoyenne et dignité humaine en Afrique centrale, Yaoundé, Presses de l'UCAC, pp 46-49

SEBUDANDI (C.) et NDUWAYO, « Etude sur la stratégie et le programme d'appui à la société civile burundaise », PNUD, Bujumbura, janvier 2002, p. 87

PAUL LOMAMI TCHIBAMBA, PIONNIER DE LA FICTION CONGOLAISE : ENTRE RECONNAISSANCE ET MARGINALISATION

Antoine TSHITUNGU KONGOLO

Ecrivain, Professeur à l'université de Lubumbashi

Paul Lomami Tchibamba, dont on commémore, en cette année 2014, le centième anniversaire de naissance est un des pionniers emblématiques des littératures francophones aux côtés du malgache J.J. Rabearivelo, du togolais Félix Couchoro, du dahoméen Paul Hazoumé et de son compatriote A.-R. Bolamba.

Cependant le père de la fiction congolaise de langue française demeure près de trois décennies après son décès un auteur à découvrir. La publication de ses inédits qui a démarré en 2010 avec la publication dans la même collection de « Ah Mbongo ! », fresque romanesque au souffle épique, se poursuit avec trois œuvres d'inspiration très différentes : « La Saga des Bakoyo Ngombe » ; « Kunga maniongo » et « Kabundi et Nkashama...plus d'amitié » ; cette trilogie vient de paraître aux Editions l'Harmattan, dans la collection « L'Afrique au cœur des lettres », créée et dirigée par J.P. Orban. Cette diversité générique témoigne de la fécondité d'un écrivain à la trajectoire pour le moins singulière mais aussi, hélas, de tous les aléas qui ont plombé sa carrière, de la publication de « Ngando ⁸⁸ » à son décès, en 1985. Retourné au Congo en 1960, il y faisait figure de mal aimé de tous les régimes successifs et pour cause.

Pourquoi ces trois inédits qui complètent avec bonheur le polyptique tchibambien, en dépit de leurs qualités stylistiques évidentes, de leur apport aux efforts d'africanisation de l'écriture littéraire francophone, de leur contribution mémorielle et patrimoniale incontestable à

88 Texte primé au concours de la Foire du Heysel et édité à Bruxelles en 1948, une première dans l'histoire belgo-congolaise.

la bibliothèque congolaise sont-ils demeurés inédits du vivant de l'auteur ?

La Saga évoque des faits et des personnages qui évoluent dans le contexte du Congo français. L'auteur se montre particulièrement aguerri en termes d'ethnographie, sous sa loupe se déploie la vie d'un chef ngombe migré sur l'autre rive du fleuve. Le père de Musolinga complète sa fresque coloniale, esquissée dans « Ngando », déployée dans « Londema », « Faire médicament », et « La récompense de la cruauté », et « Gemena ». Il est impossible de dater avec certitude la rédaction de ce récit tout au moins au regard des informations disponibles à ce jour. Le plus important est peut-être ailleurs : ce texte témoigne de la cohérence d'une œuvre tant pour ce qui est de la thématique que de ses enjeux scripturaux et idéologiques. Au-delà de la description des coutumes, de l'exploration des consciences douloureuses face au rouleau compresseur de la colonisation, de la nostalgie découlant d'un âge d'or tribal voué à disparaître, PLT se veut, bien avant d'autres, un pionnier et un novateur en matière d'africanisation du français. Sa langue bigarrée est marquée à la fois par une préciosité ostentatoire, et par le souci de mouler le langage des protagonistes sur des tournures et des logiques typiquement bantoues dans un effort de restitution de la vision propre aux bantous alors qu'ils sont pris dans le cycle d'une histoire dont l'initiative leur échappe dorénavant.

Si Tchibamba avait pu publier ce texte, il se serait illustré sans conteste comme un de ceux qui ont libéré le français du corset d'un classicisme astreignant. Mieux encore, comme un des tenants de l'africanisation du français dans le souci de le plier à la psychologie des personnages et à des situations qui ne sont pas toujours transmissibles selon des codes cartésiens.

Tchibamba classique et indiscipliné maintient une tension permanente entre rigorisme grammatical et stylistique d'une part, et une fantaisie propice à l'ironie, à l'humour, et donc à l'inversion joyeuse et roborative du paradigme colonial et ses méfaits, d'autre

part. Novateur et passéiste, classique et impertinent, en un mot inclassable sinon iconoclaste. Cependant le récit est d'une genericité problématique voire improbable aux yeux des doctes. Saga ? Le titre paraît trompeur à plus d'un titre même s'il est vrai que l'histoire d'une famille sur deux générations au moins en constitue le fil rouge. A moins de retenir de ce terme une définition ad minima. Nouvelle ? Roman ? Récit ? La Saga tient de tous ces genres par son hybridité qui tient à la diversité de filons et des matériaux qui s'entrecroisent : proverbes et dictons, poèmes épiques, chansons, saynètes, propos encyclopédiques, notations historiques, légendes anciennes et j'en passe. Les codes s'y entremêlent et s'y entrechoquent : le noble et le trivial, le sentencieux et l'ordurier ...

La richesse langagière de ce texte montre que l'émergence historique du français à la sauce africaine est sans doute plus ancienne qu'on a voulu le faire croire, même s'il est vrai que PLT a raté là encore son rendez-vous avec l'édition. Ce texte précieux réjouira et rendra des services aux générations actuelles déconnectées de toute notion positive d'ancestralité, dans une Afrique de plus en plus globalisée, dé-racinée, en proie à la globalisation évangélique, plus pernicieuse encore peut-être que l'acculturation portée par les missionnaires d'antan.

« Nkunga Maniongo », écrit à la fin des années soixante, alors que le Congo tente de sortir des années pagaille d'une indépendance manquée, est un témoignage crucial sur les rébellions de l'est du Congo que d'aucuns ont sacralisée comme autant d'épopées révolutionnaires. PLT déchire cette belle mythologie concoctée dans les officines révolutionnaires loin des réalités congolaises. Avec une ironie inépuisable il s'en prend à la facticité des indépendances africaines, en général et congolaise en particulier. Son récit dont on ne peut regretter que la brièveté s'avère caustique et vivace, d'une alacrité, d'un comique et d'une inventivité langagière tous azimuts. Les Simbas ? Des assassins sans foi ni loi dont il décrit les crimes avec

une force d'évocation inégalée à ce jour tout au moins dans les rayons de la littérature congolaise.

Le propos est démystificateur pour ce qui est de la saga révolutionnaire congolaise. On est loin de la tonalité empathique du propos de Benoît Verhaegen dans le classique « Rébellions au Congo ». S'agit-il pour autant de cautionner le gouvernement de Kinshasa ? Que nenni. PLT écrit, à l'instar d'Amadou Kourouma, et peut-être avant lui, l'anti épopée des indépendances africaines. Pour user d'une formule simpliste mais tentante : « Nkunga Maniongo » c'est la dénonciation des « soleils des indépendances » sous les tropiques congolais. Nkunga Maniongo : une lamentation sur les turpitudes des évolués devenus maîtres chez eux, confisquant la liberté à leur profit exclusif. Mais le rapprochement des deux auteurs (Kourouma et PLT) n'a rien de gratuit : le souffle est épique, le langage éclaté, la narration débridée...

Publié à la fin des années soixante, ce texte eut été un jalon majeur des écritures francophones. Un texte annonciateur des bouleversements dont Kourouma, Sony Labou Tansi et quelques autres allaient porter le flambeau. Politiquement incorrect, il heurtait le régime Mobutu aussi bien que la sensibilité des révolutionnaires : il est compréhensible sous cet angle que ce texte n'ait pas connu les honneurs de l'édition du vivant de l'auteur.

« Kabundi et Nkashama ...plus d'amitié », le troisième maillon de cet ouvrage renvoie au cycle de la mangouste, sans conteste le plus populaire et le plus emblématique du terroir luba. La mangouste est l'incarnation même de la ruse au même titre que Renard dans la tradition européenne, le lièvre, la tortue ou l'antilope naine (mboloko) ses pendants dans le bassin du Congo.

Ses aventures palpitantes aux rebondissements incessants tenaient autrefois en haleine le public de veillées, réunies autour du conteur, à la fois narrateur, chanteur, et acteur –homme aux talents multiples- à qui il incombait la mission d'instruire les siens et de les divertir.

La transcription que Paul Lomami Tchibamba donne ici de quelques maillons du cycle de Kabundi, la mangouste, constitue une démarche inhabituelle pour celui qui s'est illustré par une œuvre fictionnelle significative. C'est l'unique écrit du vénérable pionnier de lettres congolaises qui témoigne d'un travail de collecte, de transcription et d'adaptation des récits appartenant au riche patrimoine du conte oral. Il est vrai que dans ses romans et récits, le recours aux éléments merveilleux est constant.

Paul Lomami Tchibamba rejoint ainsi d'illustres prédécesseurs parmi lesquels des missionnaires, des administrateurs coloniaux et leurs épigones congolais, soucieux de sauvegarder et de pérenniser le conte oral en le coulant dans le moule de l'écrit. Une façon de le soustraire à la menace et aux avatars inhérents aux mutations sociétales et culturelles profondes et souvent irréversibles engendrés par le fait colonial.

Au Congo, les transcriptions réalisées par les missionnaires couvrent des rayons entiers de la « bibliothèque coloniale ». En ce qui concerne la tradition luba du Kasai, le père Rafael Van Caeneghem a posé un jalon majeur en termes de collecte et de transcriptions avec son ouvrage « Kabundji Sprookjes », focalisé sur le héros éponyme. C'est le fruit d'une collecte minutieuse à laquelle furent associés des catéchistes et des instituteurs kasaiens. « K.S. » comporte soixante-quinze récits en tshiluba et en traduction néerlandaise qui voient Kabundi affronter tour à tour le léopard, le lion, l'éléphant, l'hippopotame, et bien d'autres protagonistes dans un enchaînement de péripéties lestes et tragiques, s'achevant toujours par son triomphe.

L'on ignore les circonstances dans lesquelles il a recueilli les fragments du cycle de Kabundi qu'il soumet à un travail littéraire rigoureux.

L'écrivain congolais, né à Brazzaville et décédé à Kinshasa, est un enfant de la ville un « déraciné » comme le voudrait le vocabulaire de l'époque. Pour autant dans son œuvre littéraire, il s'affirmera comme fin connaisseur des traditions congolaises et des logiques qui les sous-tendent. A telle enseigne que « Ngando » fut considéré, à tort, comme

un conte et non un roman. Qui plus est, PLT contrairement à son illustre pair et compatriote Antoine –Roger Bolamba, ne s’était guère signalé par la publication de contes que ce soit dans « La Voix du Congolais » ou dans « Liaison » dont il dirigera la rédaction lors de son exil brazzavillois. De son vivant, aucun conte de lui ne fut publié.

PLT à l’instar d’autres écrivains de la périphérie francophone, à cheval sur deux cultures, est conscient des limites et des défis d’une traduction de contes congolais en idiome français, étant donné la périlleuse harmonisation d’univers symboliques fort différenciés.⁸⁹ Il est tout aussi conscient du fossé infranchissable à bien d’égards entre la performance du conteur et le texte consigné sur le papier fût-ce dans la langue originelle.

Par son adaptation en langue française de quelques récits du cycle de Kabundi, PLT témoigne de l’importance qu’il accorde au patrimoine ancestral et de la nécessité de le transmettre dans la langue française, « décombre du colonialisme », devenue celle du Congo indépendant⁹⁰. Ce faisant, il se positionne dans le sillage d’illustres écrivains d’autres cultures à l’instar des frères Grimm lesquels en leur temps furent les dépositaires des traditions en perdition qu’ils ont ainsi contribué à sauvegarder et à transmettre. A cette aune l’on comprend que PLT ait pris soin de couler sa transcription des aventures de Kabundi dans une langue rigoureusement classique, émaillée de préciosités dans la filiation de Charles Perrault.

Paul Lomani TCHIBAMBA émergea dans le champ littéraire francophone avec « Ngando » ouvrage qui bénéficia de la promotion institutionnelle du tuteur belge. Il fut aussi le premier des écrivains

89 Pour sa part, J.J. Rabearivelo le malgache résume la situation culturelle du colonisé à travers le terme interférence. Dès lors comment faire passer les textes malgaches en français ? Rabearivelo s’adonne à la transcription plutôt qu’à la traduction.

90 Sa position pragmatique à cet égard rejoint celle de Rabearivelo à l’égard de la langue française, à même d’offrir des opportunités aux écrivains malgaches.

congolais à prendre le chemin de l'exil pour échapper à une tutelle étouffante. S'il a écrit tout au long d'une vie dont la trajectoire épouse volontiers les méandres de son fleuve-totem, le Congo, la publication de ses ouvrages a quelque chose, d'erratique et de chaotique qui a desservi sa carrière d'écrivain en termes de reconnaissance institutionnelle, à l'échelle de la francophonie africaine.

Entre 1948 et 1972 (entre « Ngando » et « La Récompense de la cruauté ») vingt-quatre années de silence ! Ses tentatives infructueuses pour publier « Ah ! Mbongo », qui passe entre les mains de plusieurs éditeurs (dont Paul Dakeyo de Silex) avant de rejoindre le lot des inédits en dit long. De surcroît au cours des années 50 et 60, PLT s'est trouvé, à son corps défendant, en porte à faux avec les modes littéraires qui ont fait florès. Aussi son travail pionnier si sensible dans les trois inédits ci-après, soucieux à la fois d'invention et de promotion d'une langue littéraire africaine ou africanisée est demeuré méconnu.

C'est à posteriori que l'on se rend compte aisément qu'il a anticipé avec plusieurs coudées d'avance les innovations d'un Ahmadou Kourouma (alliant africanismes et préciosité) et même toute proportion gardée d'un Sony Labou Tansi. « La saga de Bakoyo Ngombe », par-delà sa dimension ethnographique, est un alliage subtil et savoureux d'une préciosité ostentatoire et des tournures propres aux langues bantoues.

PLT incarne à sa manière un écrivain « maudit » en décalage constant avec son temps et son milieu. S'il a souffert du vase clos colonial il n'a pas pour autant trouvé son compte dans les turpitudes des indépendances africaines.

De surcroît, son ancrage dans le terreau congolais l'a maintenu pendant trop longtemps en marge de Paris, lieu par excellence de la consécration littéraire des écrivains français aussi bien que ceux de la périphérie francophone. Primé et publié à Bruxelles PLT a subi les affres du « lutétropicalisme » bon teint. Bien plus la visibilité de son œuvre en a essuyé les plâtres.

En cette année où l'on commémore le centième anniversaire de sa naissance, la publication concomitante de trois inédits de PLT constitue un événement majeur d'une triple portée. C'est une invitation à revisiter et au besoin à corriger nombre d'approximations et contrevérités tant au niveau de la chronologie que de la réception des écritures africaines au sein de la francophonie. Ces trois inédits, par-delà leurs imperfections, invitent à revoir certaines grilles d'analyse qui fourvoyaient la critique, encline à tout ramener au foyer parisien.

Nul doute que ces trois textes enrichissent le corpus littéraire de la République Démocratique du Congo. Ils inciteront vraisemblablement les chercheurs à redoubler d'efforts pour valoriser les inédits qui manquent encore au rendez-vous du donner et du recevoir de la francophonie.

Ainsi la francophonie littéraire cessera d'être une réalité monolithique et révélera ses visages à la fois multiples et complémentaires, gages d'une symphonie plurielle.

Création littéraire et paix : expérience d'écrivaines

Ecrire pour un Monde de justice et de paix

Astrid Mujinga

Journaliste et écrivaine

I .Mes débuts

J'ai commencé à m'intéresser à l'écriture, encore très jeune. J'aimais d'abord lire. Je lisais beaucoup les grands écrivains français, surtout les romantiques, comme Victor Hugo, Alphonse De Lamartine, Stendhal, et d'autres. Mais lorsque j'ai commencé à griffonner quelque chose sur papier, c'est surtout la situation déplorable des femmes et des jeunes filles qui m'avait inspirée .Je suis née au Katanga. Et lorsque les troubles ont commencé dans cette province, mes parents ont quitté le Katanga, pour regagner notre province d'origine, le Kasai Oriental, à l'époque Sud Kasai. Mon père a décidé qu'on aille s'installer dans notre village, car il en avait marre de la ville.

Dans mon village, les femmes étaient traitées comme des objets. Leur rôle se limitait à la procréation et aux tâches ménagères. Très peu de filles étaient scolarisées. Et leurs études n'allaient pas au-delà de la 6^e primaire. Toutes sortes de stéréotypes, de préjugés et d'humiliations pesaient sur elles.

J'ai commencé à écrire de petits textes, juste pour me défouler. Dans ces textes que je perdais aussi vite que je les écrivais, je faisais vivre mes personnages dans un monde meilleur où il n'y a pas de discrimination vis-à-vis de la femme et de la jeune fille. Et je ne me disais qu'une chose en ce temps là ! Ne pas connaître le sort des autres filles, pousser le plus loin possible mes études.

Et c'est surtout au niveau supérieur de mes études que j'ai commencé à garder ce que je rédigeai, sans un réel désir de le publier un jour. J'ai ainsi accumulé des manuscrits dans mon tiroir jusqu'au jour où le professeur Djungu Simba viendra organiser un concours des Nouvelles

dans la ville de Bukavu. J'ai aussi manifesté le désir d'y participer . Mais je n'avais pas besoin d'écrire, car mes tiroirs étaient pleins de manuscrits. Mon texte sera sélectionné et publié dans le Recueil : *Les terrassiers de Bukavu*. Et cette nouvelle qui a été ainsi sélectionnée je l'ai intitulée : « Et le ciel s'assombrit ».J'étais enfin publiée.

Comme j'avais encore d'autres manuscrits, j'ai proposé au professeur Charles Djungu, le manuscrit de mon roman : *L'Odeur du sang*. Il l'a apprécié et l'a édité dans sa maison d'Editions Le Pangolin .Ce roman a été vite suivi, une année après, d'un autre intitulé : *Affres et ronces de la destinée* que j'ai fait éditer à la maison d'Edition : Jets d'encre. Un autre manuscrit est en cours d'édition chez Edilivre et s'intitule : *Un séjour au pays des opportunistes*. Je suis en train de rédiger un Essai que je veux intituler : *Fondement biblique de la Parité Homme / Femme*.

II .Les difficultés rencontrées

Rédiger des textes c'est un fait. Les transformer en bouquins est un autre. Lorsque j'ai commencé à garder mes manuscrits, le problème que je me posais était désormais de savoir comment les faire éditer. Et c'est cela la grande difficulté, étant donné qu'en RDC il n'y a pas de maisons d'édition au sens propre du terme. Et les grandes maisons d'édition en dehors du pays, ne peuvent pas publier des inconnus comme je l'étais. Alors, il fallait disposer d'un peu plus de moyens pour faire l'édition à compte d'auteur. Et c'est lorsque j'ai eu quelques moyens justement que mes deux derniers romans ont été publiés. Une autre difficulté c'est la vente des ouvrages ainsi édités .Les œuvres éditées en dehors du pays doivent coûter cher, lorsqu'elles arrivent en librairie, compte tenu du coût de leur expédition. Et les lecteurs qui sont au départ des gagnepetits, ne sont pas à mesure d'affronter les prix !

III. Le rapport de mes écrits avec la culture de la paix

Dans toutes mes œuvres, dont les deux premières parlent de la guerre, les héros manifestent un réel dégoût pour la guerre, le sang des innocents qui coule, et essaient de faire la différence avec les autres.

Dans la nouvelle « Et le ciel s'assombrit » C'est une fille qui vient au secours d'un petit garçon malmené par ses camarades, à cause de son appartenance ethnique. Dans *L'Odeur du sang*, le héros, Ben manifeste son dégoût vis-à-vis des autres kadogo « enfants soldats » qui tuent, pillent, violent. Il voudrait faire la guerre pour défendre son pays contre ses agresseurs, mais en gardant les mains propres.

Et dans le dernier roman édité, à savoir *Affres et ronces de la destinée*, l'héroïne s'érige contre les violences faites aux femmes et aux jeunes filles ; elle prône l'égalité des droits et des chances, pour un monde meilleur et équitable. Ceci parce que lorsqu'on déplore les atrocités, les viols et violences, commis pendant ou après les conflits, on oublie souvent que ces gens qui commettent ce genre de crime, ont été quelque part éduqués de cette façon là. Si on veut la paix dans le pays, si on veut lutter contre les antivaleurs comme la discrimination, le rejet de l'autre, tout cela doit commencer dans la famille qui est la cellule mère de toutes les nations.

J'écris, c'est un acte intime

Natacha MUZIRAMAKENGA

Bloggeuse poétesse Rwandaise

J'écris. C'est un acte intime, que je pose par soif d'identité et par devoir de mémoire.

Une mémoire qui m'échappe parce que d'autres, soit écrivent mon histoire soit l'ignorent complètement.

C'est une tragédie nationale, aux répercussions personnelles.

Née et élevée en RDC jusqu'à l'âge de 12 ans, car mes parents se sont exilés du Rwanda en 1959, mon retour au pays m'a, en même temps, rapprochée et éloignée de moi. Rwandaise au Congo, Congolaise au Rwanda.... Ne sachant pas dans quel miroir me regarder, je me pose des questions à l'encre que je pose d'une manière pas très traditionnelle.

En effet, m'étant très longtemps interrogée sur la validité de ma démarche et l'importance d'écrire des textes personnels, j'ai préféré avoir le cœur net. C'est ainsi que j'ai commencé à tester mes écrits de façon instantanée sur l'Internet. Une manière d'établir un lien avec les lecteurs, interagir et se positionner, mais aussi de palier aux inconvénients financiers qui viennent avec l'édition et l'impression. Une alternative aussi à la rémunération.

Voilà que quelques semaines seulement après avoir créé mon blog de poésie (wordscanvas.blogspot.com) j'ai compris que mon vécu avait une place légitime dans l'histoire de l'humanité, grâce à l'écho de toutes ses âmes à l'affût de cohérence.

Depuis, j'ai adopté cette méthode de multiplication qui n'est pas sans défis. Le premier étant le plus grand besoin de production, étant donné que tout se passe très vite, et c'est un monde si vaste, qu'il faut une familiarité avec les méthodes marketing propres aux réseaux sociaux

pour pouvoir promouvoir son travail.

Voilà donc mon histoire. Je n'ai pas beaucoup de goût pour les discours, mais j'aime beaucoup les conversations, alors s'il y a des questions, je serais très enchantée d'y répondre.

L'écriture et l'engagement pour la paix : mon expérience

Marie-Louise SIBAZURI

Ecrivaine Burundaise

Comment devient-on écrivain

C'est une question qu'on me pose souvent et à laquelle il n'est pas aisé de répondre. Je suppose que chacun le devient à sa manière. Personnellement, j'y ai été acheminée par le hasard et l'enthousiasme.

Un parcours coq à l'âne

Ma porte d'entrée à l'écriture a d'abord été le théâtre. Je dirai que c'est lui mon premier amour. Le roman et le conte, je suis en train d'y venir sur le tard. Quant à la poésie, à laquelle j'ai goûté presque en même temps qu'au théâtre, j'ai encore du mal à la faire quitter le pudique domaine du privé pour la rendre publique. Et les seules quatre nouvelles, que j'ai écrites il y a vingt ans, sont encore à l'état où je les ai laissées, une fois mis le point final.

J'ai écrit ma première pièce de théâtre à seize ans, dans le prolongement de l'enthousiasme que j'avais éprouvé à jouer, une année avant, dans la pièce « l'Amour-médecin de Molière ». J'ai écrit, saisie par l'impulsion du moment, sans savoir ce que ça allait donner. J'ai écrit comme je le sentais, en m'inspirant un peu de certaines règles piquées aux pièces d'auteur que je lisais mais également en m'octroyant une grande liberté et beaucoup de tâtonnements puisque je n'ai pas fait d'études de théâtre. J'ai bénéficié du soutien de mes professeurs de français pour la mise en scène. Curieusement, aucun d'eux ne s'est jamais proposé pour relire et corriger mes textes. De ce côté-là, j'ai appris très tôt à compter prioritairement sur moi.

Avec la guerre et les cloisonnements ethniques qui réduisaient la mobilité des acteurs, je suis passée du théâtre sur scène au théâtre-vidéo puis aux séries radiophoniques. En même temps, j'ai pris conscience de l'immense pouvoir de l'écrivain. Pouvoir qui peut lui être fatal quand la censure s'en mêle, mais pouvoir incontestable tout de même. Avoir la possibilité de s'adresser à un public volontaire de centaines, voire de milliers sinon de millions, de gens pour le faire réagir sur votre façon de voir les choses, ce n'est pas donné à tout le monde. C'est d'ailleurs pour cela, je pense, que les politiciens ont souvent peur des artistes et des écrivains, ce sont des révolutionnaires potentiels. Mais cela leur fait porter également une sacrée responsabilité quant au contenu de ce qu'ils transmettent. En tant que femme engagée pour la paix, avoir eu à ma disposition un outil comme la radio et un art comme le théâtre pendant la dure période de la guerre a été une opportunité inouïe.

A l'heure actuelle, c'est-à-dire trente-huit ans après, je peux dire qu'avec mon premier amour j'ai accouché de 82 pièces de théâtres jouées ou à jouer sur scène, 9 pièces de théâtre sur vidéo, trois petites séries radiophoniques de cinq épisodes chacune, et deux grandes séries radiophoniques « Tuyage twongere » (Dialoguons encore et encore) avec 331 épisodes qui a déjà pris fin et « Umubanyi ni we murungu » (Le voisin c'est d'abord lui la famille) avec 875 épisodes, en cours.

Parallèlement au théâtre, en 2005, l'envie m'est venue de m'essayer au roman. J'ai donc écrit *Les seins nus* mais, une fois terminé, un scrupule m'a pris. De quel droit allai-je sortir ce livre? Retenir le public dans une salle de spectacle ou devant l'écran de leur télévision pendant une heure ou deux; solliciter son écoute devant le poste de radio pendant 20 à 30 minutes, d'accord. Mais lui imposer un livre à lire pendant des heures ou des jours! Et surtout à garder après, j'ai jugé cela trop osé. Je l'ai donc mis sur clé USB et rangé.

En 2010, le *Taxi du diable* s'est invité. Je l'ai écrit, terminé et mis à dormir comme l'autre. C'est fin 2012, lorsque *L'ADN meurtrier* a voulu s'imposer à son tour que je me suis demandé le bien-fondé d'encombrer à nouveau mon ordinateur ou de saturer ma clé. Je m'en suis ouverte à un ami, qui a demandé à lire *Les seins nus* et qui m'a encouragée à le sortir. Ce qui a été fait l'année dernière. L'accueil du livre en Belgique, et par des compatriotes et par des non burundais, m'a d'une certaine manière débloquée. J'attends d'en avoir vendu suffisamment pour sortir d'abord *La femme sur le sentier des interdits* le premier tome d'un recueil de contes et légendes du Burundi que je finalise en ce moment, avant de m'occuper de la sortie du *Taxi du diable*.

Donc, pour le moment, côté roman j'ai *Les seins nus* qui est sorti ; *Le taxi du diable* qui est en attente ; *L'ADN meurtrier* qui est à moitié écrit et *L'empreinte de l'Aigle* qui vient embêter les autres et dont je viens d'écrire le premier chapitre, juste pour le rassurer que je l'écrirai aussi un jour.

Ma passion du moment, c'est le conte. Avec mon séjour en Belgique, j'ai mesuré la place du conte africain, tout son potentiel inexploité et sa forte méconnaissance (j'ose espérer que c'est seulement sur les autres continents). Alors que je n'aurais pas pu vivre de théâtre, ni de romans d'ailleurs, je pense que si je n'étais pas tellement occupée et si je m'y étais lancée à fond, j'aurais pu vivre du conte. En tout cas, autour de moi, et même un peu plus loin, les gens étaient demandeurs.

J'ai commencé à conter par plaisir dans des rencontres d'amis pour partager un petit pan de ma culture. Et très vite, alors que les gens ici m'identifient au théâtre, là-bas on m'a tout de suite cataloguée comme Marie-Louise la conteuse. Et grâce à ça, j'ai été invitée à des événements privés, à des festivals, à des animations dans les écoles primaires, secondaires et dans les universités. J'ai découvert plusieurs villes de la

France, de la Suisse et bien entendu de la Belgique. Et chaque fois que je contais, des gens voulaient acheter des livres ou des CD de ces contes mais je n'en avais pas. Pourtant, j'avais fait l'inventaire des contes de mon répertoire et j'étais arrivée à une centaine. C'est de là qu'est née l'envie d'écrire ces 4 livrets de contes et légendes du Burundi. Pour répondre à la demande. Et pour sauvegarder ce patrimoine sans prix qui se perd au rythme de la disparition de nos vieilles mamans.

Ecrire, oui. Mais pour quoi et pour qui?

J'ai toujours écrit d'abord pour mettre sur papier, donc rendre vivant et laisser des traces de ce qui me tient à cœur. Ensuite, dans le but de partager. Que les pièces soient jouées par d'autres écoles, d'autres associations. Que les feuilletons soient diffusés par le plus de radios. Et que les livres soient lus, si possible, par le plus de gens. Et enfin, j'écris pour pouvoir continuer d'écrire. C'est-à-dire que je voudrais écrire pour vivre de mon métier.

Ecrire me permet de livrer ma vision du monde en alliant l'imaginaire au réel selon le cadre que je me choisis : burundais, régional ou même plus vaste.

Pour pouvoir partager tout ça, il faudrait pouvoir publier. C'est-à-dire rendre l'écrit accessible. Et surtout faire circuler le livre. Donc, le vendre. Mais comme le disait si bien notre collègue Thierry MANIRAMBONA, dans cette même salle, ce processus peut s'avérer « un véritable chemin de croix ».

Alors qu'un pays comme la Tunisie compte à lui seul plus de 50 maisons d'édition, en trouver une au Burundi n'est pas chose facile. En chercher à l'extérieur n'est pas à la portée de beaucoup. Et même quand

on en trouve une, on n'est souvent pas sorti de l'auberge pour autant. Il arrive que des modifications qu'elle propose vous dénaturent le livre alors que vous ne maîtrisez même pas leur politique de promotion et de vente. Ce qui aurait pu être au moins une compensation.

Moi, j'ai opté pour l'autoédition. Ca demande plus d'efforts mais on sait où on pose le pied. Sauf que l'autoédition vous ferme la porte des concours où vous auriez pu tenter votre chance. (Ex. le prix Ahmadou KOUROUMA). De plus, pour pouvoir ramener ici les livres que j'ai publiés là-bas, ça devient exorbitant alors que je dois casser le prix ici pour m'adapter un peu aux réalités du milieu.

Au Burundi, l'éducation à la lecture n'est pas ancrée dans les habitudes comme c'est le cas dans les pays anglophones. Du coup, joint au faible pouvoir d'achat des gens, la circulation du livre est au petit bonheur la chance. Les auteurs n'ayant pas les moyens de se faire de la publicité, souvent le public ignore jusqu'à la sortie du livre.

Le grand acheteur potentiel, qui pourrait non seulement acheter en gros mais valoriser massivement le livre en le rendant accessible, c'est l'Etat via particulièrement les ministères en charge de l'enseignement. Mais, y a-t-il un budget pour ce genre d'achat? Y a-t-il au moins conscience du besoin de ce budget?

Nous nous plaignons que notre jeunesse africaine ne lit pas de la littérature africaine. Lit-elle seulement? Si oui, dispose-t-elle de ladite littérature ? Il n'y a pas de place, ou si peu, réservée à la littérature africaine dans les programmes scolaires. Dans les bibliothèques scolaires non plus, pour les écoles qui en ont. La grande question que je me pose souvent face à ce défi est la suivante: **puisqu'il revient à la jeunesse de transmettre les réalités et les valeurs véhiculées par lesdits écrits, comment, devenue adulte, arrivera-t-elle à**

transmettre ce qu'elle n'a pas reçu?

Sommes-nous, ou pour appeler les choses par leur nom puisque cela est du ressort de la souveraineté de chaque pays, **nos décideurs politiques sont-ils en train de conduire leur jeunesse vers un vide que cette dernière comblera au hasard, sans référence à ce qui fut?**

En fin de compte...

La littérature, qu'elle soit orale ou écrite, reste un maillon-clé de l'identité culturelle de chaque peuple. Or, sans appartenance, on est perdu. Ecrire permet non seulement de transmettre mais aussi de sauvegarder et d'inciter à rêver. Et le rêve est essentiel pour qu'une société continue à créer. La littérature est surtout une plateforme offerte pour amener les gens à échanger et dialoguer.

Personnellement, j'ai vu comment les débats suscités par certains épisodes du feuilleton « Umubanyi ni we muriyango » pouvaient être porteurs, entre autres, de messages de paix et de tolérance. La « Caravane pour la Paix et la Réconciliation au Burundi », conduite dans onze provinces du pays, de janvier à mai 2013, sur base de projections-débats des messages du feuilleton précité, a été édifiante: derrière la littérature unitaire, il y a la paix!

De ces faits donc, même si sous nos cieux écrire ne nourrit pas son homme ... et encore moins sa femme, il est de notre devoir d'écrivains de continuer à écrire. Parce que, comme le dit si bien Gustavo MORIN, **« l'unique lutte qui se perd est celle qui s'abandonne ».**

Nous n'avons pas le droit de baisser les bras, tant il y a encore à faire!

Activités de Sembura pays par pays

CINQ ANS DE SEMBURA-FERMENT LITTÉRAIRE AU BURUNDI

Pr. Juvénal NGORWANUBUSA

Point focal – Burundi

Remarque préliminaire

C'est simplement pour des raisons de commodité que nous parlons des activités de la Plateforme Sembura Ferment Littéraire par pays, dès lors que dans sa philosophie, Sembura revêt un caractère régional et qu'en bonne règle, ses activités doivent se dérouler concomitamment dans tous les pays de la région des Grands Lacs africains.

Introduction

Dès 2009, à l'occasion d'une réunion de lancement tenue à Kigali autour de Madame Maja Shaub, le Burundi a été associé à l'initiative Sembura. Cette réunion regroupait des écrivains peu ou pas connus, des journalistes et autres animateurs culturels et ne comprenait pas encore la composante des « universitaires » comme telle.

C'est au début de l'année 2010, au Centre Burundais pour la lecture et l'animation culturelle (CEBULAC) à Bujumbura, toujours autour de Maja Shaub, que l'embryon de l'équipe burundaise s'est réunie et échangé sur les principaux objectifs de la plateforme, à savoir la publication d'une *Anthologie* pour faire connaître les textes écrits mais méconnus, les textes en veilleuse, mais aussi encourager les jeunes à prendre la plume. Cette action devait être étayée par la formation continue et l'organisation d'ateliers d'écriture.

C'est à cette occasion que l'idée des *Journées Littéraires* et d'un « symposium » a été lancée et que la *dimension des universitaires*

a été incluse dans la Plateforme.

A l'époque, on envisageait par exemple la publication des thèses des professeurs de littérature. Il fut annoncé, pour le mois de novembre 2010, une réunion des « universitaires ».

1. La Journée des Universitaires, Butare, 19.11.2010

Ce fut l'occasion d'échanger sur les initiatives prises au sein des facultés des Lettres des Universités du Burundi, de la R.D.Congo et du Rwanda pour la promotion de l'écriture, comme par exemple la *création multidimensionnelle* chez les étudiants de l'Université Nationale du Rwanda (roman, théâtre, musique), tout en constatant que cet élan tendait à se perdre et que l'enseignement des langues était en régression ou le projet *Sésame* de l'Institut Supérieur de Bukavu qui organisait des ateliers d'écriture dans certaines écoles, bénévolement et par enthousiasme. Tous déploraient le manque de critique littéraire et de l'art de la traduction dans les trois pays.

C'est lors de cette journée que les universitaires ont nommé l'activité qui devait être organisée en même temps que les Journées Littéraires projetées : Symposium ? Conférence ? Séminaire ? Journées de réflexion ? Colloque ? C'est le mot Colloque qui fut retenu et il fut décidé que les intervenants à toute la chaîne du Livre (auteurs, éditeurs...) y seraient invités et que le programme serait agrémenté par des récitals, des sketches etc.

2. Réunion de programmation, Butare, 15 février 2011

Il fut décidé que les Journées Littéraires et le Colloque se tiendraient à Bujumbura (Hôtel Source du Nil) du 23 au 25 juin 2011. Il fut également envisagé la création d'un cadre pour *former des critiques* et l'organisation des ateliers d'écriture (Creative Writing), conçus à l'époque sans accréditation académique (certificats), sanctionnant ces ateliers.

A l'occasion de cette réunion, il fut décidé d'aller à Bukavu

pour préparer un *Plaidoyer* à adresser aux ministres ayant la Culture dans leurs attributions du Burundi, de la R.D.Congo et du Rwanda sur la politique du Livre et de la Lecture.

3. Le Plaidoyer : Bukavu (Hôtel Horizon), 27-29 avril 2011

Cette rencontre avait pour but, d'une part de discuter du contenu du plaidoyer en faveur de la promotion des Lettres dans les trois pays et, d'autre part, de faire le point sur l'organisation des Journées Littéraires de juin 2011.

Sans être exhaustif, nous pourrions citer les principaux éléments évoqués dans le projet de plaidoyer :

- Enseignement moins théorique de la littérature : ateliers d'écriture et invitation des auteurs dans les universités.
- Précision de la politique culturelle de chaque pays, le statut des langues.
- Institutions littéraires : édition, édition en ligne, concours, prix.
- Place de l'écrivain dans la société : explication des retombées sociales et économiques du livre ; considération de l'écrivain, décorations, légalisation de la fonction d'écrivain qui cesserait d'être suspecté de visées subversives et frappé par la censure.
- Exonération des droits de douane pour les livres et autres produits culturels, encouragement du *mécénat* par les privés.
- Redynamisation de la cellule culturelle de la Communauté Economique des pays des Grands Lacs (CEPGL) : Bibliothèque régionale des Grands Lacs, bibliothèques virtuelles etc.

Le Plaidoyer a été rédigé à Bujumbura, le 18 mai 2011.

4. Rencontre avec M. Mortelette, Directeur de l'antenne Grands Lacs de l'Agence Universitaire de la Francophonie, Bujumbura, 30.05.2011

Cette réunion devait analyser comment la plateforme Sembura pouvait se mettre en place avec les universités de la région en s'appuyant sur le « Pôle des Universitaires ». L'AUF avait confirmé son appui au colloque fédérateur de juin 2011 et sa disponibilité à contribuer à la publication des Actes.

5. Journées Littéraires et Colloque, Bujumbura, 23 et 24 juin 2011

Les journées littéraires, qui coïncidaient avec l'édition de la première Anthologie Sembura, ont eu lieu aux dates initialement prévues. Elles ont été prolongées, le 25 juin 2011, par une séance de travail sur l'apport de ces journées et sur les recommandations. Ces dernières avaient trait à la pérennité, la continuité, la diversification des activités et la régularité, au renforcement de l'organisation dans les trois pays, à la médiatisation de l'anthologie, ainsi qu'à l'engagement à favoriser les jeunes talents.

C'est à cette occasion que les priorités pour la suite ont été ciblées à savoir la formation à la critique littéraire et les ateliers d'écriture.

6. Atelier d'écriture : 24 au 29 octobre 2011

Cet atelier a été animé par Michèle Rakotoson (Madagascar)

7. Projet : Enseignement des Langues et de la Littérature, Butare, 20 mars 2012

A l'ordre du jour étaient inscrits la présentation du projet par J.M. Kayishema, coordonateur, celui des Pages Littéraires d'Iwacu (Bujumbura), ainsi que la programmation des activités pour les années 2012 et 2013. Les membres de la Plateforme Sembura en ont profité pour participer à la rencontre des départements universitaires de français sur les enjeux linguistiques.

8. Atelier d'écriture, Bujumbura, 27-31 août 2012

Cet atelier était organisé par Eugène Ebodé sur les thèmes suivants : La littérature vue comme un festin (mets et mots délectables, boissons, la madeleine de Proust), la place de la femme dans la société, tradition versus modernité, droits de la personne humaine, la fabrique des singularités (diversification des arts). Quelques consignes ont été données sur les ateliers d'écriture afin de déverrouiller les envies d'écriture.

9. Atelier d'écriture : Bujumbura, 6-7 février 2013

Cet atelier a été animé par E. Ebodé. Il a commencé par une réflexion sur la *négritude*, après la projection d'un film sur le Congrès des écrivains et artistes noirs de 1956, avec comme mot d'ordre : « Laissez entrer les peuples noirs sur la grande scène de l'histoire ». Il s'est poursuivi avec le thème de *l'écriture journalistique* et l'animation, en collaboration avec le café Littéraire *Samandari*, d'une soirée à l'Institut français de Bujumbura, sur l'écriture journalistique.

10. Ateliers d'écriture locaux, Bujumbura, 15 et 16 août 2013

Equipe Sembura-Burundi. Grand témoin ; E. Ebodé.

Consignes pour un atelier d'écriture, témoignages d'auteurs, chute dans la nouvelle, Déclencher l'écriture à partir d'une image etc.

11. Réunions de préparation des Journées Littéraires 2014 (Sélection)

- 29.4.2013 : Séance de planification.
- 6 décembre 2013 : Sélection des textes de l'Anthologie : subtil dosage des textes des « anciens » et des jeunes.
- 13.12.2013 : Bujumbura, Patrimoine Littéraire d'Afrique Centrale : Négociations avec l'éditeur de l'Anthologie : *Pour une culture de paix dans la région des Grands Lacs*. Graphisme,

ateliers d'écriture locaux.

- 18.3.2014 : Préparation des Journées Littéraires, actualisation du Plaidoyer.
- 22 mars 2014 : Rencontre avec la délégation suisse de Sembura : Penser à l'après 2014, poursuite des ateliers, alimentation des *Pages Littéraires* d'Iwacu.
- 20.6.2014 : Accueil de Fabrice Sprimont, représentant de Wallonie-Bruxelles à Lubumbashi à Bujumbura, Patrimoine Littéraire d'Afrique Centrale. Promesse d'appui dans la diffusion de l'Anthologie.
- 15.8.2014 : Etat d'avancement des préparatifs des Journées Littéraires et de l'Anthologie.
- 12.11.2014 : Conférence de Presse animée par Sembura Suisse et les points focaux ! Hôtel Source du Nil, Bujumbura.
- 13 et 14 novembre 2014 : Journées Littéraires et Colloque : Bujumbura, Hôtel Source du Nil.
- 15 novembre 2014 : Evaluation et Perspectives.

12. Participation aux séminaires, foires, festivals, caravanes

- 25-29 juin 2012 : Participation au Colloque de Goma (RDC) sur les *bases de la refondation de l'Etat* en République Démocratique du Congo et sur la culture de paix : Martin Ntirandekura et Juvénal Ngorwanubusa.
- 23-27 septembre 2012 : Participation au Congrès des Ecrivains de Lubumbashi, en prélude au Sommet de la Francophonie de Kishansa : Ana Tognola et Juvénal Ngorwanubusa.
- Novembre 2012 : Participation à une rencontre sur la caravane du Livre en Côte d'Ivoire : Pacifique Docile.
- 2013 : Participation au séminaire « Dépasser la haine, construire

la paix », organisé à Bujumbura par Eirene-Genève.

- 12-15 septembre 2013 : Participation au Festival de littérature et de traduction (Babel) de Bellinzona : A. Tognola et J. Ngorwanubusa ; prestations de R. Rugero et Rugamba.
- 25 novembre au 6 décembre 2013 : Participation à la première caravane du Livre, Bujumbura et Gitega : Conférence de presse à l'Institut français de Bujumbura, prestations de Rugamba et Mwankumi.
- 23-24 novembre 2014 : Participation à la rencontre de Dakar organisée par l'Association Internationale des Libraires Francophones (AILF), en prélude au Sommet de la Francophonie de Dakar : Juvénal Ngorwanubusa.

Conclusion

A l'occasion de l'évaluation des Journées Littéraires de 2014, les mots d'ordre de pérennité, de continuité et de régularité ont été reconfirmés. Les premières actions seront la publication des actes du Colloque et des Journées Littéraires. Une réunion de programmation sera organisée dans un pays autre que le Burundi, dans les premiers mois de 2015, étant donné que le principe de rotation a été rétabli. Il a été rappelé que Sembura continuera à privilégier les activités autour d'une coordination locale, en particulier l'organisation des ateliers d'écriture en direction des Jeunes.

Pendant tout ce parcours, Sembura a bénéficié de l'appui de différents partenaires : L'Université du Burundi, l'Agence Universitaire de la Francophonie, l'Ambassade d'Allemagne, la Représentation Suisse au Burundi, l'Institut Français, le Café Littéraire Samandari, le groupe Iwacu, la représentation de Wallon-Bruxelles de Lubumbashi, les Editions Soma etc. Nous pensons pouvoir continuer à compter sur eux dans l'avenir.

Brève présentation des activités de Sembura Ferment littéraire au Rwanda

Emmanuel Ahimana

Point focal – Rwanda

Introduction

Sembura Ferment littéraire existe pratiquement au Rwanda depuis 2010. On est loin d'oublier la rencontre de février 2010 organisée par l'association suisse Sembura qui a rassemblé à Kigali les universitaires et écrivains de la région des Grands Lacs Africains. Parmi les résolutions émises par la trentaine de participants, il importe de rappeler celle qui vise à créer des espaces d'encouragement à la création littéraire et à soutenir des projets de promotion et de diffusion des littératures de la sous-région. C'est dans ce cadre que Madame Maja Schaud qui était, à cette époque, la coordinatrice régionale de Sembura a ouvert en septembre 2010, un atelier d'écriture pour les jeunes et un espace récréatif pour enfants à Kigali. La vingtaine de membres de l'atelier était essentiellement composée d'élèves et d'étudiants avec comme animateurs deux enseignants de l'ancien Institut Supérieur Pédagogique de Kigali (actuellement *University of Rwanda – College of Education*). Soulignons, en passant, que certains membres de l'atelier d'écriture étaient chargés de l'animation de l'espace pour enfants. Parmi les réalisations de l'atelier, on peut citer notamment le recueil de poèmes intitulé *Les vers de la vie des mille collines* regroupant 32 poèmes de 16 auteurs, recueil qui a été présenté lors des précédentes journées littéraires de juin 2011.

Bilan des activités entre 2012 et 2014

En 2012, avec le démarrage du projet pour la *promotion de l'enseignement des langues et de la littérature dans les pays des Grands Lacs Africains*, les activités de Sembura au Rwanda ont

consisté essentiellement à contribuer à la préparation de la sortie de la seconde anthologie. Trois principales activités se sont succédé au cours de cette période : la formation des formateurs des animateurs d'ateliers d'écriture, la formation des critiques littéraires et des journalistes, enfin, l'animation des ateliers d'écriture.

Formation des formateurs des animateurs d'ateliers d'écriture

La formation s'est tenue du 27 août au 1^{er} septembre 2012 à l'Université du Burundi, dans les locaux du CELAB. Elle a regroupé 21 participants venant du Burundi, de la RDC et du Rwanda. Bien entendu, chaque pays était représenté par 7 personnes choisies en tenant compte, entre autres, du critère du genre. Destinée aux universitaires et aux enseignants des écoles secondaires, la formation animée par l'écrivain-journaliste Eugène Ebodé a porté sur deux modules : *L'animation d'activités littéraires dans les facultés des lettres et les écoles secondaires* (Module 1) et *Animation des ateliers d'écriture* (Module 2). Point n'est besoin de souligner ici l'enthousiasme et surtout l'ambiance chaleureuse qui a caractérisé les différentes séances ponctuées par des échanges riches et engagés de tous les participants. La littérature y était vue effectivement comme un festin ! (Je reprends les mots du formateur). Les résultats de cette formation ont été concrétisés ultérieurement car, vous l'aurez sans doute remarqué, les textes des jeunes auteurs de l'anthologie 2 reflètent presque tous cet engouement créateur.

Formation des formateurs sur la critique littéraire

En février 2013, plus exactement du 6 au 10, Eugène Ebodé a de nouveau animé un atelier sur la critique littéraire axé principalement sur la reconfiguration de l'art de la critique et la révision des voies de transmission, à un large public, de l'information relative à l'actualité littéraire et culturelle. La formation a réuni 20 participants dont 7 Burundais, 7 Congolais et 6 Rwandais. A la fin de l'atelier-formation, les participants ne pouvaient que se réjouir d'avoir convergé leurs

différents points de vue vers les nouvelles orientations de la critique littéraire. Il faut souligner, par ailleurs, que cet atelier sur la critique littéraire était destiné, en quelque sorte, aux membres des comités de sélection des textes de l'anthologie dont la thématique de la paix venait d'être définitivement adoptée. Six mois plus tard, le même formateur a procédé au lancement des ateliers d'écriture dans les trois pays. Au Rwanda, le programme de lancement officiel des ateliers d'écriture s'est déroulé du 19 au 20 août 2013. Aussi, le formateur avait-il pour mission d'évaluer et d'orienter le travail des ateliers encadrés à Kigali par un groupe d'animateurs qui ont suivi la formation d'août 2012.

Animation d'ateliers d'écriture de septembre à décembre 2013

Les activités des ateliers d'écriture qui ont commencé au début du mois de septembre pour se clôturer –ou plutôt pour être suspendues - à la mi-décembre 2013 rentrent dans le cadre d'un accord signé entre la présidente de Sembura suisse et le point focal en tant que responsable de l'animation des ateliers. L'objet du mandat se résume en trois points :

- Production de textes littéraires de qualité dans tous les genres (Roman, Poésie et Théâtre)
- Pratique courante de la lecture et de l'écriture au sein du groupe encadré
- Promotion de la littérature et de la culture à travers des activités de création littéraire.

Au cours de la période des trois mois, les activités ont eu lieu deux fois par mois, à raison de deux heures par séance (de 15 heures à 17 heures). Le nombre de participants variait entre 12 et 15 personnes avec une présence féminine élevée à 40%.

Parmi les réalisations des ateliers d'écriture, on recense, entre autres, 3 nouvelles (*Vers les montagnes mielleuses* de Vivine Nzambaza, *Le*

vin pacifique de Josette Ruremesha Mutuyubutatu et *Une femme de joie, pas comme les autres* de Désiré Bigirimana), mais aussi une trentaine de poèmes dont 7 ont été sélectionnés pour figurer dans la nouvelle anthologie.

Permettez- moi de revenir en peu de mots sur le déroulement des séances d'animation des ateliers. Les premières séances ont été ponctuées par des exercices de lecture et de commentaire de textes d'auteurs très connus sur des genres variés. Dans la mesure où le thème des ateliers était déjà précisé à l'avance, les participants devaient faire preuve d'esprit créatif mais également faire appel à la spontanéité de la pensée. Les textes produits étaient alors soumis aux observations critiques collectives, l'auteur pouvait ainsi retravailler son texte en tenant compte des différents commentaires. La plupart des remarques portaient sur les problèmes de langue et sur l'agencement cohérent des idées. Ceux qui ont évidemment respecté les consignes ont vu leurs textes retenus pour la seconde anthologie.

Par ailleurs, l'on peut signaler que, faute de temps, un grand nombre de textes n'a pas été suffisamment exploité. Et pourtant, au niveau du fond, il s'agit des textes facilement récupérables. Nous comptons reprendre incessamment les activités en vue de remotiver les anciens membres de l'atelier à apporter leurs textes et d'inciter un grand nombre de participants, surtout les jeunes. En effet, le proverbe rwandais, et peut-être aussi burundais, nous dit que « *Igiti kigororwa kikiri gito* », autrement dit, littéralement : l'arbre se redresse quand il est encore petit, et en d'autres mots : l'éducation doit se faire dès le jeune âge.

Avant de terminer mon propos, je voudrais aussi souligner que les membres de Sembura au Rwanda ont participé à plusieurs activités et événements en rapport avec sa mission. A titre d'exemple, les universitaires membres de la famille Sembura ont pris part aux soirées littéraires ci-après : la soirée littéraire organisée à la librairie *Ikirezi* le 20 août 2013 par le Centre *Ishyo* en l'honneur d'Eugène Ebodé qui présentait son 7^{ème} roman *La Rose dans le bus jaune*.

Citons également la rencontre de Scholastique Mukasonga avec la communauté de *Kigali Institute of Education*, rencontre organisée par la Faculté des arts et Lettres au sujet de son roman *Notre Dame du Nil*. On ne peut non plus oublier de mentionner la participation de deux membres de Sembura à la cérémonie de décoration d'honneur, le 26 septembre 2013, de la même auteure, première lauréate africaine du Prix Renaudot 2012. Elle a été décorée « Chevalière de l'Ordre des Arts et des Lettres » par l'Ambassadeur de France au Rwanda, Michel Fleisch.

Tout récemment, les mêmes universitaires ont participé au colloque sur l'art de la réconciliation organisé par l'Institut Français du Rwanda en collaboration avec l'institut Goethe et le Centre *Iriba*, événement qui a eu lieu à la Bibliothèque nationale du 22 au 24 octobre 2014. Enfin, signalons aussi l'atelier d'écriture dirigé par Marie-Louise Bibish Mumbu du 2 au 8 novembre 2014 à l'Ecole Internationale de Kigali, atelier organisé par le Centre *Ishyo* en collaboration avec l'Institut Français du Rwanda.

En définitive, je voudrais rassurer l'auguste assemblée que Sembura manifeste aussi sa présence au Rwanda indirectement à travers les activités relatives au projet sur la promotion de l'enseignement des langues et des littératures dans la sous-région. Par exemple, certains membres de Sembura (six) ont organisé un séminaire en hommage aux écrivains rwandais en avril 2013, tandis que d'autres (quatre) ont participé un peu plus tard à la formation continue en FLE, à l'enseignement du FLE et à la correction des examens en DELF/DALF à l'IFR.

Enfin, il convient de signaler que l'engagement pour la promotion des langues dont ils ont fait preuve a valu à deux membres de Sembura d'être nommés à l'Académie Rwandaise de Langue et de Culture. Il s'agit de Dr. Béatrice Yanzigiye et du Professeur Jean-Marie Kayishema qui est en même temps Vice Président de l'Académie chargé de la langue.

ACTIVITES DE SEMBURA EN R.D. CONGO: DE JUIN 2011 À NOVEMBRE 2014

Prof. Jean Claude MAKOMO MAKITA

Point Focal de Sembura en RDC

INTRODUCTION

Depuis sa création en février 2010, la Plateforme littéraire Sembura, Ferment littéraire Grands-Lacs est devenue une réalité en République Démocratique du Congo. Bien que sa mission ne concerne que l'Est du pays, la conjoncture politique et sécuritaire du moment oblige sa représentation congolaise à ouvrir les activités à tout Congolais, de l'intérieur ou de l'extérieur du pays. Le contraire serait mal interprété à l'intérieur du pays, c'est-à-dire qu'il serait considéré comme appui au projet anathème de balkanisation que l'opinion nationale avance comme motivation première des guerres qui se sont installées à l'Est de la R.D.C.

Depuis février 2010 donc, dramaturges, romanciers, poètes, critiques littéraires et professeurs des lettres d'universités, du Burundi, de la République Démocratique du Congo et du Rwanda se sont réunis et se sont mis au travail. En janvier 2011, ils ont lancé leur première initiative, l'anthologie *Emergences: renaître ensemble*, sous la coordination de Mme Maja Shaub d'abord, et de janvier 2011, celle de Mme Ana Tognola. A la même occasion, les membres Congolais de la Plateforme ont participé aux journées littéraires organisées pour lancer l'Anthologie. En même temps, a eu lieu la réunion de tous les membres ,secteur par secteur ,c'est-à-dire les universitaires, les écrivains, les libraires, etc., avec pour finalité ,la conception et la définition des projets pour les trois années à venir, c'est-à-dire de 2011 à 2014. Le projet qui bénéficiera de l'appui de la Direction en Suisse est celui soumis par les universitaires. C'est dire que le présent rapport est un rapport triennal en R.D.C. de la mise en œuvre du projet des universitaires de Sembura. Que s'est-il donc passé en R.D.C. ?

I. Grandes Orientations du plan triennal de la Plateforme

En gros, 4 Orientations en fonction du plan et 1 orientation, spécificité congolaise.

Les orientations sont les suivantes :

1. Lancement par pays de l'anthologie *Emergences : Renaître ensemble*
2. Définition du thème de la 2^e Anthologie et appel à contribution
3. Formation des membres de la Plateforme à la critique littéraire
4. Formation des membres de la Plateforme à l'animation d'atelier d'écriture et Projet d'animation par pays

Mais la 5^e est une spécificité congolaise : initiatives pour plus de visibilité de Sembura en RDC et ailleurs.

II. Développement des activités

a. Lancement en R.D.C. de l'Anthologie « Emergences : Renaître ensemble ».

Selon la planification, cette opération était prévue après celle du Rwanda et du Burundi, avant fin 2011. Mais les incertitudes du contexte sécuritaire à l'Est de la RDC amèneront au report du lancement pour le mardi 12 mars 2013. Les activités du lancement ont eu lieu en la salle de spectacles de l'Alliance Française de Bukavu par l'effort concerté de Sembura, de la Librairie Livres pour les Grands Lacs et du Café Littéraire de Bukavu (Calibu). Plus de 180 assistants ont été enregistrés, 4 chaînes de radio, 2 chaînes de télévision (RTNC et RTNK) et le journal le Souverain ont diffusé l'événement au niveau provincial et national.

b. Définition du thème de l'Anthologie et appel à contribution.

Deux types d'activités, ont été réalisés en R.D.C. par rapport à cet axe de travail.

i. Participation à toutes les réunions de Sembura à la Coordination à Bujumbura depuis le 20 mars 2012 jusqu'en juillet 2014

ii. Implication dans la diffusion de l'appel à contribution conformément au communiqué conjoint élaboré à Bujumbura le 22 mai 2013. L'appel à contribution sera diffusé en R.D.C. par internet, par la Radio (R.T.N.C. ; Maendeleo et Okapi Bukavu), par le journal le Souverain et par voie d'affiches à Bukavu et à Goma pour un échéancier fixé au 31 décembre 2013.

iii. Bilan de contributions

- Textes appelés « *textes des anciens* » pour encadrer les jeunes plumes : volume maximum : 30 pages.

Résultats : 15 textes proposés par chaque membre du comité national. Mais 7 auteurs sont retenus par le jury national. Et 5 seront retenus par le jury régional : Valentin Yves Mudimbe (USA), Mukala Kadima Nzuji (Brazzaville) ; André Yoka Lye Mudaba (Kinshasa), Charles Djungu Simba (Kinshasa), Astrid Mujinga (Bukavu).

- Textes des jeunes plumes : initialement, ça ne devrait concerner que les textes réalisés par les jeunes plumes formées dans les Ateliers Sembura. Malheureusement ces jeunes plumes n'ont pas contribué comme attendu. L'espace a été ouvert à tout contributeur. Résultat : 85 textes seront reçus au total. Le comité national en retiendra 18 dont 13 seront finalement retenus par le comité régional. Les lauréats sont :

1. Amiral Ilunga (Kasaï oriental) ;
2. Annie Kahindo (Nord-Kivu/Goma)
3. Oswald Kambale (Nord-Kivu/Beni)

4. Jean-Claude MAKOMO MAKITA (Sud-Kivu/Bukavu)
5. Norbert Mugisho (Sud-Kivu/Bukavu)
6. Muzalia Zamusongi (Sud-Kivu/Bukavu)
7. Jean Fraterne Kayange (Nord-Kivu/Goma)
8. Nicolas Verbal Kayari (Nord-Kivu/Goma)

Comme les résultats l'indiquent clairement, toute l'étendue nationale est bien représentée en dépit de l'absence de beaucoup de provinces, absence certainement due au manque de diffusion de l'appel à contribution dans ces provinces. Mais l'essentiel est là, la diversité des espaces du pays.

c. Formation des membres de la plateforme à la critique littéraire

Un Séminaire a été organisé à Bujumbura en Août 2012. Il a été animé par l'écrivain et critique Eugène Ebodé appelé par Sembura. 9 Congolais dont 7 Universitaires et 2 journalistes y ont participé. Les notions de la critique universitaire et de la critique journalistique ont été assurées. L'expertise a été rentabilisée pour l'évaluation des textes proposés pour l'Anthologie.

5 critiques formés vont constituer le jury national : Jean-Claude MAKOMO MAKITA, Jean KAMATA ITANDA, Thierry Amisi, Maxime Kabemba et Emmanuel CIRIMWAMI qui a remplacé Fidèle Kaby (candidat compétiteur). Les 6 noms apparaissent dans l'Anthologie.

d. Formation des membres de la plateforme à l'animation d'atelier d'écriture et Projet d'animation en RDC.

Un séminaire a été animé en août 2012 à Bujumbura par Eugène Ebodé appelé par Sembura. 9 Congolais y ont participé.

Le 6 juin 2013, un projet d'animation d'ateliers d'écriture à Bukavu a été signé entre 9 participants et la direction de Sembura Suisse. Sous l'accompagnement d'Eugène Ebodé, trois ateliers ont été organisés à Bukavu, du 23 au 25 août 2013.

28 participants y ont pris part et, chacun en est sorti avec une première maquette d'œuvre. La suite a été retardée à cause de la démission à l'ISP-Bukavu du Secrétaire de Sembura. Mais le projet demeure vivant et sera remis sur pied incessamment.

e. Initiatives pour plus de visibilité de Sembura en R.D.C. et ailleurs.

L'expérience acquise au sein de Sembura ne doit pas profiter aux seuls membres de la Plateforme. La communauté congolaise et celle des Grands Lacs sont les vrais bénéficiaires d'une littérature destinée à contribuer à la paix dans cette aire géo-culturelle. Les initiatives suivantes en vue de la visibilité de Sembura ont été réalisées sur le plan national :

- Une stratégie pour la mondialisation de l'expérience Sembura. C'est par la participation, au nom de Sembura, au Congrès Mondial des écrivains Francophones à Lubumbashi, en Septembre 2012. Participation de : Ana Tognola, Juvénal Ngorwanubusa, Faustin Muliri et Jean Claude Makomo Makita. Un exemplaire de la première anthologie a été remis aux participants de ce Congrès Mondial. Juvénal y a été convié à présenter Sembura, sa visée et ses réalisations. Les Actes des journées littéraires de juin 2011 ont été également remis aux participants au Congrès de Lubumbashi.
- Stratégie provinciale de promotion littéraire. L'expertise acquise en critique littéraire a conduit le groupe de Bukavu à créer un espace pour la promotion de la littérature. Cet espace est appelé « *Café Littéraire de Bukavu* » (Calibu). Il a été créé en octobre 2012 et a déjà animé plus de 4 cafés littéraires, dont un avec Eugène Ebodé sur son roman *la rose dans le bus jaune*.

- Stratégie musicale de vulgarisation des textes Sembura. Depuis 2013, le groupe congolais de la plateforme Sembura entreprend de collaborer avec un orchestre musical de Bukavu pour mettre nos textes en musique. On a d'abord travaillé avec Kratos Musica (voir le jour du lancement de l'Anthologie). Aujourd'hui, c'est avec Quartier des As Acoustique. Le mécanisme aide à dépasser le caractère solitaire de la lecture des textes, ceux de Sembura exigeant une plus grande adhésion populaire.
- Stratégie de didactisation des textes Sembura : lors du lancement de la 1^{ère} anthologie, une expérience didactique de nos textes a été présentée au public. L'effet sur les enseignants n'a pas tardé. Beaucoup d'écoles de Bukavu ont adopté notre anthologie comme manuel scolaire, le Congo n'ayant pas de manuel programme. Il est programmé une pareille expérience pour la deuxième anthologie.
- Stratégie de création d'un champ littéraire Grands Lacs : Sembura constitue au fond une dynamique de renouvellement de l'imaginaire littéraire dans les Grands Lacs africains. Par l'écriture, les écrivains des Grands Lacs évoluent du discours de violence à celui de la convivialité, de la tolérance et de l'intégration régionale. C'est une dynamique pour renaître ensemble dans la région, pour une altérité différente.

Pour mieux diffuser cette vision de Sembura, nous avons en R.D.C. élaboré un article intitulé « *le renouvellement de l'imaginaire littéraire des Grands Lacs africains. Regard sur quelques textes symptomatiques de la région* ». L'article a été publié en 2004 dans la revue *Synergies Grands Lacs* de l'Agence Universitaire Francophone à Paris. Sa version numérique est déjà disponible. Nous attendons sa version imprimée.

- Enfin, une intervention sur les médias burundais : voir notre article « *où lit-on à l'Est de la R.D.Congo ?* » publié dans la revue *Iwacu* (N° 16, 2012), sur les pages littéraires payées par Sembura. Cet

article a été largement diffusé sur Facebook par notre ancienne coordinatrice, Mme Ana Tognola.

Voilà, en gros, les grandes réalisations de Sembura en R.D.Congo, de juin 2011 à novembre 2014, preuves que Sembura est plus qu'une réalité en R.D.C., plus qu'une simple opportunité de production des textes, mais un véritable élan pour garantir de son ouverture et de son hospitalité légendaires.

**Plaidoyer de la plate forme
Sembura Ferment littéraire**

Introduction au plaidoyer

A la fin des journées littéraires de juin 2011, un plaidoyer en faveur de la promotion des lettres a été adressé *aux Ministres de la République du Burundi, de la République Démocratique du Congo et de la République du Rwanda, ayant la Culture et l'éducation dans leurs attributions. Convaincus que ce plaidoyer est quasiment toujours d'actualité, que la situation de la chose littéraire n'a pas beaucoup évolué, même si une certaine avancée s'observe depuis ladite époque, la plateforme **Sembura-ferment littéraire** a estimé opportun de rempiler en remettant sur le devant de la scène une version actualisée du plaidoyer. Ladite version est lancée à l'occasion des deuxièmes journées littéraires des Grands Lacs Africains organisées par **Sembura-ferment littéraire** ; des journées centrées sur la culture de paix.*

En effet, en plus de sa contribution indubitable dans le développement, ainsi que le stipulait la première version du plaidoyer, les membres de la plateforme sont convaincus du rôle important que peuvent jouer les imaginaires dans le rétablissement de la paix au sein de la région, imaginaires que véhiculent les différents arts au sein desquels figure en bonne place la littérature. Elle est un reflet de l'histoire à laquelle elle montre parfois le chemin, elle libère la parole et du coup ouvre le chemin à la résilience et elle permet une épuration des passions par catharsis,...

Cela est donc une raison supplémentaire pour en appeler aux autorités politiques pour plus d'intérêt au sort de la littérature, d'où le plaidoyer ci-après.

Plaidoyer de la plateforme Sembura-ferment littéraire en faveur de la promotion des lettres et de la politique du livre

Les membres de la plate forme ont *décidé d'adresser le présent plaidoyer aux Ministres de la République du Burundi, de la République Démocratique du Congo et de la République du Rwanda, ayant la*

Culture et l'éducation dans leurs attributions.

Ce plaidoyer est motivé par la conviction, unanimement partagée par la Plateforme, que l'affaiblissement actuel des performances linguistiques et littéraires entraîne des conséquences inévitables sur le développement culturel et socio-économique de la région, résumées à travers les points suivants :

- *La difficulté de lancer une industrie culturelle efficace. Celle-ci est tributaire de la qualité des compétences linguistiques et littéraires tant pour le cinéma, la musique, le théâtre, que pour la communication à travers les médias.*

La privation d'atouts majeurs offerts par l'art littéraire et les autres arts en connexion avec lui comme la reconstruction mentale, psychologique et idéologique grandement facilitée par la communication artistique. Ces atouts sont cruciaux pour la relance sociale de pays éprouvés par les guerres, le génocide et autres traumatismes, en vue de la promotion d'une culture de paix.

C'est animés par une telle foi sur le pouvoir de l'outil linguistique et littéraire que les membres de la plateforme, désireux de l'améliorer, ont fait un certain nombre de constats relatifs à l'enseignement des langues et de la littérature, aux institutions de production, de promotion et de diffusion littéraire, au statut de l'écrivain et à la politique du livre en général tant au niveau national que régional.

Enseignement des langues et de la littérature

Les membres de la Plateforme Sembura-Ferment littéraire ont constaté que :

- *Pour pouvoir écrire, il faut une bonne maîtrise linguistique.*

- La langue est essentiellement enseignée dans la région des Grands Lacs Africains à des fins de communication. De plus, elle est de moins en moins maîtrisée par les élèves et par les enseignants.
- La langue et la littérature ne sont pas enseignées de manière à susciter des vocations littéraires car la littérature est délaissée dans les programmes et les textes littéraires ne sont pas suffisamment étudiés. La littérature est enseignée de façon théorique et avec peu de place réservée à la créativité.

À cet effet, les membres de la plateforme Sembura-Ferment littéraire font les recommandations suivantes en vue de relever ce défi :

- Clarifier les politiques linguistiques nationales et concevoir une politique volontariste de promotion de la lecture et de la littérature,
- Mettre en place des programmes permettant l'entraînement à l'écriture et à l'expression littéraire et rendre disponibles des outils pédagogiques appropriés à l'enseignement des langues.
- Renforcer la formation des formateurs tant au niveau initial que continu.
- Créer un environnement culturel stimulant dans les écoles et les universités notamment par l'animation des ateliers d'écriture, l'invitation des écrivains, la constitution de troupes théâtrales.
- Promouvoir les filières de traduction dans les universités.

Institutions de production, promotion et diffusion de la littérature

Les membres de la Plateforme Sembura-ferment littéraire ont constaté que :

- La production littéraire est insuffisante dans leur région.
- La production littéraire qui existe a de la peine à se faire connaître.
- La production littéraire dans les langues nationales est peu connue.

À cet effet, les membres de la plateforme font les recommandations suivantes en vue de relever ce défi :

- Créer des prix et des concours pour susciter des vocations et repérer des talents.
- Créer et soutenir des maisons d'édition.
- Former des critiques littéraires et des journalistes culturels, pour permettre la médiatisation des productions littéraires.

Statut de l'écrivain

Les membres de la Plateforme Sembura-ferment littéraire ont constaté que :

- Le métier d'écrivain n'est pas valorisé à sa juste mesure.
- Les lois sur la protection du droit d'auteur et de la propriété intellectuelle, lorsqu'elles existent, ne sont pas suffisamment mises en œuvre.
- Les écrivains manquent de structures de soutien à l'écriture et à l'édition.
- Les écrivains sont isolés et n'ont pas d'informations sur les appuis et les partenaires éventuels entre autres.

A cet effet, les membres de la plateforme Sembura-Ferment littéraire font les recommandations suivantes en vue de relever ces défis :

- Créer un fonds pour la promotion littéraire.
- Elaborer ou rendre effectif le statut de l'écrivain notamment par la mise en œuvre des lois sur la protection du droit d'auteur et de la propriété intellectuelle.
- Mettre en place des structures de correction d'épreuves et d'accompagnement à l'édition.
- Organiser ou soutenir la participation à des résidences d'auteurs, des foires et des salons du livre.
- Mettre en réseau les informations et créer des mécanismes de collaboration entre les associations d'écrivains.
- Identifier et renseigner sur les organismes d'aide aux écrivains.

La politique du livre en général tant au niveau national que régional

Les membres de la Plateforme Sembura-ferment littéraire ont constaté que :

- Peu d'investissements sont faits dans la politique culturelle en général et dans la politique du livre en particulier.
- Peu d'intérêt est accordé à la dimension culturelle de la Communauté Economique des Pays des Grands Lacs (CEPGL).
- Peu de manifestations culturelles communes sont organisées dans la région des Grands Lacs.

A cet effet, les membres de la plateforme font les recommandations suivantes en vue de relever ces défis:

- Créer dans chaque pays : une bibliothèque nationale, un dépôt légal, des archives nationales, une base de données des

productions littéraires (au niveau national et régional).

- Clarifier le statut des langues dans les 3 pays. Créer une Académie des Langues et des Littératures.
- Exonérer les livres des droits de douane.
- Rendre accessibles les éléments du patrimoine matériel et immatériel des pays de la région.
- Encourager la promotion des synergies en matière culturelle.
- Redynamiser la cellule culturelle de la CEPGL notamment par des réunions régulières des Ministres de l'éducation et de la Culture.
- Initier des projets communs régionaux: concours et festivals littéraires, foires du livre, maison d'édition GL.
- Mettre en place des structures qui permettent à chaque pays de connaître la littérature et la culture des pays voisins
- Sensibiliser le secteur privé au mécénat dans le domaine de la culture et de la littérature.

Ces divers constats ont amené la Plateforme à l'engagement de s'associer, dans la mesure de son pouvoir, avec l'aide de l'association suisse *Sembura, ferment littéraire*, aux actions qui pourraient être entreprises pour infléchir cette situation vers une amélioration dans les plus brefs délais. Un travail de longue haleine, certes, mais prometteur de beaux fruits.

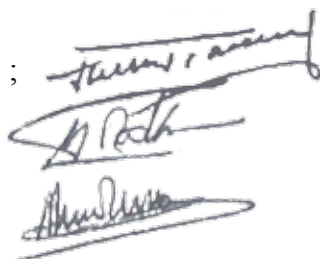
Bujumbura, le 15 novembre 2014

Pour les membres de la Plateforme Sembura-Ferment littéraire

Juvénal Ngorwanubusa (Burundi) ;

Jean Claude Makomo (RDC) ;

Emmanuel Ahimana (Rwanda).



Ce livre est un recueil des communications partagées durant les journées littéraires du 13 et 14 novembre 2015 à Bujumbura. S’y croisent des réflexions scientifiques sur la culture de paix à travers les œuvres littéraires, à travers des considérations étayées sur des arguments solides à propos du rôle de la société civile et celui de la resocialisation comme moyen de construction d’une société pacifique, ainsi que sur l’apport de l’intégration régionale dans la sécurité, premier pas vers la paix. Des témoignages livrés par trois écrivaines sur leur production et le rapport que leur plume entretient avec la paix y trouvent aussi place. Il en est de même des réalisations de Sembura Ferment Littéraire dans la région des Grands Lacs Africains.

Inaugurés par les allocutions de l’ouverture des journées, ces actes sont clôturés par un plaidoyer de la plateforme Sembura Ferment littéraire, un écrit pour la promotion des lettres et de la politique du livre ; un appel motivé à plus d’attention pour l’épanouissement de la création littéraire et de la lecture dans la région.



Sembura
Ferment littéraire

